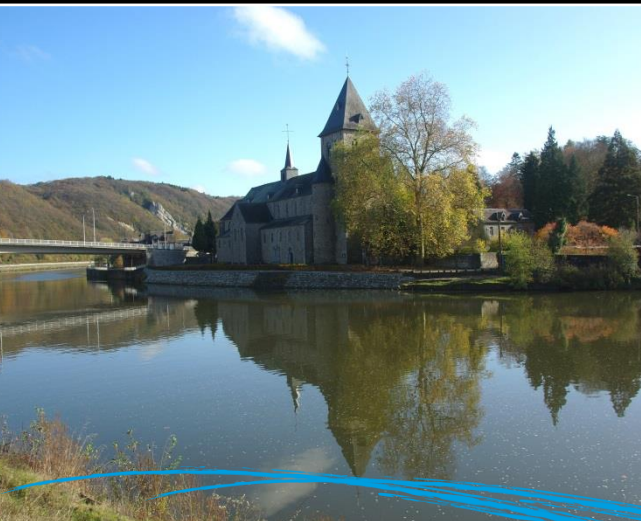


Contrat
de rivière



Projet de Protocole d'Accord 2017-2019 des partenaires du Contrat de rivière Haute-Meuse



Édition du 13 octobre 2016

CELLULE DE COORDINATION
RUE LELIÈVRE, 6 – 5000 NAMUR
TÉL : 081/ 77.67.32 – FAX : 081/77.69.05
contact@crhm.be - www.crhm.be

Sommaire

1	INTRODUCTION	5
1.1	Qu'est-ce qu'un Contrat de rivière ?	5
1.2	Dans quel contexte législatif évolue le Contrat de rivière ?	5
1.2.1	La Directive Cadre Eau 2000/60/CE	5
1.2.2	La Directive européenne Inondation 2007/60/CE	6
1.2.3	Le Code de l'Eau	6
1.2.4	L'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13/11/2008	6
1.2.5	Les Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH)	6
1.2.6	Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)	7
1.3	Comment s'organise la gestion de l'eau en Wallonie ?	8
1.3.1	L'unité de gestion : la masse d'eau	8
1.3.2	Les catégories de cours d'eau	8
1.3.3	Les gestionnaires	8
2	LE CONTRAT DE RIVIERE HAUTE-MEUSE	10
2.1	Historique	10
2.2	Echelles de travail	10
2.3	Principes de bases et méthodologie de travail	11
2.3.1	Le Comité de rivière	11
2.3.2	Les Comités locaux de concertation	12
2.3.3	La Cellule de coordination	12
2.3.4	Les partenaires du Contrat de rivière Haute-Meuse	13
3	CARTE D'IDENTITE DES SOUS-BASSINS HYDROGRAPHIQUES MEUSE AMONT ET OISE	15
3.1	Caractéristiques générales	15
3.1.1	Réseau hydrographique	15
3.1.2	Démographie et occupation du territoire	16
3.1.3	Eau et sous-sol	17
3.2	Les usages locaux des cours d'eau	18
3.3	Éléments de valeur liés au milieu aquatique et à son environnement	18
3.4	Etat des masses d'eau	19
3.4.1	Masses d'eau de surface	19
3.4.2	Masses d'eau souterraines	19

4	INVENTAIRE DES ATTEINTES AUX COURS D’EAU	20
4.1	Données d’inventaire des atteintes aux cours d’eau 2011 – 2015	20
4.2	Information du public sur les résultats de l’inventaire	22
5	PROGRAMME D’ACTIONS 2017-2019 DES PARTENAIRES DU CRHM	23
5.1	Elaboration du programme d’actions.....	23
5.2	Domaines d’activités du programme d’actions.....	23
5.3	Détail du programme d’actions 2017-2019 des partenaires du CRHM	25
5.3.1	Thématique 1 : Assainissement collectif des eaux usées	27
5.3.2	Thématique 2 : Assainissement autonome des eaux usées	38
5.3.3	Thématique 3 : Gestion des eaux pluviales	41
5.3.4	Thématique 4 : Réduction des rejets industriels.....	42
5.3.5	Thématique 5 : Agriculture	44
5.3.6	Thématique 6 : Pesticides	49
5.3.7	Thématique 7 : Pollutions historiques et accidentelles	60
5.3.8	Thématique 8 : Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques	60
5.3.9	Thématique 9 : Valoriser les ressources stratégiques en eau	63
5.3.10	Thématique 10 : Prévention des risques d’inondation	64
5.3.11	Thématique 11 : Protection contre les risques d’inondation	65
5.3.12	Thématique 12 : Préparation des évènements d’inondation	70
5.3.13	Thématique 13 : Réparation et analyse post-crise après des inondations	71
5.3.14	Thématique 14 : Espèces invasives	71
5.3.15	Thématique 15 : Déchets dans le lit des cours d’eau et en zone rivulaire	88
5.3.16	Thématique 16 : Patrimoine	97
5.3.17	Thématique 17 : Ouvrages le long des cours d’eau	98
5.3.18	Thématique 18 : Habitats et espèces sensibles.....	101
5.3.19	Thématique 19 : Tourisme, activités sportives et loisirs	102
5.3.20	Thématique 20 : Information et sensibilisation générale.....	106
5.3.21	Thématique 21 : Etude et caractérisation des cours d’eau.....	112
5.3.22	Thématique 22 : Autres	115
5.3.23	Thématique 23 : Subsidés	118

1 Introduction

1.1 Qu'est-ce qu'un Contrat de rivière ?

« Le Contrat de rivière est un protocole d'accord entre un ensemble aussi large que possible d'acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. » (Circulaire ministérielle du 20 mars 2001)

Un Contrat de rivière regroupe tous les acteurs de l'eau (pouvoirs locaux, administration wallonne, associations...) autour d'un même programme pluriannuel d'actions, le protocole d'accord. Les signataires de ce programme s'engagent moralement et volontairement à atteindre des objectifs déterminés dans des délais raisonnables et en assurer l'exécution dans le sous-bassin hydrographique concerné.

Les missions d'un Contrat de rivière sont multiples:

- Réaliser un inventaire des atteintes aux cours d'eau ;
- Promouvoir et contribuer à une gestion globale et intégrée du cycle de l'eau ;
- Informer et sensibiliser les acteurs locaux et la population ;
- Contribuer à la mise en place des Plans de Gestion de l'Eau par Districts hydrographiques ;
- Collaborer à des initiatives régionales (tels le plan PLUIES, les PCDN ou encore les CRIE) ;
- Elaborer les différents Protocoles d'Accord des partenaires du Contrat de rivière.

1.2 Dans quel contexte législatif évolue le Contrat de rivière ?

1.2.1 La Directive Cadre Eau 2000/60/CE

Partant du principe que l'eau « n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel », la Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 sur l'Eau, communément appelée Directive Cadre Eau (ou DCE), constitue le cadre dans lequel doit s'insérer la législation européenne portant sur les eaux de surface, les eaux souterraines, les estuaires et les eaux côtières.

Le concept pivot de la DCE consiste en l'organisation et la gestion de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques, l'unité élémentaire de gestion du milieu aquatique étant alors la masse d'eau.

Son objectif fondamental initial était d'arriver au bon état des eaux communautaires pour 2015. Cet objectif a été reporté en 2021 par l'intermédiaire des deuxièmes Plans de Gestion Par District Hydrographique (PGDH, voir point 1.2.5).

Le bon état probable (écologique et chimique pour les masses d'eau de surface ; quantitatif et chimique pour les masses d'eau souterraines) signifie que les données disponibles laissent à penser que la masse d'eau devrait probablement atteindre le bon état en 2021. Par contre, les masses d'eau dites "à risque" sont celles dont les prévisions d'évolution des pressions laissent prévoir la non-atteinte du bon état d'ici 2021 pour au moins un des éléments de qualité.

La DCE fixe également d'autres objectifs environnementaux à ses Etats membres, par exemple :

- Prévenir toute détérioration de l'état des ressources en eau de surface et en eau souterraine ;
- Promouvoir une utilisation durable de l'eau ;

- Réduire progressivement les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses prioritaires ;
- Respecter les objectifs environnementaux spécifiques des zones protégées concernées par d'autres Directives (Natura 2000, zones sensibles, zones de baignade, ...) ;
- Contribuer à atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

La DCE impose également l'information, la consultation et la participation des utilisateurs et du public.

1.2.2 La Directive européenne Inondation 2007/60/CE

En 2007, la Directive Inondations fut votée (directive européenne 2007/60/CE). Celle-ci impose aux Etats membres 3 phases de travail en vue d'appréhender encore mieux les risques d'inondation :

- Evaluation préliminaire des risques d'inondation ;
- Cartographie des zones inondables et cartographie des risques d'inondation ;
- Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Les PGRI tels qu'appliqués en Wallonie sont présentés dans le point 1.2.6 ci-après.

1.2.3 Le Code de l'Eau

En Wallonie, la Directive Cadre Eau est transposée en droit wallon via le Code de l'Eau (Décret relatif au Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, du 27 mai 2004). Il en est de même pour la Directive européenne Inondation (2007/60/CE) transposée en droit wallon via les articles D53.1 à D53.11 du Code de l'Eau.

1.2.4 L'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13/11/2008

Les missions des Contrats de Rivière, ainsi que leur organisation générale, sont déterminées dans l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 13 novembre 2008, modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau.

1.2.5 Les Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH) et les programmes de mesures

Les Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH), ainsi que les programmes de mesures qui y sont associés, sont les outils principaux de la mise en œuvre de la Directive Cadre Eau.

L'établissement de PGDH a pour objectif de protéger, d'améliorer et de restaurer les masses d'eau de surface, les masses d'eau souterraine et les zones protégées. Ces Plans de gestion doivent être mis à jour de manière régulière.

Les premiers PGDH ont été approuvés dans leur version définitive le 27 juin 2013, après enquête publique du 11 juin 2012 au 18 janvier 2013, par le Gouvernement wallon qui est l'autorité compétente pour la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau dans les parties wallonnes des districts hydrographiques internationaux de la Meuse, de l'Escaut, du Rhin et de la Seine.

Les deuxièmes plans de gestion ont été soumis à enquête du 1^{er} juin 2015 au 8 janvier 2016 et ont été adoptés le 28 avril 2016 par le Gouvernement wallon. Le programme complet des mesures est disponible à l'adresse suivante :

<http://eau.wallonie.be>

Il est utile de préciser que les États membres doivent encourager la concertation et la participation active de toutes les parties prenantes concernées par la mise en œuvre de cette Directive, y compris dans l'élaboration des plans de gestion.

Les Contrats de rivière constituent à ce titre un outil permettant aux différents acteurs de contribuer à l'élaboration de ces plans de gestion et, par la suite, à la mise en œuvre des programmes de mesures. Les programmes d'actions des Contrats de rivière, tel que celui présenté dans ce Protocole d'Accord 2017-2019 (cf. point 5), doivent intégrer ces plans de gestion et leurs programmes de mesure.

1.2.6 Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

La Directive européenne Inondation (2007/60/CE) transposée dans le Code de l'Eau impose donc à ses membres de rédiger des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Ceux-ci sont réalisés par District Hydrographique (Escaut, Meuse, Rhin, Seine) et ont été soumis à enquête publique en même temps que le deuxième PGDH, soit entre le 8 janvier 2016 et le 28 avril 2016.

Les différents PGRI, en ce compris les cartes de l'Aléa d'inondation, les cartes des Zones Inondables et les cartes des Risques ont été approuvés par le Gouvernement Wallon le 10 mars 2016.

Le but de ces plans est de permettre aux États de se fixer des objectifs à atteindre en matière de gestion des inondations en fonction des analyses préliminaires (carte des zones inondables et carte des risques d'inondation) et en tenant compte notamment des coûts et des avantages.

Les PGRI englobent tous les aspects de la gestion des risques d'inondation, en mettant l'accent sur la prévention, la protection, la préparation, et la réparation et analyse post-crise, y compris la prévision des inondations et les systèmes d'alerte précoce, et en tenant compte des caractéristiques du bassin hydrographique ou du sous-bassin considéré. Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation peuvent également comprendre l'encouragement à des modes durables d'occupation des sols, l'amélioration de la rétention de l'eau, ainsi que l'inondation contrôlée de certaines zones en cas d'épisode de crue.

Les différentes mesures prises dans le cadre de ces PGRI à l'échelle des Sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise (pour les communes partenaires du CRHM) sont incluses dans le Protocole d'Accord 2017-2019 détaillé en point 5 de ce document. Elles figurent également à l'adresse suivante :

<http://eau.wallonie.be>

1.3 Comment s'organise la gestion de l'eau en Wallonie ?

1.3.1 L'unité de gestion : la masse d'eau

La masse d'eau est l'unité élémentaire de gestion du milieu aquatique. Selon la Directive Cadre sur l'Eau, une masse d'eau de surface est une partie distincte et significative des eaux de surface telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières.

On distingue plusieurs types de masses d'eau de surface :

- Les rivières, associées à leur région naturelle, à la superficie de leur bassin versant, à leur classe de pente et aux zones piscicoles ;
- Les lacs (barrages-réservoirs), associés à leur région naturelle, à leur superficie et à leur profondeur ;
- Les eaux artificielles (créées par l'activité humaine).

On classe également les masses d'eau de surface selon qu'elles sont naturelles, fortement modifiées ou artificielles, sur base de critères objectifs d'ordre hydromorphologique et physique. Par ailleurs, sur base de critères définis par l'Administration régionale pour le risque de « non atteinte du bon état écologique et chimique en 2015 », elles sont aussi classées selon qu'elles sont présumées « non à risque », « à risque possible », « à risque indéterminé » ou « à risque ».

Une masse d'eau souterraine est, quant à elle, un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou plusieurs aquifères.

1.3.2 Les catégories de cours d'eau

En Wallonie, les cours d'eau sont actuellement classés selon qu'ils sont navigables ou non, et selon la taille de leur bassin versant. On distingue donc :

- Les voies navigables (absentes du sous-bassin hydrographique de la Vesdre) ;
- Les cours d'eau de 1^{re} catégorie : parties des cours d'eau non navigables situées en aval du point où leur bassin versant atteint au moins 5000 hectares ;
- Les cours d'eau de 2^e catégorie : cours d'eau non navigables ou partie de ceux-ci qui ne sont classés ni en 1^{re} ni en 3^e catégorie ;
- Les cours d'eau de 3^e catégorie : cours d'eau non navigables ou partie de ceux-ci, en aval du point où leur bassin versant atteint au moins 100 hectares, tant qu'ils n'ont pas franchi la limite de la commune où est située leur source ;
- Les cours d'eau non classés : les rivières et ruisseaux, en amont du point où leur bassin versant atteint au moins 100 hectares.

En fonction de ces catégories, les cours d'eau sont gérés par différentes instances.

1.3.3 Les gestionnaires

En termes de qualité, la gestion des eaux de surface (cours d'eau, lacs, ...) relève de la Direction des Eaux de surface (SPW/DGO3). Pour les eaux souterraines, cette responsabilité revient à la Direction des Eaux souterraines (SPW/DGO3).

En termes d'entretien et d'aménagements hydrauliques, la gestion du réseau hydrographique relève actuellement de différentes instances, en fonction de la classification des cours d'eau.

Pour la Haute-Meuse :

- La Direction des Voies hydrauliques de Namur (SPW/DGO2) : pour les voies navigables ;

- La Direction des Cours d'Eau non navigables, District de Namur (SPW/DGO3) : pour les cours d'eau de 1^{re} catégorie ;
- Les Provinces de Namur (Service technique provincial des Voiries, des Cours d'eau et de l'Environnement) et du Hainaut (Hainaut Ingénierie Technique) pour les cours d'eau de 2^e catégorie ;
- Les 31 communes pour les cours d'eau de 3^e catégorie ;
- Les propriétaires riverains pour les cours d'eau non classés.

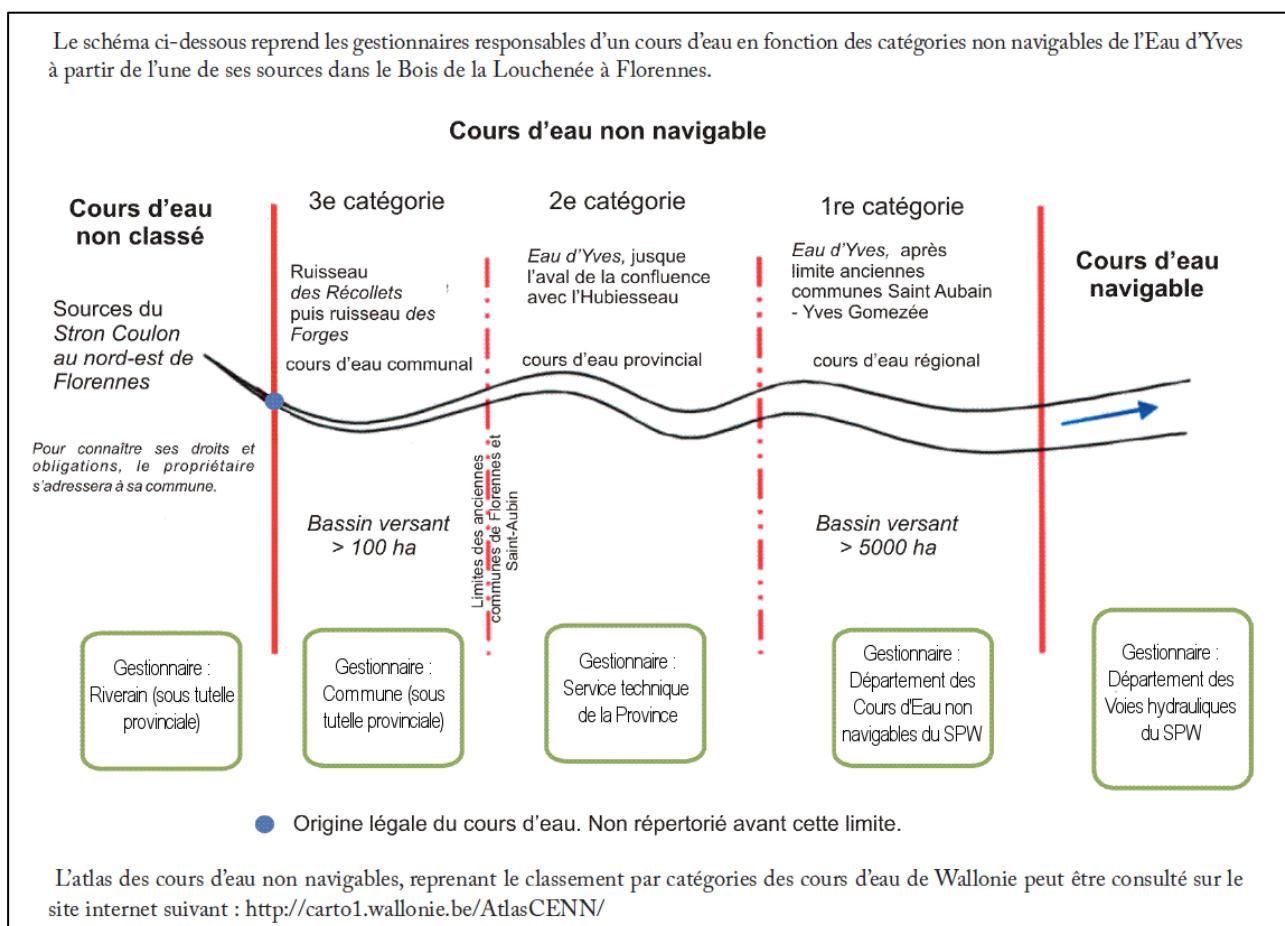


Figure 1 : Adaptation de la brochure « Au fil de l'Eau : Les droits et les devoirs du riverain » du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse (2011)

Les gestionnaires sont donc très nombreux et variés. Nous pouvons aussi citer les intercommunales, notamment les organismes d'assainissement agréés (l'INASEP en Province de Namur et l'IGRETEC en Province du Hainaut) qui agissent plus spécifiquement sur la qualité de l'eau. Quant aux distributeurs d'eau (SWDE, VIVAQUA...), ceux-ci alimentent la population en eau potable et interfèrent sur l'aspect quantité d'eau en puisant l'eau via les captages souterrains ou de surface.

Parfois, les gestionnaires cités ont des objectifs divergents. La concertation de l'ensemble de ceux-ci est nécessaire pour arriver à concilier l'ensemble des usages tout en préservant les ressources en eau et en respectant au maximum l'écosystème de la rivière. Cette tâche est un des rôles essentiels des Contrats de rivière en Wallonie.

2 Le Contrat de rivière Haute-Meuse

2.1 Historique

Le Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est l'un des premiers Contrats mis en place en Wallonie. Dès 1992, les autorités locales adoptent cette initiative et la Charte de la Haute-Meuse est signée en 1994. Le 24 juin 1996, le premier programme d'actions établi pour une durée de 5 ans est signé par les partenaires. Il est suivi en 2002 par un second programme d'actions. Ces deux premiers Protocoles d'Accord concernent alors uniquement la vallée de la Meuse proprement dite, d'Hastière à Namur. En 2005, le territoire du CRHM est élargi aux bassins versants des affluents mosans repris dans les sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise. De nouveaux partenaires intègrent le Contrat et entre 2006 et 2009, un troisième programme d'actions est mené sur les affluents de la Meuse. En 2010, après un nouvel élargissement du territoire couvert par le CRHM, les partenaires élaborent leur quatrième plan d'actions qui s'étalera jusque fin 2013. Le cinquième Protocole d'Accord (2014-2016) a la particularité d'être triennal et de débiter à la même date que ceux réalisés par les autres Contrats de rivière wallons (le 22 décembre, cf. AGW régissant les Contrats de rivière). L'actuel Protocole 2016-2019 ne fera pas exception à la règle avec une signature officielle du document par l'ensemble des partenaires programmée le 01 décembre 2016 et une reconduction le 22 décembre 2016. Les actions qui y sont inscrites sont un nouveau pas en avant pour la restauration, la protection et la promotion des ressources en eaux de surface et souterraines de la Meuse et de ses affluents.

2.2 Echelles de travail

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008, le CRHM considère comme référence les échelles de travail et d'évaluation suivantes :

- Les deux sous-bassins hydrographiques « Meuse amont » et « Oise » (cf. Figure 2), appartenant chacun à deux Districts hydrographiques différents, respectivement la Meuse et la Seine ;
- Les 32 masses d'eau de surface qui y sont comprises ;
- Les 7 masses d'eau souterraines qui couvrent (au moins en partie) ce territoire ;
- Le registre des zones protégées qui y sont au moins en partie comprises (zones de protection de captage, zones Natura 2000, les zones vulnérables et les zones sensibles).

Ces échelles seront détaillées dans le chapitre 3 de ce document.

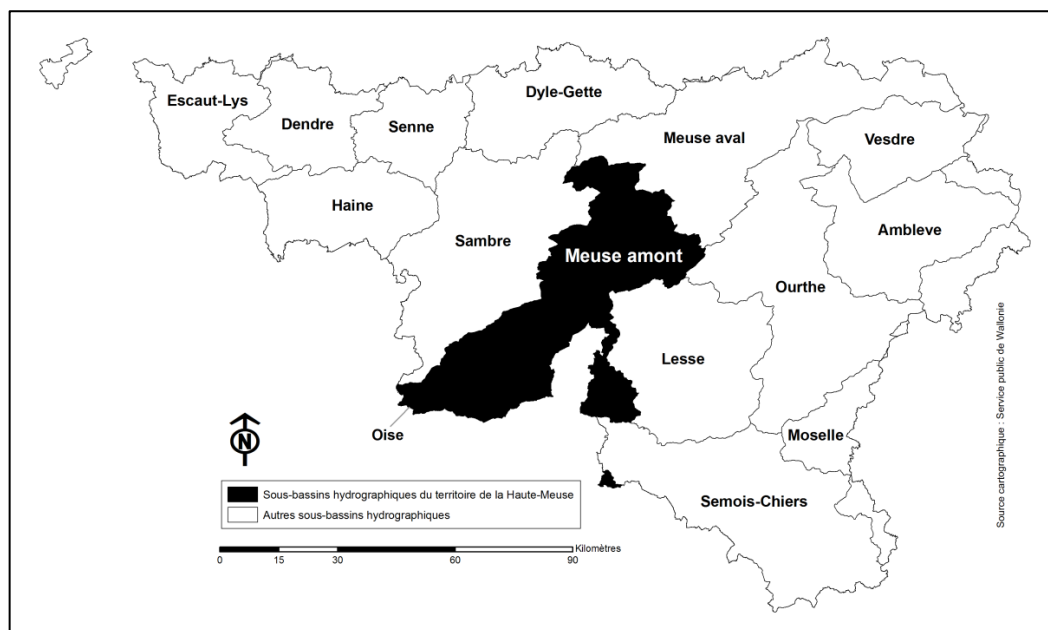


Figure 2 : Localisation des SBH Meuse amont et Oise en Wallonie

2.3 Principes de bases et méthodologie de travail

Le Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est une asbl financée par le Service public de Wallonie, la Province de Namur et 23 communes partenaires. Son fonctionnement s’articule autour de 3 structures : le Comité de rivière, les Comités locaux de concertation et la Cellule de coordination.

La démarche du CRHM permet de mettre en place une dynamique locale en vue de cette gestion intégrée des ressources en eau des deux sous-bassins hydrographiques concernés. Pour atteindre les différents objectifs fixés, elle nécessite la participation active et volontaire des nombreux acteurs et usagers, ainsi que leur prise de responsabilités en matière de protection de l’eau, selon une solution commune : la concertation et le consensus.

2.3.1 Le Comité de rivière

Il s’agit d’un organe de représentation des intérêts, de réflexion, de concertation, de décision et d’exécution du Contrat de rivière. Il regroupe l’ensemble des partenaires du CRHM concernés par la gestion de l’eau dans les sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise. Il est en réalité l’Assemblée générale de l’association. Le Comité de rivière se réunit une à deux fois chaque année afin d’évaluer les actions menées par le CRHM. Il est composé des 3 groupes de représentants suivants :

- Les administrations fédérales, régionales et organes consultatifs ;
- Les pouvoirs locaux (provinces et communes) ;
- Les acteurs locaux.

2.3.2 Les Comités locaux de concertation

Initiés en 2005, les Comités locaux de concertation regroupent à l'échelle locale les partenaires impliqués dans des actions du protocole d'accord. Ces partenaires appartiennent au Comité de rivière ou sont des collaborateurs au CRHM uniquement au niveau local pour la réalisation d'actions spécifiques. Il y a 7 comités locaux qui sont actifs à l'échelle des sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise (cf. Figure 3).

Les membres de ces comités de concertation se réunissent en moyenne deux fois par an pour assurer le suivi des actions du Protocole d'Accord dans chacun des bassins versants concernés. Cette structure permet également d'aborder toutes nouvelles problématiques locales avec les différents partenaires.

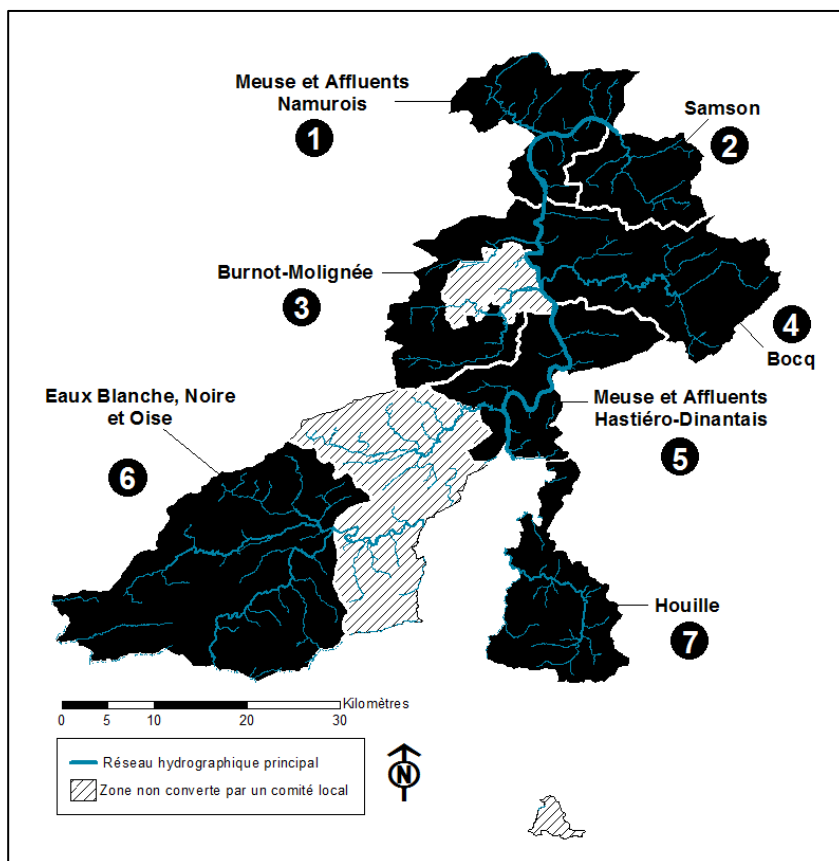


Figure 3 : Localisation des 7 Comités locaux sur le territoire de la Haute-Meuse

2.3.3 La Cellule de coordination

Il s'agit de l'organe de coordination du CRHM. Cette structure assure les fonctions de coordination, d'information et de concertation des différents partenaires du CRHM. Elle se charge également du secrétariat du CRHM et réalise l'inventaire des atteintes aux cours d'eau. De plus, la Cellule de coordination est maître d'œuvre d'une série d'actions du Protocole d'Accord établi avec les partenaires du CRHM. L'équipe de cette Cellule se compose en 2013 de 5 personnes : un coordinateur, un coordinateur adjoint, deux techniciens et une secrétaire.

2.3.4 Les partenaires du Contrat de rivière Haute-Meuse

2.3.4.1 Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs :

- Ministère de la Défense nationale ;
- Zone de Police des Arches (Andenne)
- Zone de Police de la Haute-Meuse ;
- SPW – Direction générale des Routes et Bâtiments (DGO1) : Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes de Namur ;
- SPW – Direction générale de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO2) : Département des Voies hydrauliques de Namur (DVHN) et Service d'études hydrologiques (SETHY) ;
- SPW – Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3) : Département de la Nature et des Forêts (DNF), Département de la Ruralité et des Cours d'Eau (DRCE) – Direction des cours d'Eau non navigables (DCENN), Département de l'Environnement et de l'Eau (DEA) – Direction des Eaux de Surface (DESu) et Direction des Eaux souterraines (DESo) ;
- SPW – Secrétariat général – Département de la Géomatique
- Commission consultative de l'Eau (CCE) ;
- Commissariat général au Tourisme (CGT).

2.3.4.2 Pouvoirs locaux :

- Conseil de la Province de Namur, Service technique provincial « Voiries, Cours d'Eau et Environnement » (STPN), Fédération du Tourisme de la Province de Namur (FTPN) ;
- Administrations communales d'Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

2.3.4.3 Acteurs locaux :

- Animation gelbressoise asbl ;
- Association pour la découverte de la Nature asbl ;
- Association pour la défense des sites et des vallées du Namurois ;
- Bureau économique de la Province de Namur (BEP) ;
- CAR-N asbl ;
- Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl ;
- Cercles des Naturalistes de Belgique asbl (CNB) ;
- Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Province de Namur ;
- Ciney Environnement asbl ;
- Club alpin Belge (aile francophone) (CAB) ;
- Comité de Quartier Pré-Meuse.2 ;
- Comité régional Anti-Carrière asbl (CRAC) ;
- Commission consultative en Aménagement du Territoire de Gesves
- Commission consultative en Aménagement du Territoire et de la Mobilité de Dinant ;
- Commission consultative en Aménagement du Territoire et de la Mobilité de Namur ;
- Commission consultative en Aménagement du Territoire et de la Mobilité de Profondeville ;
- Commission internationale de la Meuse ;
- Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites souterrains (CWEPSS) ;
- Empreintes asbl (CRIE de Namur) ;
- Fédération belge de la Batellerie ;
- Fédération francophone de Canoë (FFC) ;
- Fédération francophone de Ski nautique et Wakeboard (FFSNW) ;
- Fédération francophone de Yachting belge (FFYB) ;

- Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse amont (FHPMa);
- Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon ;
- Fédération wallonne de l’Agriculture (FWA) ;
- Fondation rurale de Wallonie (FRW) ;
- Fondation Gouverneur René Close ;
- Groupe d’Action Local (GAL) de l’Entre Sambre et Meuse ;
- Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP) ;
- Infrabel sa ;
- Klim- en bergsportfederatie (KBF) ;
- La Fario asbl ;
- La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère ;
- La Maison du Tourisme du Pays de Namur ;
- Les Amis de la Terre asbl ;
- Les Amis de Marche-les-Dames asbl ;
- Les Naturalistes de la Haute-Lesse asbl ;
- Les pêcheurs de la Houille ;
- Monuments et Sites de saint Gérard et Graux asbl ;
- Natagora ;
- Office du Tourisme d’Hastière
- Pays de la Molinee asbl ;
- Port autonome de Namur (PAN) ;
- Profondeville Lustin, Perles de la Meuse, asbl ;
- Royal Cercle nautique de Dinant ;
- Royal Club nautique Sambre et Meuse – section aviron ;
- Sagrex sa ;
- Société wallonne des Eaux (SWDE) ;
- Spéléo-J, asbl ;
- Syndicat d’Initiative de la Vallée du Samson ;
- Union belge de Spéléologie (UBS) ;
- Université de Namur ;
- Virelles Nature asbl ;
- Vivaqua.

3 Carte d'identité des sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise

3.1 Caractéristiques générales

3.1.1 Réseau hydrographique

Les limites géographiques au niveau desquelles le Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) peut agir s'étend jusqu'aux frontières des sous-bassins hydrographiques (SBH) Meuse amont et Oise. La superficie de ces deux sous-bassins est de 1925,73 km². L'ensemble du réseau hydrographique de ces deux sous-bassins compte 2630 km de linéaire de cours d'eau, dont 1331 km sont classés. Au-delà de la Meuse, les principaux cours d'eau sont le Bocq, la Brouffe, le Burnot, l'Eau Blanche, l'Eau Noire, le Flavion, l'Hermeton, la Houille, la Mollignée, le Samson, et le Viroin (cf. Figure 4).

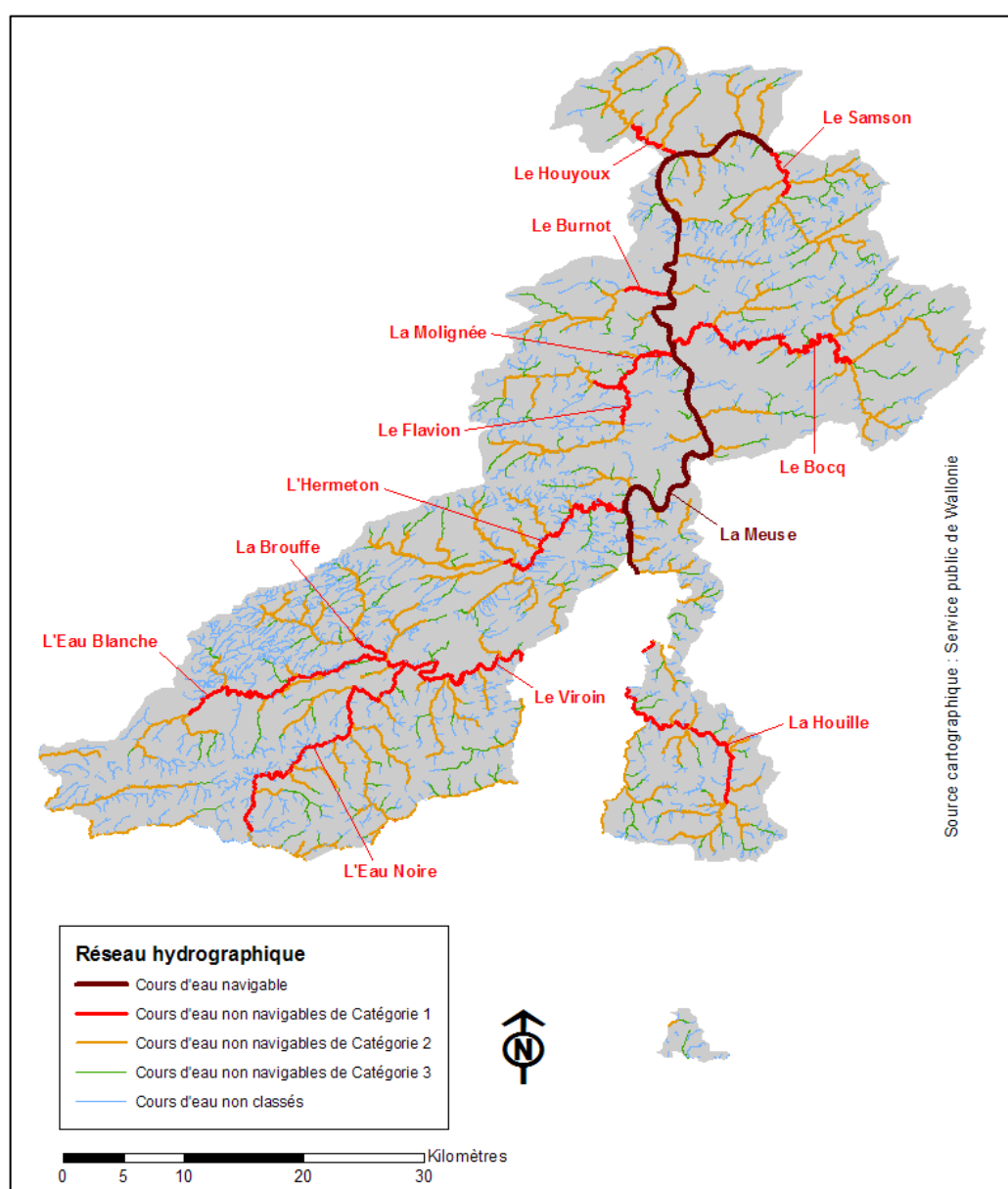


Figure 4 : Réseau hydrographique du territoire de la Haute-Meuse

Les cours d'eau classés se répartissent comme suit :

Tableau 1 : Répartition des classes de cours d'eau sur le territoire de la Haute-Meuse
(Source : SPW/DGO3/Direction des Eaux de Surface)

Cours d'eau navigables	78 km
Cours d'eau non navigables de 1 ^{re} catégorie	211 km
Cours d'eau non navigables de 2 ^e catégorie	653 km
Cours d'eau non navigables de 3 ^e catégorie	389 km

3.1.2 Démographie et occupation du territoire

La population totale s'élève à 225.406 habitants (données de 2013), avec une densité de population de 117,1 personnes/km² sur les SBH Meuse amont et Oise cumulés. Les habitants sont répartis sur 35 communes différentes (cf. Tableau 2). La population des 23 communes partenaires du CRHM est estimée à environ 200.978 personnes, soit 89,2 % de la population des deux SBH.

Tableau 2 : Répartition de la population (en nombre d'habitants) des 35 communes sur le territoire de la Haute-Meuse
(Source : Institut national des Statistiques, 2013) *En gras, les 23 communes partenaires du CRHM*

Communes	Population en Haute-Meuse
NAMUR	77864
COUVIN	13939
CINEY	13263
DINANT	12727
PROFONDEVILLE	10240
YVOIR	8922
CHIMAY	8517
PHILIPPEVILLE	7703
ANHEE	7073
HAMOIS	6975
GESVES	6805
ASSESE	6769
HASTIERE	5858
VIROINVAL	5763
LA BRUYERE	5594
METTET	4416
GEDINNE	4355
ANDENNE	3329
ONHAYE	3122
DOISCHE	2891
FLORENNES	2272
BEAURAING	2202
FERNELMONT	1818
OHEY	1003
MOMIGNIES	628
HOUYET	619
VRESSE-SUR-SEMOIS	267
CERFONTAINE	152
EGHEZEE	92
FROIDCHAPELLE	83
HAVELANGE	72
GEMBOUX	45
BIEVRE	12
FLOREFFE	9
BOUILLON	5

L'occupation du sol est diversifiée avec 39,3 % de forêts, 24,8 % de cultures, 24,5 % de prairie et 5,1 % de zones urbanisées (données de 2005). Les cultures sont majoritairement présentes dans la partie Nord du territoire de la Haute-Meuse alors que dans la partie Sud se sont les zones forestières qui dominent. Les zones urbaines sont concentrées autour des principales villes (Namur, Ciney, Couvin, Dinant...).

3.1.3 Eau et sous-sol

3.1.3.1 Formations aquifères principales

Le sous-sol wallon est bien pourvu en ressources d'eau souterraine, même si toutes les nappes ne présentent pas des capacités d'exploitation intéressantes. Ce ne sont pas de grandes cavités renfermant une nappe d'eau mais plutôt des massifs rocheux dans lesquels l'eau remplit tous les interstices, fissures et espaces entre les roches.

En fonction de l'état de la roche, on distingue (cf. Tableau 3) :

- Les nappes de roches meubles : l'eau se loge dans les interstices du sous-sol. Selon la porosité, la circulation y est lente (sables du Tertiaire) ou rapide comme dans les graviers de la Meuse (dépôts du Quaternaire)
- Les nappes de roches cohérentes : la roche est imperméable mais est parcourue de fissures. Le nombre et la largeur des fissures influencent la vitesse de circulation ; généralement l'eau y circule rapidement mais en faible débit. Exemples : Calcaires et craies
- Les nappes du manteau d'altération : intermédiaire entre les roches meubles et cohérentes. Exemple: massif schisto-gréseux de l'Ardenne

Tableau 3 : Formations aquifères principales dans le sous-bassin Meuse amont
(Source : MRW/DGRNE, 2002)

Formations aquifères principales Superficie (km ²)	
Calcaires du Primaire	788,27
Dépôts du Quaternaire	19,36
Massifs schisto-gréseux du Primaire	1195,54

3.1.3.2 Captages et zones de protection

Les ressources en eau souterraine du SBH Meuse amont sont exploitées via de nombreux captages (galeries, drains, sources, cours d'eau) pour la distribution publique d'eau (SWDE, Vivaqua, Inasep, AIEM, communes), mais aussi par des agriculteurs et des particuliers (puits).

Pour que des pollutions éventuelles n'atteignent pas les captages d'eau, des zones de protection sont progressivement définies autour de ces captages : zone de prise d'eau (I), zone de prévention (rapprochée IIa et éloignée IIb), zone de surveillance (III). Chaque point de captage devrait à l'avenir avoir une zone de protection de captage définie.

Au niveau des eaux de surface, des zones de protections de captage sont installées sur les eaux destinées à la consommation. En Haute-Meuse, deux zones d'eau potabilisables sont répertoriées : le captage d'eau de Tailfer en Meuse à Rivière (Vivaqua) et le réservoir du Ry de Rome à Couvin (SWDE).

3.1.3.3 Zones vulnérables

Une zone vulnérable est un périmètre de protection essentiellement des eaux souterraines, contre les nitrates d'origine agricole. Six zones vulnérables ont été définies en Wallonie. Dans ces zones, des mesures particulières sont imposées aux agriculteurs, principalement au niveau de l'épandage de fertilisants. Elle figure dans l'AGW du 13 juin 2014. Le SBH de la Meuse amont est concerné par la zone vulnérable du Sud namurois qui avait été étendue au 1^{er} janvier 2013. Une grande partie du territoire de la Haute-Meuse est aujourd'hui repris dans cette zone, à l'exception des communes les plus au sud (Gedinne, Chimay, Couvin et Momignies).

3.1.3.4 Phénomènes karstiques

Une partie importante du SBH Meuse amont a son sous-sol constitué de roches carbonatées (calcaires, dolomies et craies). Les phénomènes karstiques sont le résultat de l'action de l'eau sur ces roches carbonatées, souvent fissurées, par dissolution (acidité de l'eau) et érosion (énergie hydrodynamique de l'eau courante). Le SBH Meuse amont présente toute une série de phénomènes karstiques dans la vallée de la Meuse mais aussi dans les vallées de ses affluents (Bocq, Burnot, Molinee, Samson et Viroin) : des systèmes pertes-résurgences (chantoir : perte d'un cours d'eau sous terre, qui entame ainsi un parcours souterrain - résurgence : lieu où un cours d'eau souterrain réapparaît en surface), des recoupements de méandres, des grottes, des vallées sèches (vallées abandonnées par leur cours d'eau géniteur suite au passage de celui-ci en parcours souterrain plus en amont), des vallons aveugles (vallons qui s'arrêtent brutalement en raison du passage de leur cours d'eau en parcours souterrain), des dolines (dépressions naturelles du terrain formées par dissolution des roches sous-jacentes), etc. Ces milieux sont particulièrement sensibles car, en raison de la circulation d'eau provenant de la surface, ils sont des portes ouvertes aux pollutions, qui vont ensuite contaminer les aquifères.

3.2 Les usages locaux des cours d'eau

Les usages et acteurs associés aux milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, nappes souterraines...) sont multiples. En ce qui concerne les SBH Meuse amont et Oise, nous pouvons distinguer les usagers liés à la vallée de la Meuse de ceux liés aux bassins versants des affluents.

En Meuse navigable, les usages du fleuve sont fortement liés au potentiel économique et touristique de la vallée dont voici quelques exemples : le transport de marchandises (la batellerie), le tourisme fluvial (les bateaux de plaisance, les activités de promenade et de l'HoReCa qui sont liées aux quais et halages mosans notamment), le projet d'installation de turbines hydroélectriques au niveau des barrages entre La Plante et Hastière, le développement urbanistique en bord de Meuse, les zones de camping, les sports nautiques (jet-ski, ski-nautique, wakeboard, yachting, aviron, voile...), la pratique de la pêche, la pratique de l'alpinisme sur les massifs rocheux calcaires...

Pour les bassins versants des affluents mosans, les usages liés aux nombreuses étendues agricoles (1370 exploitations recensées en 2007) et forestières occupent une place prépondérante. Les usages associés aux nombreux villages et agglomérations des sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise ainsi que les activités domestiques et socio-économiques qui en découlent sont aussi bien présents et ont un impact direct sur la qualité des eaux de surface et souterraines de ce territoire. Par ailleurs, les usages récréatifs qui y sont liés sont fort variés : le camping, le scoutisme, la spéléologie et l'alpinisme, la découverte du milieu par les promeneurs et les naturalistes (ornithologues, herpétologues, ichtyologues, botanistes, photographes ou simples passionnés), la pratique de la pêche (dans la rivière ou dans les étangs)... Enfin, des industries (69 industries taxées recensées en 2005), particulièrement les carrières, sont aussi présentes tant dans la vallée mosane que dans les vallées de ses affluents.

3.3 Eléments de valeur liés au milieu aquatique et à son environnement

Dans les sous-bassins hydrographiques (SBH) Meuse amont et Oise, 35 zones du réseau européen Natura 2000 sont partiellement ou totalement localisées sur ce territoire et couvrent 35.538 hectares, soit 17,7 % des deux SBH. Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels d'importance patrimoniale, identifiés sur base de deux directives européennes (79/409/CEE et 92/43/CEE). Il vise à préserver certaines espèces ainsi que les milieux naturels qui les abritent et leur permettent de se développer harmonieusement. Les sites les plus importants sont rencontrés dans les bassins versants de l'Hermeton (Bassin fagnard de l'Hermeton), de la Houille (Vallée de la Houille en aval de Gedinne, Vallée de la Hulle), de

l'Eau Blanche (Massif forestier de Cerfontaine, Vallée de l'Eau Blanche à Virelles), du Viroin (Calectienne entre Frasnés et Doische) et de l'Oise (Massifs forestiers entre Momignies et Chimay). Plus de 832 km de tronçons de cours d'eau sont situés à l'intérieur de sites Natura 2000, ce qui représente 31,6 % du linéaire total des cours d'eau des deux sous-bassins.

Outre ces zones, 332 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) sont recensés sur le territoire du CRHM, auquel il faut encore ajouter les nouveaux sites découverts ces 5 dernières années. Certains de ces sites sont fortement liés au monde aquatique, telles les vallées forestières (eaux vives et milieux rivulaires), les zones humides (eaux stagnantes), les carrières et les sablières (eaux stagnantes temporaires) et également les reliefs karstiques creusés par l'eau dans les massifs calcaires.

Il existe également 59 zones classées en réserves naturelles (domaniale, forestière, agréée, zone humide d'Intérêt biologique et cavité souterraines d'Intérêt scientifique), soit une surface de 1013 ha, où la priorité est donnée à la sauvegarde des richesses naturelles. En fonction du mode de gestion mis en place, ces réserves naturelles peuvent être soit intégrales (sans gestion), soit dirigées (avec plan de gestion).

Tous ces biotopes naturels renferment des espèces animales ou végétales à haute valeur environnementale et qui sont dépendant de ces milieux : de nombreux poissons (truites, chabots, anguilles...), des macro-invertébrés (moules perlières, mulettes...) et insectes (libellules...), des batraciens et reptiles (tritons crêtés, crapauds calamites, couleuvres à collier...), des oiseaux (martins pêcheurs, cincles plongeurs, hirondelles des rivages...), des mammifères (chauve-souris...) et de nombreuses plantes vasculaires (trèfles d'eau, myriophylles en épis, végétation liée aux mégaphorbiaies, aulnaies et frênaies alluviales...).

3.4 Etat des masses d'eau

3.4.1 Masses d'eau de surface

Le territoire de la Haute-Meuse est subdivisé en 42 masses d'eau de surface. Une estimation de l'état global de ces masses d'eau, c'est à dire une analyse de l'état écologique (biologie, physico-chimie et hydromorphologie) et de l'état chimique, a été réalisé en 2013 par le SPW. En Haute-Meuse, une seule masse d'eau a été évaluée comme ayant un « très bon » état écologique, 23 masses d'eau ont été évaluées comme ayant un « bon » état écologique, 9 masses d'eau ont été évaluées comme ayant un état écologique « moyen », 5 masses d'eau ont été évaluées comme ayant un état écologique « médiocre », tandis que 3 masses d'eau ont été qualifiées d'un état écologique « mauvais ». Une masse d'eau n'a pas été évaluée. En terme d'objectifs environnementaux, 18 masses d'eau n'ont pas atteint le bon état en 2015, soit 42,8% du total des masses d'eau de la Meuse amont et de l'Oise. Parmi ces 18 masses d'eau, 12 ont obtenu une dérogation, les autres devraient arriver à atteindre le bon état écologique d'ici 2021, voire 2027.

L'état chimique des 42 masses d'eau de la Meuse amont et de l'Oise n'est « pas bon » car de nouvelles normes de mesure plus restrictives ont été employées en 2013 (intégration des PTB ubiquistes) et sont toutes sujettes à une dérogation.

3.4.2 Masses d'eau souterraines

En Haute-Meuse, 6 masses d'eau souterraines ont un état global qui a été qualifié de « bon » en 2013. Seule une masse d'eau a été déclarée en « mauvais » état (alors qu'elle était qualifiée en « bon » état en 2008). Il s'agit de la masse d'eau souterraine RWM011 où les concentrations en pesticides (essentiellement la bentazone, non détectée jusqu'alors) ont subi une augmentation importante ces dernières années. Notons aussi qu'un risque de surexploitation de deux masses d'eau (RWM011 et RWM021) est également mis en évidence par les analyses effectuées entre 2009 et 2013 par le SPW.

4 Inventaire des atteintes aux cours d'eau

4.1 Données d'inventaire des atteintes aux cours d'eau 2011 – 2015

Afin de répondre au mieux aux sollicitations des partenaires et à la mission d'inventaire des atteintes demandée par l'Arrêté du Gouvernement wallon, le kilométrage annuel de cours d'eau inventoriés a été nettement augmenté, plus spécifiquement depuis 2011. Cette date correspond aussi à la réalisation de cette tâche directement par la Cellule de coordination du CRHM et plus par sous-traitance. Les inventaires sont réalisés chaque année entre avril et octobre par les opérateurs de terrain.

Entre 2011 et 2015, ce sont quelque 1504 km de cours d'eau qui ont été inventoriés durant 310 journées de terrain, soit environ 300 km de cours et 62 journées de terrain chaque année. L'ensemble de ces données 2011-2015 a été exploité pour construire les actions de ce Protocole d'Accord 2017-2019.

Notons également que ces inventaires ne sont pas menés sur le territoire des communes non partenaires du CRHM, à savoir essentiellement dans la vallée amont de l'Hermeton, une partie de la vallée de la Moline et dans la vallée du Viroin. Sur le territoire des 23 communes partenaires du CRHM, le réseau hydrographique compte environ 2028 km de cours d'eau classés ou non classés. Le taux d'inventaire des cours d'eau y est de 70% toute catégorie de cours d'eau confondue.

Au cours de cette période, 6375 atteintes, aussi dénommées « points noirs », ont été recensées par les opérateurs de terrain. Les types d'atteintes les plus rencontrés sont respectivement les déchets (25, %) ; les rejets (17,3 %) ; les érosions de berge (15,8 %) ; les plantes invasives (15,0 %) ; les entraves (12,7%) ; les autres types de points noirs (9,7 %), les ouvrages détériorés (1,4 %), les prises d'eau (1,4 %) et les protections de berges détériorées (1,1 %). Parmi ces points noirs, 2161 sont classés comme prioritaires par la Cellule de coordination du CRHM, soit 34 % du total. Le Tableau 4 et les Figures 5a et 5b présentent ces résultats par types d'atteintes.

Tableau 4 : Nombre de points noirs et de points noirs prioritaires relevés entre 2011 et 2015 pour chaque type d'atteintes

Types d'atteintes :	Nbre de points noirs	dont prioritaires
Captages	87	6
Déchets	1620	248
Entraves	811	275
Erosions	1007	362
Ouvrages	92	25
Patrimoine	8	2
Plantes invasives	959	737
Protections de berges	73	15
Rejets	1102	358
Autres	616	133
TOTAL :	6375	2161

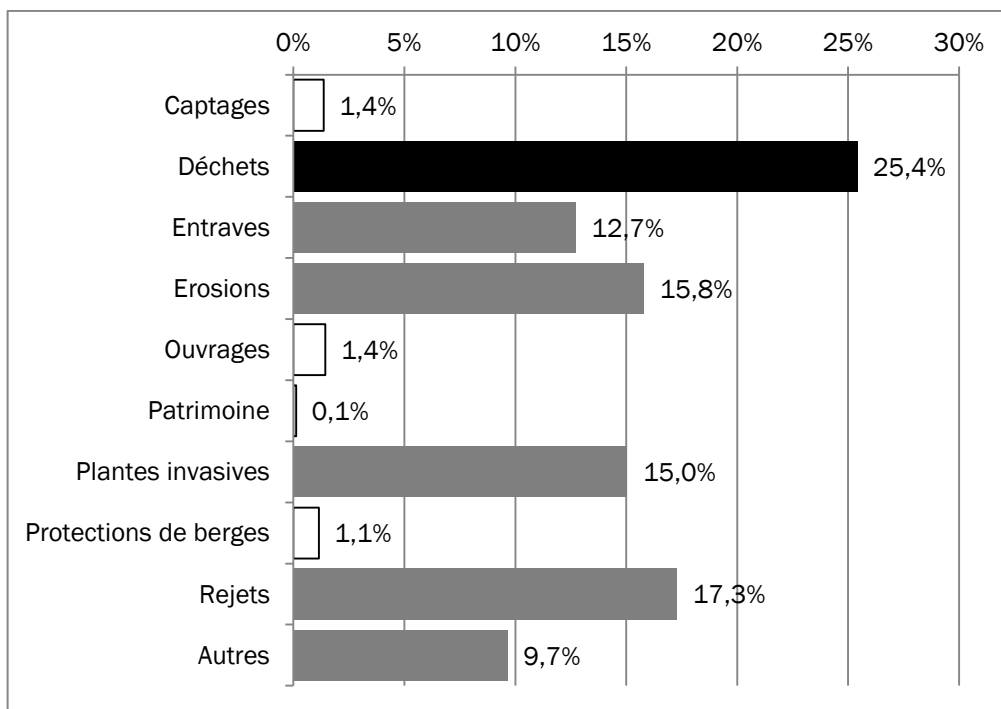


Figure 5a : Répartition des points noirs relevés entre 2011 et 2015 par type d'atteintes

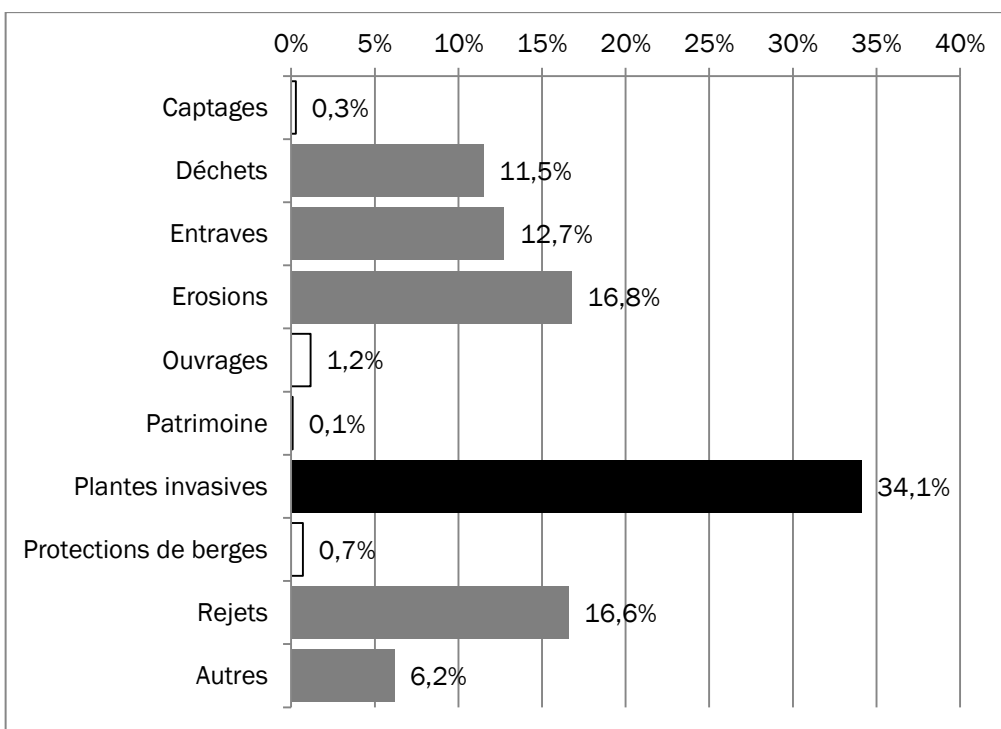


Figure 5b : Répartition des points noirs prioritaires relevés entre 2011 et 2015 par type d'atteintes

4.2 Information du public sur les résultats de l'inventaire

Tous les résultats d'inventaire des atteintes des cours d'eau réalisés en 2014 et 2015 ont été présentés dans le détail aux partenaires lors des Comités locaux organisés à l'automne 2014 (7 réunions) et au printemps 2015 (7 réunions), ainsi que lors des rencontres communales (23 réunions) menées entre octobre 2015 et mai 2016 et lors de la rencontre avec les gestionnaires provinciaux et régionaux des cours d'eau. Lors de ces réunions, les atteintes prioritaires ont été validées par les partenaires du CRHM présents.

Une synthèse de ces résultats a également été présentée lors des Assemblées générales de mars 2015 et mars 2016 à l'ensemble du Comité de rivière. In fine une synthèse de l'état de résolution des atteintes relevées entre 2011 et 2015 a été présentée lors des Comités locaux de septembre 2016 et de l'Assemblée générale du 13 octobre 2016.

Enfin, toutes les données sont mises en accès consultatif pour tous les partenaires du CRHM depuis mars 2016 via l'application Fulcrum sur le web.

5 Programme d'actions 2017-2019 des partenaires du CRHM

5.1 *Elaboration du programme d'actions*

L'élaboration du programme d'actions 2017-2019 des partenaires du CRHM a débuté en octobre 2015 par l'organisation des rencontres communales par la Cellule de coordination du CRHM. Le bilan des actions menées depuis 2014 a été réalisé avec chacune des 23 communes partenaires. Les derniers résultats de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau ont été présentés et des propositions d'actions à inscrire dans ce protocole ont été discutées. La dernière rencontre communale a eu lieu en mai 2016. Les gestionnaires des cours d'eau ont également été rencontrés au cours de cette période. Sur base de ces rencontres les propositions d'actions ont été compilées par la Cellule de coordination du CRHM et présentées pour validation par les partenaires lors des réunions de concertation des 7 comités locaux qui ont été organisées en septembre 2016. De nouvelles actions ont encore été ajoutées par certains partenaires à cette occasion.

Lors de l'Assemblée générale du CRHM du 13 octobre 2016 organisé à Andenne, le Comité de rivière du CRHM validera définitivement le Protocole d'Accord 2017-2019 des partenaires du CRHM.

Ce protocole sera ensuite transmis aux Service Public de Wallonie et au Cabinet du Ministre Di Antonio via l'intermédiaire de la Cellule « Contrats de rivière » de la Direction des Eaux de surface en date du 22 octobre 2016. Le cabinet du Ministre Collin marquera son accord pour la reconduction du Protocole d'Accord pour la période 2017-2019 par l'envoi d'une notification d'ici le 22 novembre 2016. La signature officielle de ce Protocole d'Accord 2017-2019 des partenaires du CRHM aura lieu le 1^{er} décembre 2016 à l'Administration communale d'Assesse.

5.2 *Domaines d'activités du programme d'actions*

Le Protocole d'Accord triennal des partenaires du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) regroupe un ensemble d'actions visant à améliorer la qualité de l'eau et de son environnement proche. Ces actions sont menées par les 3 groupes représentatifs des contrats de rivière, à savoir les pouvoirs locaux (communes et provinces), l'administration wallonne et les associations locales. La Cellule de coordination du CRHM apporte son expertise, sa collaboration et son soutien aux actions le nécessitant.

Chaque partenaire s'engage dans une ou plusieurs actions soit en tant que *Maître d'œuvre* (opérateur principal, référent en matière de suivi de l'avancement de l'action), soit en tant que *Partenaire associé* (opérateur annexe). La durée pour mener à bien ces actions est fixée à trois ans (2017-2019).

Le Protocole d'Accord 2017-2019 des partenaires du CRHM est structuré en différentes thématiques listées ci-dessous. Celles-ci sont subdivisées en 3 parties :

A. Thématiques Directive Cadre Eau (DCE)

Ces thématiques répondent au programme de mesures des seconds Plans de Gestion par District hydrographique (PGDH) de la DCE qui sont mis en œuvre de 2016 à 2021. Ce programme a été adopté par le Gouvernement wallon le 28 avril 2016. Le détail des mesures est disponible à l'adresse suivante : <http://eau.wallonie.be> .

1. Assainissement collectif des eaux usées
2. Assainissement autonome des eaux usées
3. Gestion des eaux pluviales
4. Réduction des rejets industriels et limitation des rejets de substances dangereuses
5. Agriculture ¹
6. Pesticides
7. Pollutions historiques et accidentelles
8. Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques
9. Valoriser les ressources stratégiques en eau

B. Thématiques Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Ces thématiques correspondent aux mesures du catalogue du Plan de Gestion des Risques d'Inondation qui sont mises en œuvre de 2016 à 2021. Ce plan a été adopté par le Gouvernement wallon en date du 10 mars 2016. Le détail des mesures est également disponible à l'adresse suivante : <http://eau.wallonie.be> .

10. Prévention des risques d'inondation
11. Protection contre les risques d'inondation
12. Préparation des événements d'inondation
13. Réparation et analyse post-crise après des inondations

C. Thématiques hors DCE et PGRI

Ces thématiques regroupent les actions qui n'entrent pas dans les deux sections précédentes et qui sont mises en place par les partenaires et/ou par les cellules de coordination des contrats de rivière.

14. Espèces invasives
15. Déchets dans le lit des cours d'eau et en zone rivulaire
16. Patrimoine
17. Ouvrages le long des cours d'eau
18. Habitats et espèces sensibles
19. Tourisme, activités sportives et loisirs
20. Information et sensibilisation générale
21. Etude et caractérisation des cours d'eau
22. Autres
23. Subsidés

¹ hors actions « pesticides » incluses dans la thématique suivante

5.3 Détail du programme d'actions 2017-2019 des partenaires du CRHM

Le programme d'actions 2017-2019 des partenaires du CRHM est actuellement composé de 475 actions réparties en 23 thématiques (cf. Figure 6).

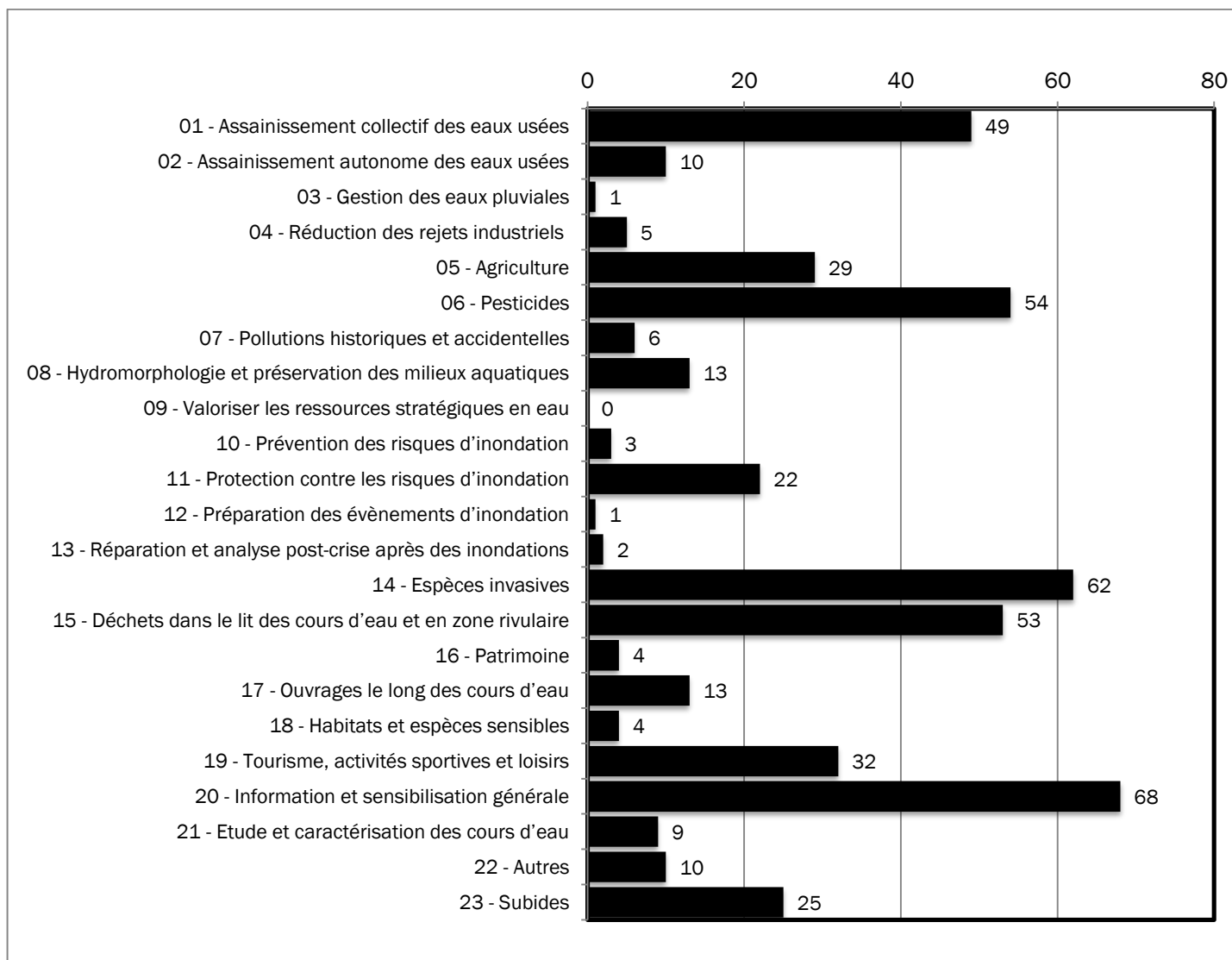


Figure 6 : Répartition du nombre d'actions par thématique du Protocole d'Accord 2017-2019 des partenaires du CRHM

Parmi ces actions, 182 d'entre elles sont menées par les partenaires afin de résoudre quelques 1318 Points Noirs Prioritaires identifiés par l'inventaire des atteintes aux cours d'eau réalisé par la Cellule de coordination du CRHM, soit 61% des 2161 points noirs prioritaires identifiées entre 2011 et 2015.

Quelque 169 actions des thématiques 1 à 9 répondent directement au Programme de Mesure des Plans de Gestion par District hydrographique (phase 2) que la Wallonie a adopté en avril 2016 dans le cadre de la Directive Cadre Eau. D'autres actions plus générales, notamment en matière d'information et de sensibilisation, répondent également indirectement aux objectifs de cette Directive.

Quelque 35 actions des thématiques 10 à 13 concernent directement le Plan de Gestion des Risques d'Inondations adopté par la Wallonie en mars 2016.

Une des missions des Contrats de rivière concerne la concertation entre les différents acteurs de l'eau afin d'améliorer la qualité des cours d'eau et de son environnement direct. Ainsi, 238 actions s'inscrivent comme des actions de concertation entre les partenaires du CRHM.

Une autre mission importante des Contrats de rivière est la sensibilisation du grand public, des écoles et de certains professionnels. Ce sont 254 actions qui ont comme but final la sensibilisation de la population de la Haute-Meuse.

Les 475 actions présentées ci-après sont hiérarchisées d'abord par « thématique » (le numéro de la thématique est rappelé sur chaque page dans un cadre noir dans le coin supérieur extérieur) et ensuite par « territoire concerné » (en marge noire à gauche de chaque action ou groupe d'actions). L'ordre d'apparition de ces territoires est le suivant :

- SBH (l'entière des sous-bassins hydrographiques Meuse amont et Oise)
- Meuse
- Affluents hastiéro-dinantais
- Affluents namurois
- Bocq
- Burnot-Molignée
- Eaux Blanche, Noire et Oise
- Houille
- Samson

Afin de gagner en lisibilité et de ne pas trop alourdir le contenu déjà très conséquent, certaines actions similaires à l'échelle d'un même territoire ont été regroupées en « groupe d'actions ». Chaque action est alors identifiée individuellement par une lettre minuscule placée entre parenthèse [exemple : (a)].

Dans le champ « maître d'œuvre », les partenaires qui sont identifiés avec une astérisque (*) sont ceux pour lesquels la Cellule de coordination du CRHM n'a pas encore eu une validation ferme et définitive de leurs actions inscrites. Ces actions sont donc encore susceptibles d'être modifiées ou retirées du document.

5.3.1 Thématique 1 : Assainissement collectif des eaux usées (DCE) → 49 actions

SBH	► Organiser une séance de concertation entre les acteurs impliqués dans la mise en place de l'assainissement collectif sur le territoire du CRHM	
	Description : Réunir autour d'une même table les représentants de l'Inasep/de la SPGE et des représentants communaux pour discuter de la planification des investissements et des travaux de collecte des eaux usées, ainsi que des problèmes rencontrés à l'échelle des communes en matière d'assainissement collectif.	
	Maîtres d'œuvre : Cellule coordination CRHM, Inasep*	
	Partenaires : SPGE, communes	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire		Origine financement : CRHM, Inasep

Meuse et affluents hastiéro-dinantais	► Construire la station d'épuration (a) et placer le collecteur (b) d'eaux usées d' Hastière-Hermeton	
	Description : Réalisation de la station d'épuration (a) destinée à recevoir et traiter les eaux usées des villages d'Hermeton, Hastière-Lavaux et Hastière-par-delà (capacité de 2400 équivalent-habitants) en bord de Meuse en amont de l'écluse d'Hastière. Réalisation du collecteur (b) pour amener les eaux usées vers la station d'épuration d'épuration.	
	Maître d'œuvre : Inasep*	
	Partenaire : SPGE	
	Échéance : 2017	
Estimation budgétaire : 2.586.240€ (a) 5.806.434€ (b)		Origine financement : SPGE

Meuse et affluents hastiéro-dinantais	► Construire la station d'épuration (a) et placer le collecteur (b) d'eaux usées de Sorinnes	
	Description : Réalisation de la station d'épuration (a) destinée à recevoir et traiter les eaux usées du village de Sorinnes (capacité de 400 équivalent-habitants). Réalisation du collecteur (b) pour amener les eaux usées vers la station d'épuration.	
	Maître d'œuvre : Inasep*	
	Partenaire : SPGE	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : 950.000€ (a) 222.800€ (b)		Origine financement : SPGE

Meuse et affluents hastiéro-dinantais	<p>► Vérifier les raccordements aux égouts des rejets d'eaux usées suite au placement des collecteurs du centre de Dinant en zone d'assainissement collectif</p>	
	<p>Description : A la suite du placement des collecteurs par l'Inasep en 2014 et 2015 (rue de Froidvau, quai de Meuse, rue A. Defoin, rue des Rivages, boulevard des Souverains, rue G. Cousot, rue A. Huybrechts, avenue W. Churchill, boulevard L. Sasserath, quai J-B. Culot, quai Cadoux, rue du Moulin, rue R. Himmer et chaussée d'Yvoir) pour envoyer les eaux usées vers la station d'épuration de Dinant, la Cellule de coordination du CRHM vérifiera en 2017 lors du chômage de la Meuse si les rejets, constatés vers le fleuve lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau et identifiés comme points noirs prioritaires, sont toujours présents. Ensuite, la Ville de Dinant sollicitera les propriétaires non raccordés aux égouts pour mise en conformité. La DVHN pourra comparer ces données avec les autorisations délivrées aux riverains. Si nécessaire, le collecteur et les déversoirs d'orage pourront être vérifiés par l'Inasep.</p>	
	<p>Maître d'œuvre : Dinant</p>	
	<p>Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO2/DVHN, Inasep</p>	
	<p>Échéance : 2019</p>	
	<p>Estimation budgétaire : Budget ordinaire</p>	<p>Origine financement : Dinant, CRHM</p>
<p>Atteintes concernées : <u>55 atteintes prioritaires</u> → LEF RE15, LEF R16 (ruisseau des Fonds de Leffe), ME R019, ME R020, ME R021, ME R022, ME R023, ME R024, ME R025, ME R026, ME R027, ME R028, ME R029, ME R030, ME R031, ME R032, ME R033, ME R034, ME R035, ME R036, ME R037, ME R038, ME R039, ME R040, ME R041, ME R042, ME R043, ME R044, ME R045, ME R046, ME R047, ME R048, ME R049, ME R050, ME R051, ME R052, ME R053, ME R054, ME R055, ME R056, ME R057, ME R058, ME R059, ME R060, ME R061, ME R062, ME R063, ME R064, ME R065, ME R066, ME R067, ME R068, ME R069, ME R070 (Meuse), RSO RE05 (ravin de Sorinnes)</p>		

Meuse et affluents hastiéro-dinantais	<p>► Vérifier et améliorer le fonctionnement du déversoir d'orage du collecteur d'eaux usées en zone d'assainissement collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à hauteur du pont de la rue des Douaniers à Heer qui enjambe le ruisseau de Heer (a) • en contre bas du Domaine de Massembre vers le ruisseau de Massembre (b) 	
	<p>Description : Suite à l'observation d'un rejet d'eaux usées prioritaire dans le ruisseau de Heer (a) et en contrebas du domaine de vacances vers le ruisseau de Massembre (b), trouver une solution permettant d'éviter ou de limiter l'apport d'eaux usées depuis l'exutoire du collecteur vers le cours d'eau. Vérifier également les raccords du réseau d'égouttage au collecteur si nécessaire.</p>	
	<p>Maître d'œuvre : Inasep*</p>	
	<p>Partenaires : SPGE, Hastière</p>	
	<p>Échéance : 2019</p>	
	<p>Estimation budgétaire : À déterminer</p>	<p>Origine financement : SPGE</p>
<p>Atteintes concernées : <u>2 atteintes prioritaires</u> → HR R06 (ruisseau de Heer) Correspond au DO1 (STEP Heer-Agimont) → MA R01 (ruisseau de Massembre) Correspond au DO6 (STEP Heer-Agimont)</p>		

Meuse et affluents namurois	<p>► Vérifier et améliorer le fonctionnement du déversoir d'orage du collecteur d'eaux usées en zone d'assainissement collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à hauteur du pont de la rue du Parc qui enjambe le ruisseau de l'Eglise à Marchovelette (a) • à hauteur du pont du Grand Chemin communal qui enjambe la Gelbressée à Marchovelette (b) 	
	<p>Description : Suite à l'observation d'un rejet d'eaux usées prioritaire dans le ruisseau de l'Eglise(a) et dans la Gelbressée (b), trouver une solution permettant d'éviter ou de limiter l'apport d'eaux usées depuis l'exutoire du collecteur vers le cours d'eau. Vérifier également les raccords du réseau d'égouttage au collecteur si nécessaire.</p>	
	<p>Maître d'œuvre : Inasep*</p>	
	<p>Partenaires : SPGE, Fernelmont</p>	
	<p>Échéance : 2019</p>	
	<p>Estimation budgétaire : À déterminer</p>	<p>Origine financement : SPGE</p>
<p>Atteintes concernées : <u>3 atteintes prioritaires</u> → GEL RE03, GEL RE04 (Gelbressée) <i>Correspondent aux DO14 et DO13 (STEP Gelbressée)</i> → EGL RE01 (ruisseau de l'Eglise) <i>Correspond aux DO17/DO18 (STEP Gelbressée)</i></p>		

Meuse et affluents namurois	<p>► Pose et/ou amélioration de l'égouttage et de la collecte des eaux usées dans la rue de Ville-en-Warêt en zone d'assainissement collectif au centre du hameau de Ville-en-Warêt (Vezin)</p>	
	<p>Description : Afin de raccorder le rejet d'eaux usées prioritaire constaté au centre du hameau vers le ruisseau de Ville-en-Warêt (aussi dit « Le Haigneau ») lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, prolonger l'égouttage dans la rue de Ville-en-Warêt, placer un collecteur pour ramener les eaux usées vers la station d'épuration de Gelbressée.</p>	
	<p>Maîtres d'œuvre : Andenne, Inasep*</p>	
	<p>Partenaire : SPGE</p>	
	<p>Échéance : 2019</p>	
	<p>Estimation budgétaire : À déterminer</p>	<p>Origine financement : Andenne, SPGE</p>
<p>Atteintes concernées : <u>14 atteintes prioritaires</u> → n°45, n°46, n°47, n°48, n°50, n°52, n°53, n°59, n°62 n°63, n°65, n°67, n°68, n°72 (Haigneau)</p>		

Meuse et affluents namurois	<p>► Vérifier les raccordements aux égouts des rejets d'eaux usées en zone d'assainissement collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à hauteur de la rue de la rue Trieux des Gouttes à Emines (a) • à hauteur de la rue des Chômeurs à Rhisnes (b) 	
	<p>Description : La Cellule de coordination du CRHM vérifiera si les rejets d'eaux usées, constatés vers le ruisseau de Saint Lambert (a) et vers le ry d'Argent (b) lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau et identifiés comme points noirs prioritaires, sont toujours présents. Ensuite, la Commune de La Bruyère sollicitera les propriétaires non raccordés aux égouts pour mise en conformité. Si nécessaire, le collecteur et les déversoirs d'orage pourront être vérifiés par l'Inasep.</p>	
	<p>Maître d'œuvre : La Bruyère</p>	
	<p>Partenaires : Cellule coordination CRHM, Inasep</p>	
	<p>Échéance : 2019</p>	
	<p>Estimation budgétaire : Budget ordinaire</p>	<p>Origine financement : La Bruyère, CRHM</p>
<p>Atteintes concernées : <u>3 atteintes prioritaires</u> → LM R04 (Ruisseau de Saint Lambert) → BE R09, BE R11 (Ry d'Argent) <i>Proximité du DO3 près de BE R09 (STEP Rhisnes)</i></p>		

Meuse et affluents namurois	<p>► Augmenter le transfert d'eaux usées vers les stations d'épuration de la ville de Namur par la création, la rénovation et la réhabilitation d'égouts publics</p>	
	<p>Description : Même si le taux d'égouttage du territoire communal est atteint dans le cadre des normes européennes, poursuivre les travaux de création, rénovation et réhabilitation du réseau d'égouttage de la Ville de Namur.</p>	
	<p>Maître d'œuvre : Namur (Département des Voies publiques)</p>	
	<p>Partenaires : SPGE, Inasep</p>	
	<p>Échéance : 2019</p>	
	<p>Estimation budgétaire : À déterminer</p>	<p>Origine financement : SPGE, Namur, SPW/DGO1</p>

Meuse et affluents namurois	<p>► Améliorer les raccordements privés d'eaux usées au réseau d'égouttage public de la ville de Namur</p>	
	<p>Description : Eviter le maintien de raccordements privés hors égout public par un suivi du cadastre des raccordements particuliers lors de la construction d'égouts et contrôle des raccordements particuliers dans le cadre des permis d'urbanisme et des mises en conformité par la Ville de Namur. Au préalable, définir les modalités juridiques et techniques de l'action, ainsi que les besoins en moyens humains pour le contrôle sur le terrain.</p>	
	<p>Maître d'œuvre : Namur (Département des Voies publiques)</p>	
	<p>Partenaire : Inasep</p>	
	<p>Échéance : 2019</p>	
	<p>Estimation budgétaire : À déterminer</p>	<p>Origine financement : SPGE, Namur</p>

Meuse et affluents namurois	▶ Vérifier et améliorer le fonctionnement du déversoir d'orage du collecteur d'eaux usées en zone d'assainissement collectif à hauteur de la route de Gembloux (Bricniot) le long du Houyoux à Saint-Servais	
	Description : Suite à l'observation d'un rejet d'eaux usées prioritaire dans le Houyoux, trouver une solution permettant d'éviter ou de limiter l'apport d'eaux usées depuis l'exutoire du collecteur vers le cours d'eau. Vérifier également les raccords du réseau d'égouttage au collecteur si nécessaire.	
	Maître d'œuvre : Inasep*	
	Partenaires : SPGE, Namur (Département des Voies publiques)	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : SPGE
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → HYX RE06 (Houyoux) <i>Correspond au DO2 (STEP Bricniot)</i>		

Meuse et affluents namurois	▶ Vérifier les raccordements aux égouts des rejets d'eaux usées en zone d'assainissement collectif :	
	<ul style="list-style-type: none"> • suite au placement du collecteur du Frizet à Cognelée, Champion et Vedrin (a) • suite au placement du collecteur de l'Arquet à Daussoulx et Vedrin (b) • suite au placement du collecteur de Wépion à hauteur de la Chaussée de Dinant à Wépion (c) • à hauteur de l'allée Champs des Oiseaux à Erpent (d) 	
	Description : A la suite du placement des collecteurs par l'Inasep pour amener les eaux usées vers la station d'épuration de Namur-Brumagne, la Cellule de coordination du CRHM vérifiera si les rejets, constatés vers le Frizet (a), l'Arquet (b), la Meuse (c) et le ruisseau d'Erpent (d) lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau et identifiés comme points noirs prioritaires, sont toujours présents. Ensuite, la Ville de Namur sollicitera les propriétaires non raccordés aux égouts pour mise en conformité. Si nécessaire, le collecteur et les déversoirs d'orage pourront être vérifiés par l'Inasep.	
	Maître d'œuvre : Namur (Département des Voies publiques)	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, Inasep	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Namur, CRHM	
Atteintes concernées : <u>15 atteintes prioritaires</u> → FRI RE02, FRI RE03, FRI RE07, FRI RE10, FRI RE12, FRI RE16 (Frizet) → AR R03, AR R13, AR R14, AR R22 (Arquet) → ME R085, ME R086, ME R088 (Meuse) → EP R01, EP R02 (ruisseau d'Erpent)		

Meuse et affluents namurois	► Poursuivre le placement des collecteurs d'eaux usées de Wépion	
	Description : Réalisation des collecteurs de Wépion (lot n°2) pour amener les eaux usées vers la station d'épuration du Pont de Wépion (capacité de 13.450 équivalent-habitants) en bord de Meuse sous le pont.	
	Maître d'œuvre : Inasep*	
	Partenaire : SPGE	
	Échéance : 2018	
Estimation budgétaire : 3.262.343€		Origine financement : SPGE

Meuse et affluents namurois	► Pose de l'égouttage en zone d'assainissement collectif :	
	<ul style="list-style-type: none"> • dans la rue des Prés à Saint-Servais (a) • dans l'avenue Félicien Rops à La Plante (b) • dans la rue du Porson à Beez (c) • le long de la chaussée de Dinant à hauteur de la fin de la Promenade de Meuse à Wépion (d) 	
	Description : Réaliser/prolonger l'égouttage communal vers les stations d'épuration de Namur-Brumagne (a, b, c) et Wépion (d) afin de raccorder les rejets d'eaux usées prioritaires constatés vers le Houyoux (a), la Meuse (b, d) et le ruisseau du Long Sart (c) lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Si nécessaire, le collecteur et les déversoirs d'orage pourront être vérifiés par l'Inasep.	
	Maître d'œuvre : Namur (Département des Voies publiques)	
	Partenaire : Inasep	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : À déterminer		Origine financement : Namur
Atteintes concernées : <u>8 atteintes prioritaires</u> → HYX RE08 (Houyoux) → ME R094 (Meuse) → LS R02 (Long Sart) → ME R089, ME R090, ME R091, ME R092, ME R093 (Meuse)		

Bocq	► Construire la station d'épuration (a) et placer le collecteur (b) d'eaux usées d'Assesse	
	Description : Réalisation de la station d'épuration (a) destinée à recevoir et traiter les eaux usées du village d'Assesse (capacité de 1.500 équivalent-habitants). Réalisation des collecteurs (b) pour amener les eaux usées vers la station d'épuration.	
	Maître d'œuvre : Inasep*	
	Partenaire : SPGE	
	Échéance : 2018	
Estimation budgétaire : 2.092.000€ (a) 1.825.000€ (b)		Origine financement : SPGE

Bocq	► Construire la station d'épuration (a) et placer le collecteur (b) d'eaux usées de Maillen	
	Description : Réalisation de la station d'épuration (a) destinée à recevoir et traiter les eaux du village de Maillen (capacité de 800 équivalent-habitants). Réalisation du collecteur (b) pour amener les eaux usées vers la station d'épuration.	
	Maître d'œuvre : Inasep*	
	Partenaire : SPGE	
	Échéance : 2018	
Estimation budgétaire : 1.729.750€ (a) 618.005€ (b)		Origine financement : SPGE

Bocq	► Construire la station d'épuration (a) et placer le collecteur (b) d'eaux usées de Spontin	
	Description : Réalisation de la station d'épuration (a) destinée à recevoir et traiter les eaux usées des villages de Dorinne, Durnal et Spontin (capacité de 2.000 équivalent-habitants). Réalisation du collecteur (b) pour amener les eaux usées vers la station d'épuration.	
	Maître d'œuvre : Inasep*	
	Partenaire : SPGE	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : 2.000.000€ (a) 4.500.000€ (b)		Origine financement : SPGE

Bocq	► Vérifier et améliorer le fonctionnement du déversoir d'orage du collecteur d'eaux usées en zone d'assainissement collectif :	
	<ul style="list-style-type: none"> • à hauteur de la route de Véhir à Biron (a) • situé juste en aval du pont de la N937 à la sortie de Ciney vers Haljoux (b) • à hauteur de la rue d'Yvoir à Halloy/Braibant (c) 	
	Description : Suite à l'observation d'un rejet d'eaux usées prioritaire vers le ruisseau de Biron (a), le ruisseau de Leignon (b) et le Bocq (c), trouver une solution permettant d'éviter ou de limiter l'apport d'eaux usées depuis l'exutoire du collecteur vers le cours d'eau. Vérifier également les raccords du réseau d'égouttage au collecteur si nécessaire.	
	Maître d'œuvre : Inasep*	
	Partenaires : SPGE, Ciney	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : À déterminer		Origine financement : SPGE
Atteintes concernées : 3 atteintes prioritaires → BR R04 (ruisseau de Biron) Correspond au DO20 (STEP Ciney) → LGN RE05 (Le Leignon) Correspond au DO15 (STEP Ciney) → BQ R61 (Le Bocq) Proximité du DO3 (STEP Braibant)		

Bocq	► Vérifier le raccordement aux égouts du rejet d'eaux usées en zone d'assainissement collectif à hauteur du chemin de Crahiat à Ciney	
	Description : La Cellule de coordination du CRHM a constaté un rejet prioritaire d'eaux usées vers le ruisseau de Leignon lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau en 2015. La Ville de Ciney identifiera l'origine du rejet et sollicitera le/les propriétaires non raccordé(s) aux égouts pour mise en conformité. Si nécessaire, le collecteur et les déversoirs d'orage pourront être vérifiés par l'Inasep.	
	Maître d'œuvre : Ciney	
	Partenaire : Inasep	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Ciney, SPGE
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → LGN RE04 (Le Leignon) <i>Proximité du DO9 (STEP Ciney)</i>		

Burnot – Mollignée	► Construire la station d'épuration (a) et placer le collecteur (b) d'eaux usées d'Anthée	
	Description : Réalisation de la station d'épuration (a) destinée à recevoir et traiter les eaux du village d'Anthée (capacité de 250 équivalent-habitants). Réalisation des collecteurs (b) pour amener les eaux usées vers la station d'épuration.	
	Maître d'œuvre : Inasep*	
	Partenaire : SPGE	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : 900.000€ (a) 190.000€ (b)	Origine financement : SPGE	

Burnot – Mollignée	► Vérifier et améliorer les raccordements des égouts au collecteur d'eaux usées en zone d'assainissement collectif à hauteur de l'avenue Général Gracia dans le quartier de Boreville à Profondeville	
	Description : La Cellule de coordination du CRHM vérifiera à l'occasion du prochain chômage de la Meuse si les rejets d'eaux usées, constatés lors de l'inventaire précédent des atteintes aux cours d'eau et identifiés comme points noirs prioritaires, sont toujours présents. Le nombre d'équivalent-habitants de ce quartier est important et en croissance constante (résidence pour personnes âgées "Les cygnes", restaurants "La Cuisine des Gourmands" et "Long Zhuang", nouveaux complexes d'appartements comme "Les Roches"...). L'Inasep et la Commune de Profondeville identifieront l'origine des rejets et trouveront les solutions adéquates (amélioration du réseau d'égouttage, mise en conformité des riverains...) pour réduire l'impact de ces rejets et envisager de ramener ces rejets d'eaux usées vers la station d'épuration de Wépion.	
	Maîtres d'œuvre : Inasep*, Profondeville	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPGE	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Profondeville, SPGE
Atteintes concernées : <u>5 atteintes prioritaires</u> → ME R078, ME R079, ME R080, ME R081, ME R082 (Meuse)		

Eaux Blanche, Noire et Oïse	<p>► Vérifier les raccordements des rejets d'eaux usées des habitations aux égouts et améliorer le raccordement des égouts au collecteur d'eaux usées en zone d'assainissement collectif dans le centre-ville de Chimay le long de l'Eau Blanche</p>	
	<p>Description : La Cellule de coordination du CRHM vérifiera si les rejets d'eaux usées, constatés lors de l'inventaire précédent des atteintes aux cours d'eau et identifiés comme points noirs, sont toujours présents. La Ville de Chimay et l'Igretec identifieront l'origine des rejets et trouveront des solutions adéquates (amélioration du réseau d'égouttage et de collecte qui amène les eaux usées vers la station d'épuration de Virelles, mise en conformité des riverains...) pour réduire l'impact de ces rejets. Des travaux d'égouttage communaux sont déjà programmés par la Ville de Chimay le long du parc du château de Chimay pour récupérer les eaux usées de 12 habitations.</p>	
	<p>Maître d'œuvre : Chimay*</p>	
	<p>Partenaires : Igretec, Cellule coordination CRHM</p>	
	<p>Échéance : 2019</p>	
	<p>Estimation budgétaire : 380.000 €</p>	<p>Origine financement : Chimay, SPGE</p>
<p>Atteintes concernées : <u>2 atteintes prioritaires</u> → EB R15, EB R34 (l'Eau Blanche) 20 atteintes non prioritaires → EB R13, EB R14, EB R16, EB R17, EB R18, EB R19, EB R20, EB R21, EB R22, EB R23, EB R24, EB R25, EB R26, EB R27, EB R28, EB R29, EB R30, EB R31, EB R32, EB R33</p>		

Eaux Blanche, Noire et Oïse	<p>► Vérifier et améliorer le fonctionnement du déversoir d'orage et/ou collecteur d'eaux usées en zone d'assainissement collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en aval du pont de la rue du Bercet au centre de Couvin (a) • situé à hauteur du pont Pavot (N939) à Mariembourg (b) 	
	<p>Description : Suite à l'observation d'un rejet d'eaux usées prioritaire vers l'Eau Noire dans le centre-ville (a) et vers l'Eau Blanche à hauteur du pont Pavot (b), trouver une solution permettant d'éviter ou de limiter l'apport d'eaux usées depuis l'exutoire ou/ le collecteur vers le cours d'eau. Vérifier également les raccords du réseau d'égouttage au collecteur si nécessaire.</p>	
	<p>Maître d'œuvre : Inasep*</p>	
	<p>Partenaires : SPGE, Couvin</p>	
	<p>Échéance : 2019</p>	
	<p>Estimation budgétaire : À déterminer</p>	<p>Origine financement : SPGE</p>
<p>Atteintes concernées : <u>2 atteintes prioritaires</u> → EB R66 (L'Eau Blanche) <i>Correspond au DO13 (STEP Mariembourg)</i> → EN R52 (L'Eau Noire) <i>Correspond au DO07 (STEP Mariembourg)</i></p>		

Eaux Blanche, Noire et Oise	▶ Vérifier les raccordements aux égouts des rejets d'eaux usées en zone d'assainissement collectif dans les rues de l'Adoption et du Démasqué à Mariembourg le long de la Brouffe	
	Description : Suite aux rejets d'eaux usées constatés vers la Brouffe lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau en 2015 et identifiés comme points noirs prioritaires, vérifier l'efficacité de l'égouttage public, solliciter les propriétaires non raccordés aux égouts pour une éventuelle mise en conformité.	
	Maître d'œuvre : Couvin	
	Partenaire : Inasep	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Couvin, SPGE
Atteintes concernées : <u>2 atteintes prioritaires</u> → BFF RE04, BFF RE06 (La Brouffe) 2 atteintes non prioritaires → BFF RE03, BFF RE05		

Eaux Blanche, Noire et Oise	▶ Identifier l'origine du rejet d'eaux usées en zone d'assainissement collectif à hauteur de l'avenue du Roi Soleil près du cimetière de Mariembourg le long de l'Eau Blanche et vérifier son raccordement au réseau d'égouttage	
	Description : La Cellule de coordination du CRHM vérifiera si ce rejet d'eaux usées, constaté lors de l'inventaire précédent des atteintes aux cours d'eau et identifié comme point noir prioritaire, est toujours présent. La Ville de Couvin identifiera l'origine du rejet et sollicitera le/les propriétaires non raccordés aux égouts pour une éventuelle mise en conformité.	
	Maître d'œuvre : Couvin	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Couvin, CRHM
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → EB RE62 (L'Eau Blanche)		

Eaux Blanche, Noire et Oise	▶ Pose de l'égouttage en zone d'assainissement collectif :	
	<ul style="list-style-type: none"> • passant sous l'Eau Noire et connectant les égouts de la rue du Tour Lévia à ceux de la rue « Les Allées » à Couvin (a) • à la jonction de la rue Général Demonge (N99) et de la rue "Les Chenaux" à Petigny (b) 	
	Description : Afin de raccorder le rejet d'eaux usées prioritaire constaté vers l'Eau Noire lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, prolonger l'égouttage en connectant les deux égouts déjà existants dans les rues du Tour Lévia et « Les Allées » (a). Prolonger l'égouttage dans la rue "Les Chenaux" (b).	
	Maître d'œuvre : Couvin	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Couvin, SPGE
Atteintes concernées : <u>2 atteintes prioritaires</u> → EN R48 (L'Eau Noire) → EN R62 (L'Eau Noire)		

Samson	► Mettre en place des mesures visant à l'épuration des eaux usées du hameau de Wagnée (Florée)	
	Description : Vu le potentiel urbanisable du hameau de Wagnée à Florée, compte tenu des récentes demandes de division de terrain, prévoir l'épuration des eaux usées. Prioriser les travaux de la station d'épuration prévue au PASH, Wagnée y est repris en zone d'épuration collective.	
	Maître d'œuvre : Assesse	
	Partenaire : Inasep	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : À déterminer		Origine financement : Assesse, SPGE

Samson	► Vérifier et améliorer le fonctionnement du déversoir d'orage et/ou collecteur d'eaux usées en zone d'assainissement collectif en contrebas du carrefour entre les rues du Bois d'Ausse et de la Pichelotte à Sart Bernard	
	Description : Suite à l'observation d'un rejet d'eaux usées prioritaire vers le ruisseau du Saut, trouver une solution permettant d'éviter ou de limiter l'apport d'eaux usées depuis l'exutoire ou/le collecteur vers le cours d'eau. Vérifier également les raccords du réseau d'égouttage au collecteur si nécessaire.	
	Maître d'œuvre : Inasep*	
	Partenaires : SPGE, Assesse	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → SA R01 (ruisseau du Saut) <i>Correspond au DO2 (STEP Sart-Bernard)</i>		

Samson	► Améliorer le raccordement effectif des habitations aux égouts et ainsi, le transfert des eaux usées des habitations aux stations d'épuration de la commune d'Ohey	
	Description : Le Service Environnement de la Commune d'Ohey réalisera une pré-analyse de chaque permis d'urbanisme et fera appliquer le nouveau règlement communal pour le raccordement.	
	Maître d'œuvre : Ohey	
	Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire		Origine financement : Ohey

Th.1

Samson	► Améliorer le réseau d'égouttage dans la rue du Bois d'Ohey en zone d'assainissement collectif	
	Description : Sur base des études réalisées par l'Inasep, améliorer et prolonger le réseau d'égouttage de la rue du Bois d'Ohey afin de raccorder les rejets d'eaux usées prioritaires constatés vers le ruisseau du Bois d'Ohey.	
	Maître d'œuvre : Ohey	
	Partenaires : Inasep, SPGE	
	Échéance : 2017	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Ohey, SPGE
Atteintes concernées : <u>1 atteinte prioritaire</u> → BO R04 (ruisseau du Bois d'Ohey) 3 atteintes non prioritaires → BO R01, BO R02, BO R03		

Th.2

5.3.2 Thématique 2 : Assainissement autonome des eaux usées ^(DCE) → 10 actions

SBH	► Organiser une séance d'information sur l'assainissement autonome à destination des partenaires du CRHM et du CR Meuse aval et des citoyens d'Eghezée	
	Description : Sur base d'une présentation réalisée par la Cellule de coordination du CR Meuse aval, proposer une séance d'information sur l'assainissement autonome en Wallonie. La Commune d'Eghezée mettra une salle à disposition et promouvra l'activité auprès de ses citoyens.	
	Maître d'œuvre : Eghezée	
	Partenaires : Cellule coordination CR Meuse aval, Cellule coordination CRHM, Inasep	
	Échéance : 2017	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Eghezée, CR Meuse aval, CRHM

Bocq	► Résoudre les problèmes de rejets d'eaux usées hors zone d'assainissement provenant de la piscine de Ciney	
	Description : Suite à l'observation d'un rejet prioritaire vers le ruisseau de Leignon en contrebas de la piscine lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau par la Cellule de coordination du CRHM, identifier son origine, trouver une solution pour éliminer ce rejet d'eaux usées.	
	Maître d'œuvre : Ciney	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Ciney
	Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → LGN RE03 (Le Leignon)	

Bocq	► Vérifier si le rejet d'eaux usées s'écoulant d'un fossé hors zone d'assainissement dans le ruisseau de Champion à hauteur de la réserve naturelle de Rempache à Schaltin est toujours actif et dans l'affirmative, trouver une solution pour éliminer celui-ci	
	Description : Suite à l'observation d'un rejet prioritaire vers le ruisseau de Champion lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau par la Cellule de coordination du CRHM, vérifier s'il est toujours actif, identifier son origine (élevage bovin en amont du fossé), trouver une solution pour éliminer ces eaux usées.	
	Maître d'œuvre : Hamois	
	Partenaires : SPW/DGO3/DNF (Rochefort), Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Hamois, SPW/DGO3/DNF (Rochefort)
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → SK R01 (ruisseau de Champion)		

Burnot – Mollignée	► Identifier une solution technique pour résoudre les problèmes de rejets d'eaux usées dans la zone d'assainissement autonome autour du Collège du Burnot à Rivière et concerter les gestionnaires et propriétaires concernés	
	Description : Suite à l'observation de rejets prioritaires vers le Burnot à hauteur du Collège et de l'école fondamentale lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau par la Cellule de coordination du CRHM, proposer des solutions pour épurer ces eaux usées.	
	Maîtres d'œuvre : Inasep*, Profondeville	
	Partenaires : Collège du Burnot, Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Profondeville, CRHM
Atteintes concernées : <u>3 atteintes prioritaires</u> → BUR RE15, BUR RE16, BUR RE17 (Burnot)		

Burnot – Mollignée	► Résoudre le problème de rejet d'eaux usées hors zone d'assainissement à hauteur du restaurant "L'Eau Vive" à Rivière	
	Description : Suite à l'observation de rejets prioritaires vers le Burnot en contrebas des terrasses du restaurant lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau par la Cellule de coordination du CRHM, sensibiliser et inciter le propriétaire à mettre en place des solutions pour réduire les eaux usées rejetées vers la rivière.	
	Maître d'œuvre : Profondeville	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Profondeville, CRHM
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → BUR RE14 (Burnot)		

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Résoudre le problème de rejet d'eaux usées en zone d'assainissement autonome provenant du Couvidôme le long de l'Eau Noire à Couvin	
	Description : Suite à l'observation d'un rejet prioritaire vers l'Eau Noire à hauteur du centre sportif lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau par la Cellule de coordination du CRHM, identifier son origine, trouver une solution pour éliminer ce rejet d'eaux usées.	
	Maître d'œuvre : Couvin	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Couvin
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → EN R29 (L'Eau Noire)		

Houille	► Rencontrer l'exploitant de l'abattoir communal de Gedinne afin de limiter les rejets de matières organiques vers la Houillette constatés hors zone d'assainissement	
	Description : Malgré l'aménagement d'une aire bétonnée, la Cellule de coordination du CRHM a constaté en 2016 un rejet de purin mais aussi de sang vers le ruisseau. Rencontrer l'exploitant afin d'identifier les sources de contamination et trouver une solution pour limiter au maximum l'apport de matière organique dans le cours d'eau.	
	Maître d'œuvre : Gedinne	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Gedinne
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → HTT RE01 (La Houillette)		

Samson	► Mettre en place une mare à caractère écologique et épuratoire sur le domaine du château de Wagnée (Florée)	
	Description : Le ruisseau « de Houte » est alimenté par les eaux usées domestiques du hameau de Wagnée chargées en phosphates et en nitrates. Pour intercepter cette pollution, creuser une mare afin de capter et ralentir les eaux du ruisseau pour les épurer. Un suivi de l'efficacité de la mesure sera réalisé avant et après la mise en place du projet.	
	Maître d'œuvre : Assesse	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Assesse

	► Réaliser un diagnostic des techniques d'assainissement autonome utilisées dans les bâtiments communaux de Vresse	
	Description : La Commune de Vresse vérifiera les systèmes d'épuration des infrastructures communales dans les zones d'assainissement autonome ou hors des zones d'assainissement, afin de cibler les améliorations à apporter en matière de rejet d'eaux usées.	
	Maître d'œuvre : Vresse*	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2017	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Vresse, CRHM

	► Editer un article de sensibilisation relatif à l'assainissement autonome pour les citoyens de Vresse	
	Description : La Cellule de coordination du CRHM fournira un article qui sera publié par la Commune de Vresse (bulletin communal, site web...).	
	Maître d'œuvre : Vresse*	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2017	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Vresse, CRHM

5.3.3 Thématique 3 : Gestion des eaux pluviales ^(DCE) → 1 action

Meuse et affluents namurois	► Améliorer la gestion des eaux pluviales sur la commune de Namur	
	Description : Minimiser les surfaces imperméabilisées, récolter l'eau de pluie pour l'utiliser et/ou la restituer au milieu naturel par infiltration ou évaporation, ou encore la retenir et l'évacuer lentement vers le réseau d'égout, les aqueducs ou les eaux de surface via l'imposition de conditions par la Département des voiries publics de la Ville de Namur dans le cadre des permis d'urbanisme. Intégrer ces impositions dans le cadre des grands projets de travaux menés par la Ville de Namur. Rédiger un guide de recommandations à l'usage de tous et sensibiliser les citoyens.	
	Maître d'œuvre : Namur (Département des Voies publiques)	
	Partenaires : Namur (Département du Cadre de Vie et Service Information et Communication), Inasep	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Namur, SPW/DGO1

5.3.4 Thématique 4 : Réduction des rejets industriels et limitation des rejets de substances dangereuses ^(DCE) → 5 actions

Bocq	► Poursuivre la concertation avec les carrières du Bocq afin de résoudre les problèmes de rejet de sédiments dans le cours d'eau à Yvoir	
	Description : Poursuivre la concertation avec les carriers afin de limiter les rejets en sédiments dans le Bocq. Prise des mesures de gestion et réalisation d'aménagements par les carriers.	
	Maîtres d'œuvre : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DCENN (Namur)*, SPW/DGO3/DPC*	
	Partenaires : Carrière Colas, Carrière SECY, Carrière Dapsens, Yvoir, FHPMa, CNB, ADSVN	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Carrière Colas, Carrière SECY, Carrière Dapsens
Atteintes concernées : <u>1 atteinte prioritaire</u> → BQ R81 (Bocq) 2 atteintes non prioritaires → BQ R82, BQ R831 (Bocq)		

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Initier une concertation avec la carrière de Lompret afin de résoudre les problèmes de rejet de sédiments dans le ruisseau à Lompret	
	Description : Rencontrer le carrier afin de lui présenter le problème de rejets en sédiments dans le ruisseau de Lompret et vers l'Eau Blanche. Prise des mesures de gestion et réalisation d'aménagements par le carrier.	
	Maîtres d'œuvre : Cellule coordination CRHM, Chimay*	
	Partenaire : Carrière de Lompret s.a.	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Carrière de Lompret
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → CLO RE01 (ruisseau de la Carrière de Lompret)		

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Poursuivre la concertation avec la carrière de Boutonville afin de résoudre les problèmes de rejet de sédiments dans le ruisseau à Boutonville	
	Description : Poursuivre la concertation avec le carrier afin de limiter les rejets en sédiments dans le ruisseau de Boutonville. Prise des mesures de gestion et réalisation d'aménagements par le carrier. Certaines infrastructures devaient être remplacées ce qui devrait encore réduire la sédimentation.	
	Maîtres d'œuvre : Cellule coordination CRHM, Chimay*	
	Partenaire : Eurovia	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Eurovia
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → BT R06 (ruisseau de Boutonville)		

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Poursuivre la concertation avec la carrière de Frasnes afin de résoudre les problèmes de rejet de sédiments dans l'Eau Blanche et le Grand Fossé	
	Description : Poursuivre la concertation avec le carrier afin de limiter les rejets en sédiments dans le Grand Fossé et l'Eau Blanche. Prise des mesures de gestion et réalisation d'aménagements par le carrier.	
	Maître d'œuvre : Couvin	
	Partenaires : CarMeuse, SPW/DGO3/DCENN, Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : CarMeuse
Atteintes concernées : <u>3 atteintes prioritaires</u> → EB R58, EB R65 (L'Eau Blanche), GF R01 (Le Grand Fossé) 1 atteinte non prioritaire → GF R01bis		

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Initier une concertation avec le gestionnaire du zoning industriel de Mariembourg afin d'éviter le rejet d'eaux usées vers l'Eau Blanche	
	Description : Suite à l'extension future du zoning de Mariembourg, informer le BEP des travaux et projets réalisés dans le cadre du projet Walphy afin d'éviter tous rejets/aménagements non réfléchis qui pourraient mettre à mal les investissements réalisés pour améliorer la qualité de l'Eau Blanche.	
	Maître d'œuvre : Couvin	
	Partenaires : BEP, SPW/DGO3/DCENN, Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Couvin, CRHM	

5.3.5 Thématique 5 : Agriculture ^(DCE) → 29 actions

SBH	► Informer les partenaires du CRHM quant aux nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pouvant impacter les eaux de surfaces	
	Description : Suite aux nouvelles mesures adoptées par la Wallonie en 2015, rappeler celles-ci aux partenaires afin qu'ils puissent informer les agriculteurs, mettre à jour le chapitre "Mesures agro-environnementales" de la brochure "Rivière et agriculture en région mosane", éditer un article de sensibilisation.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM

SBH	► Informer les partenaires du CRHM quant aux nouvelles mesures prises dans le cadre du Plan de Gestion Durable de l'Azote (PGDA 3)	
	Description : Suite aux nouvelles mesures adoptées par la Wallonie en 2014, rappeler celles-ci aux partenaires afin qu'ils puissent informer les agriculteurs, mettre à jour le chapitre "Nitrates et épandages" de la brochure "Rivière et agriculture en région mosane".	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM

Meuse et affluents hastiéro-dinants	► Poursuivre le suivi des problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail sur les communes de Dinant (a) et Hastière (b)	
	Description : Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau. Avertir et réprimer en cas d'infraction à la législation sur les triages DNF de Falmagne, Dinant, Dorinne (a) ; de Falmagne, Hermeton, Mesnil et Onhaye (b).	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : SPW/DGO3/DNF (Dinant), Dinant, Hastière	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : SPW/DGO3/DNF (Dinant), CRHM
Atteintes concernées : → <u>5 atteintes prioritaires</u> à Dinant (a) → <u>4 atteintes prioritaires</u> et 3 atteintes non prioritaires à Hastière (b) (Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)		

Meuse et affluents namurois	► Poursuivre le suivi des problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail sur les communes d'Eghezée (a), Fernelmont (b), La Bruyère (c) et Namur (d)	
	Description : Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau. Avertir et réprimer en cas d'infraction à la législation sur les triages DNF Orneau-Mehaigne (a) ; de Bierwart (b) ; de Marche-les-Dames (c) ; de Naninne, Marche-les-Dames et La Vecquée (d).	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : SPW/DGO3/DNF (Namur), Eghezée, Fernelmont, La Bruyère, Namur (Département du Cadre de Vie)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : SPW/DGO3/DNF (Namur), CRHM
Atteintes concernées : → <u>1 atteinte prioritaire</u> à Eghezée (a) → <u>6 atteintes prioritaires</u> et 8 atteintes non prioritaires à Fernelmont (b) → <u>7 atteintes prioritaires</u> et 9 atteintes non prioritaires à La Bruyère (c) → <u>6 atteintes prioritaires</u> et 12 atteintes non prioritaires à Namur (d) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i>		

Meuse et affluents namurois	► Sensibiliser les agriculteurs de La Bruyère aux impacts et au respect de la législation en matière de pesticides, de fertilisants et d'érosion des berges par le bétail via le Comice agricole	
	Description : A l'occasion d'une réunion du Comice agricole, la Cellule de coordination présentera les points noirs liés à ces thématiques et impactant les cours d'eau, rappellera la législation et fournira des conseils aux agriculteurs.	
	Maîtres d'œuvre : Cellule coordination CRHM, Cellule coordination CR Meuse aval	
	Partenaire : La Bruyère	
	Échéance : 2017	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : La Bruyère, CRHM, CR Meuse aval
Atteintes concernées : 2 atteintes non prioritaires → LM A03, LM A04		

Bocq	► Poursuivre le suivi des problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail sur les communes d'Assesse (a), Ciney (b), Hamois (c) et Yvoir (d)	
	Description : Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau. Avertir et réprimer en cas d'infraction à la législation sur les triages DNF d'Assesse (a) ; de Ciney/Hamois et Chevetogne (b) ; de Ciney/Hamois (c) ; de Dorinne et Yvoir (d).	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : SPW/DGO3/DNF (Dinant – Namur – Rochefort), Assesse, Ciney, Hamois, Yvoir	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : SPW/DGO3/DNF (Dinant – Namur – Rochefort), CRHM
Atteintes concernées : → <u>25 atteintes prioritaires</u> et 54 atteintes non prioritaires à Assesse (a) → <u>22 atteintes prioritaires</u> et 31 atteintes non prioritaires à Ciney (b) → <u>25 atteintes prioritaires</u> et 47 atteintes non prioritaires à Hamois (c) → <u>4 atteintes prioritaires</u> et 2 atteintes non prioritaires à Yvoir (d) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i>		

Bocq	► Sensibiliser les agriculteurs de la route de Véhir et du chemin d'Alloux à Biron (Ciney) afin de résoudre les problèmes d'écoulement de purin vers le ruisseau de Biron	
	Description : Suite à l'observation de deux rejets prioritaires vers le ruisseau de Biron, sensibiliser les agriculteurs à stopper leurs écoulements de purin vers le cours d'eau. Rappeler la législation en vigueur et réprimer en cas de nouvelle infraction.	
	Maître d'œuvre : Ciney	
	Partenaire : SPW/DGO3/DNF (Rochefort)	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : SPW/DGO3/DNF (Rochefort), Ciney
Atteintes concernées : <u>2 atteintes prioritaires</u> → BR R02, BR R07 (ruisseau de Biron) 1 atteinte non prioritaire → BR R01		

Bocq	► Sensibiliser l'agriculteur installé dans l'ancien moulin entre la rue de l'Ecluse et la chaussée de Namur à Natoye afin de résoudre le problème d'écoulement de purin et d'hydrocarbures vers le Petit Bocq	
	Description : Suite à l'observation d'un rejet prioritaire vers le Petit Bocq, juste en amont d'une zone où des aménagements ont été réalisés par le projet WALPHY, sensibiliser l'agriculteur à stopper les écoulements depuis sa dalle de béton vers le cours d'eau. Rappeler la législation en vigueur et réprimer en cas de nouvelle infraction.	
	Maître d'œuvre : Hamois	
	Partenaire : SPW/DGO3/DNF (Rochefort)	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : SPW/DGO3/DNF (Rochefort), Hamois
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → PBO RE04 (Petit Bocq)		

Burnot – Mollignée	<p>► Poursuivre le suivi des problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail sur les communes de Florennes (a), Mettet (b), Onhaye (c) et Profondeville (d)</p>	
	<p>Description : Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau. Avertir et réprimer en cas d'infraction à la législation sur les triages DNF de Gros-Frâne et Stave (a) ; de Mettet et Stave (b) ; d'Onhaye (c) ; d'Assesse et Profondeville (d).</p>	
	<p>Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM</p>	
	<p>Partenaires : SPW/DGO3/DNF (Dinant – Namur – Philippeville), Florennes, Mettet, Onhaye, Profondeville</p>	
	<p>Échéance : Récurrent</p>	
	<p>Estimation budgétaire : Budget ordinaire</p>	<p>Origine financement : SPW/DGO3/DNF (Dinant – Namur – Philippeville), CRHM</p>
<p>Atteintes concernées : → <u>19 atteintes prioritaires</u> et 21 atteintes non prioritaires à Florennes (a) → <u>22 atteintes prioritaires</u> et 23 atteintes non prioritaires à Mettet (b) → <u>15 atteintes prioritaires</u> et 14 atteintes non prioritaires à Onhaye (c) → <u>3 atteintes prioritaires</u> et 12 atteintes non prioritaires à Profondeville (d) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i></p>		

Eaux Blanche, Noire et Oise	<p>► Poursuivre le suivi des problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail sur les communes de Chimay (a), Couvin (b) et Momignies (c)</p>	
	<p>Description : Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau. Avertir et réprimer en cas d'infraction à la législation sur les triages DNF de Baileux, Bois-Robert, Bourlers, Chimay-Thiérache et Virelles (a) ; de Aublain, Couvin, Ermitage, Frasnes, Pesche, Petigny et Presgaux (b) ; de Macon, Momignies et Seloignes (c).</p>	
	<p>Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM</p>	
	<p>Partenaires : SPW/DGO3/DNF (Chimay – Couvin), Chimay, Couvin, Momignies</p>	
	<p>Échéance : Récurrent</p>	
	<p>Estimation budgétaire : Budget ordinaire</p>	<p>Origine financement : SPW/DGO3/DNF (Chimay – Couvin), CRHM</p>
<p>Atteintes concernées : → <u>38 atteintes prioritaires</u> et 91 atteintes non prioritaires à Chimay (a) → <u>42 atteintes prioritaires</u> et 51 atteintes non prioritaires à Couvin (b) → <u>27 atteintes prioritaires</u> et 63 atteintes non prioritaires à Momignies (c) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i></p>		

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Sensibiliser l'agriculteur de la rue la Parapète (N99) à Baileux afin de résoudre le problème d'écoulement de purin vers le ruisseau de Rawe	
	Description : Suite à l'observation d'un rejet prioritaire vers le ruisseau de Rawe, juste en amont des sites karstiques, sensibiliser l'agriculteur à stopper les écoulements de purin depuis la dalle en béton de la ferme, ainsi que le stockage de lisier en aval de la route nationale. Rappeler la législation en vigueur et réprimer en cas de nouvelle infraction.	
	Maître d'œuvre : Chimay*	
	Partenaire : SPW/DGO3/DNF (Chimay)	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : SPW/DGO3/DNF (Chimay), Chimay
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → RAW RE01 (ruisseau de Rawe)		

Houille	► Poursuivre le suivi des problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail sur les communes de Beauraing (a) et Gedinne (b)	
	Description : Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau. Avertir et réprimer en cas d'infraction à la législation sur les triages DNF de Beauraing, Felenne, Sevry, Vonèche et Winenne (a) ; de Bourseigne, Gedinne, Houdremont, Louette, Malvoisin, Rienne, Vencimont et Willerzie (b).	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : SPW/DGO3/DNF (Beauraing), Beauraing, Gedinne	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : SPW/DGO3/DNF (Beauraing), CRHM
Atteintes concernées : → <u>14 atteintes prioritaires</u> et 14 atteintes non prioritaires à Beauraing (a) → <u>7 atteintes prioritaires</u> et 31 atteintes non prioritaires à Gedinne (b) (Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)		

Samson	► Poursuivre le suivi des problèmes d'érosion des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail sur les communes d'Andenne (a), Assesse (b), Gesves (c) et Ohey (d)	
	Description : Suite aux zones d'érosion constatées lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, inciter les exploitants agricoles à clôturer les cours d'eau et placer des systèmes d'abreuvement en dehors du cours d'eau. Avertir et réprimer en cas d'infraction à la législation sur les triages DNF de Bierwart (a) ; d'Assesse (b) ; de Gesves (c) ; d'Ohey (d).	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : SPW/DGO3/DNF (Namur), Andenne, Assesse, Gesves, Ohey	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : SPW/DGO3/DNF (Namur), CRHM
Atteintes concernées : → <u>1 atteinte prioritaire</u> à Andenne (a) → <u>10 atteintes prioritaires</u> et 6 atteintes non prioritaires à Assesse (b) → <u>37 atteintes prioritaires</u> et 42 atteintes non prioritaires à Gesves (c) → 5 atteintes non prioritaires à Ohey (d) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i>		

5.3.6 Thématique 6 : Pesticides ^(DCE) → 54 actions

SBH	► Mettre à disposition des supports d'information concernant la législation et les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytopharmaceutiques (à usage professionnel) afin de limiter les risques de pollution de la ressource en eau	
	Description : Mise à disposition de diverses brochures (Eau Secours, carnets TOPPS...) à la demande du Contrat de rivière. Rédaction d'articles d'information/de sensibilisation à la demande.	
	Maître d'œuvre : PhytEauWal	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : PhytEauWal

SBH	► Informer et sensibiliser les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques sur les mesures de réduction des pollutions ponctuelles et diffuses de l'eau et sur les exigences légales en la matière	
	Description : Organisation de séances d'information et de visites d'aménagements.	
	Maître d'œuvre : PhytEauWal	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : PhytEauWal

SBH	► Proposer un accompagnement personnalisé des utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques pour la mise aux normes de leur exploitation en matière de manipulation et de stockage des produits phytopharmaceutiques	
	Description : Visites en ferme et conseils personnalisés (à la demande).	
	Maître d'œuvre : PhytEauWal	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : PhytEauWal

SBH	► Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts de la Province de Namur visant notamment à atteindre le "zéro phyto"	
	Description : Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019 et mettre en œuvre le Programme wallon de Réduction des Pesticides (PwRP), tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel provincial...	
	Maître d'œuvre : Province de Namur/Cellule Environnement	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Province de Namur

Meuse et affluents hastiéro-	► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Dinant (a) et Hastière (b)	
	Description : Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019 et mettre en œuvre le Programme wallon de Réduction des Pesticides (PwRP), tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal...	
	Maîtres d'œuvre : Dinant, Hastière	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Dinant, Hastière

Meuse et affluents hastiéro-dinantais	► Résoudre certains problèmes de traitement avec des pesticides à proximité des berges des cours d'eau par des citoyens sur les communes de Dinant (a) et Hastière (b)	
	Description : Suite à la constatation de zones traitées à l'herbicide dans des propriétés privées lors de l'inventaire des atteintes des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Zéro pesticide au bord de l'eau" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maîtres d'œuvre : Dinant, Hastière	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Dinant)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Dinant, Hastière, CRHM
Atteintes concernées : 6 atteintes prioritaires → HER AU01, HER AU03, HER AU05 (Hermeton), MEU AU0105 (Meuse) → LEF AU01, LEF AU07 (Lefte) 2 atteintes non prioritaires → HER AU02, HER AU04		

Meuse et affluents hastiéro-dinantais	► Résoudre certains problèmes de traitement avec des pesticides, d'utilisation d'engrais ou d'installation de cultures trop proches des berges des cours d'eau par des agriculteurs sur la commune de Dinant	
	Description : Suite à l'inventaire des atteintes des cours d'eau qui montre que certaines parcelles agricoles ne respectent pas la bande tampon de 6 mètres le long des cours d'eau sans utilisation de pesticides ou de fertilisants, sensibiliser les agriculteurs (distribution du dépliant "Zéro pesticide au bord de l'eau" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maître d'œuvre : Dinant	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF Dinant	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Dinant, CRHM
Atteintes concernées : 2 atteintes non prioritaires → FR A01, LEF AU02		

Meuse et affluents namurois	► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Eghezée (a), La Bruyère (b) et Namur (c)	
	Description : Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019 et mettre en œuvre le Programme wallon de Réduction des Pesticides (PwRP), tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal...	
	Maîtres d'œuvre : Eghezée, La Bruyère, Namur (Département du Cadre de Vie)	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Eghezée, La Bruyère, Namur	

Meuse et affluents namurois	▶ Résoudre certains problèmes de traitement avec des pesticides à proximité des berges des cours d'eau par des citoyens sur les communes de Fernelmont (a) et Namur (b)	
	Description : Suite à la constatation de zones traitées à l'herbicide dans des propriétés privées lors de l'inventaire des atteintes des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Zéro pesticide au bord de l'eau" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maîtres d'œuvre : Fernelmont, Namur (Département du Cadre de Vie)	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Dinant)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Fernelmont, Namur, CRHM
Atteintes concernées : <u>4 atteintes prioritaires</u> → EGL AU01 (ruisseau de l'Eglise) → FRI AU02 (Frizet), GEL AU05, GEL AU06 (Gelbressée) 1 atteinte non prioritaire → AR A05		

Meuse et affluents namurois	▶ Résoudre certains problèmes de traitement avec des pesticides, d'utilisation d'engrais ou d'installation de cultures trop proches des berges des cours d'eau par des agriculteurs sur les communes d'Eghezée (a), Fernelmont (b) et Namur (c)	
	Description : Suite à l'inventaire des atteintes des cours d'eau qui montre que certaines parcelles agricoles ne respectent pas la bande tampon de 6 mètres le long des cours d'eau sans utilisation de pesticides ou de fertilisants, sensibiliser les agriculteurs (distribution du dépliant "Zéro pesticide au bord de l'eau" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maîtres d'œuvre : Eghezée, Fernelmont, Namur	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Dinant)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Eghezée, Fernelmont, Namur, CRHM
Atteintes concernées : <u>9 atteintes prioritaires</u> → FT A06 (ruisseau de la Fontaine Matro), FW A01 (ruisseau de Franc-Waret), GEL AU03 (Gelbressée) → ARQ AU01 (Arquet), CRE AU02, CRE AU04 (ruisseau de Crespon), DM A01 (ruisseau des Mines), FRI AU01 (Frizet), NAQ AU01 (ruisseau de Naquion) 10 atteintes non prioritaires → Autre n°7 (Bois de Mehaigne) → FT A01, FT A02, FT A03, FT A04, FT A05, GEL AU01, GEL AU02, GEL AU04 → CRE AU03		

Bocq	► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Assesse (a), Ciney (b), Hamois (c) et Yvoir (d)	
	Description : Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019 et mettre en œuvre le Programme wallon de Réduction des Pesticides (PwRP), tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal...	
	Maîtres d'œuvre : Assesse, Ciney, Hamois, Yvoir	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Assesse, Ciney, Hamois, Yvoir

Bocq	► Résoudre certains problèmes de traitement avec des pesticides à proximité des berges des cours d'eau par des citoyens sur les communes d'Assesse (a), Ciney (b), Hamois (c) et Yvoir (d)	
	Description : Suite à la constatation de zones traitées à l'herbicide dans des propriétés privées lors de l'inventaire des atteintes des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Zéro pesticide au bord de l'eau" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maîtres d'œuvre : Assesse, Ciney, Hamois, Yvoir	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Dinant – Namur – Rochefort)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Assesse, Ciney, Hamois, Yvoir, CRHM
Atteintes concernées : <u>9 atteintes prioritaires</u> → MR A07 (ruisseau de Mière) → BQ A10 (Bocq), FTN AU01 (ruisseau de la Fontaine) → BQ A04, BQ A06, BQ A08 (Bocq) → BQ A13, BQ A16, BQ A23 (Bocq) 6 atteintes non prioritaires → SA A01, SA A02 → BR A07 → ASN AU01, BQ A07 → BQ A21 (Bocq)		

Bocq	<p>► Résoudre certains problèmes de traitement avec des pesticides, d'utilisation d'engrais ou d'installation de cultures trop proches des berges des cours d'eau par des agriculteurs sur les communes d'Assesse (a), Ciney (b) Hamois (c) et Yvoir (d)</p>	
	<p>Description : Suite à l'inventaire des atteintes des cours d'eau qui montre que certaines parcelles agricoles ne respectent pas la bande tampon de 6 mètres le long des cours d'eau sans utilisation de pesticides ou de fertilisants, sensibiliser les agriculteurs (distribution du dépliant "Zéro pesticide au bord de l'eau" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.</p>	
	<p>Maîtres d'œuvre : Assesse, Ciney, Hamois, Yvoir</p>	
	<p>Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Dinant – Namur – Rochefort)</p>	
	<p>Échéance : Récurrent</p>	
	<p>Estimation budgétaire : Budget ordinaire</p>	<p>Origine financement : Assesse, Ciney, Hamois, Yvoir, CRHM</p>
<p>Atteintes concernées : <u>18 atteintes prioritaires</u> → MR A04 (ruisseau de Mière), VO A04, VO A05, VO A07 (ruisseau de Vovesennes), PBO AU04 (Petit Bocq) → BIR AU01 (ruisseau de Biron), BQ A11 (Bocq), BRC AU01 (ruisseau de Barcenne), VE A03 (ry des Veaux) → BOQ AU01 (Bocq), PBO AU01, PBO AU02, PBO AU03 (Petit Bocq), SK A05, SK A06, SK A07, SK A10 (ruisseaux de Champion et de Skeuvre) → BQ A15 (Bocq) 22 atteintes non prioritaires → TF A04, TF A06, VO A01, VO A02, VO A03, VO A06, SO A04, SA A03, NAQ AU02 → LC A01, LC A03, SK A12, SK A13, VC A01, VE A01, VE A02 → AX A01, BL A01, SK A03, SK A09, SK A11 → BQ A14 (Bocq)</p>		

Bocq et Samson	<p>► Sensibiliser la population d'Assesse à la réduction de l'utilisation des pesticides</p>	
	<p>Description : Suite aux efforts réalisés par la Commune d'Assesse pour stopper l'emploi de pesticides d'ici 2019, organiser une séance d'information pour les citoyens afin de montrer les mesures prises sur le domaine public et sensibiliser ceux-ci à faire de même chez eux.</p>	
	<p>Maître d'œuvre : Assesse</p>	
	<p>Partenaires : Adalia, Cellule coordination CRHM</p>	
<p>Estimation budgétaire : À déterminer</p>	<p>Origine financement : Assesse</p>	

Burnot – Mollignée	► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Mettet (a), Onhaye (b) et Profondeville (c)	
	Description : Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019 et mettre en œuvre le Programme wallon de Réduction des Pesticides (PwRP), tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal...	
	Maîtres d'œuvre : Mettet, Onhaye, Profondeville	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Mettet, Onhaye, Profondeville

Burnot – Mollignée	► Résoudre certains problèmes de traitement avec des pesticides à proximité des berges des cours d'eau par des citoyens sur les communes de Florennes (a) et Mettet (b)	
	Description : Suite à la constatation de zones traitées à l'herbicide dans des propriétés privées lors de l'inventaire des atteintes des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Zéro pesticide au bord de l'eau" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maîtres d'œuvre : Florennes, Mettet	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Philippeville)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Florennes, Mettet, CRHM
Atteintes concernées : <u>2 atteintes prioritaires</u> → FLA AU04 (le Flavion) → RIS AU01 (Ruisseau du Ris) 1 atteinte non prioritaire → ST A02, ST A05		

Burnot – Mollignée	<p>► Résoudre certains problèmes de traitement avec des pesticides, d'utilisation d'engrais ou d'installation de cultures trop proches des berges des cours d'eau par des agriculteurs sur les communes de Florennes (a), Mettet (b) et Onhayé (c)</p>	
	<p>Description : Suite à l'inventaire des atteintes des cours d'eau qui montre que certaines parcelles agricoles ne respectent pas la bande tampon de 6 mètres le long des cours d'eau sans utilisation de pesticides ou de fertilisants, sensibiliser les agriculteurs (distribution du dépliant "Zéro pesticide au bord de l'eau" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.</p>	
	<p>Maîtres d'œuvre : Florennes, Mettet, Onhayé</p>	
	<p>Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Dinant – Philippeville)</p>	
	<p>Échéance : Récurrent</p>	
	<p>Estimation budgétaire : Budget ordinaire</p>	<p>Origine financement : Florennes, Mettet, Onhayé, CRHM</p>
<p>Atteintes concernées : <u>14 atteintes prioritaires</u> → FLA AU01 (le Flavion) → FF A02, FF A03, FF A04, FF A05, FF A07, FF A08 (Ruisseau du Fond de Maison - Le Fossé), PH A10 (Ruisseau du Pré du Hez), RS A02, RS A03 (Ruisseau du Ris) → FRG AU01 (ruisseau de la Forge), FU A10, FU A11, FU A12 (ruisseau de Ftroul) 25 atteintes non prioritaires → BA A01, FLA AU02, FN A01, FU A01, FU A02, FU A05, FU A06, PH A08, PH A09, RO A01, RO A05 → CO A01, CO A02, CO A03, CO A04, FD A01, FD A02, FD A03, PH A03, PH A04, PH A05, PH A07, ST A01 → FU A07, MTG AU01</p>		

Burnot – Mollignée	<p>► Promouvoir l'installation de bio-épuration en ferme pour l'élimination, par biodégradation, des pesticides contenus dans les eaux de rinçage des pulvérisateurs agricoles sur le territoire du GAL Entre-Sambre-et-Meuse</p>	
	<p>Description : A travers une dizaine d'agriculteurs relais, le projet vise à sensibiliser au minimum 60 exploitants agricoles durant le projet ainsi que certains agriculteurs en dehors du territoire des 4 communes partenaires du GAL ESM (Florennes, Gerpennes, Mettet, Walcourt). Il devrait amener plusieurs agriculteurs à s'équiper de dispositifs de traitement des résidus de pulvérisation (bio-épuration).</p>	
	<p>Maîtres d'œuvre : Cellule coordination CRHM, Cellule coordination CR Sambre</p>	
	<p>Partenaires : GAL ESM, PhytEauWal, Nitrawal, Natagriwal, CRA-W, Florennes, Gerpennes, Mettet, Walcourt</p>	
	<p>Échéance : 2019</p>	
	<p>Estimation budgétaire : À déterminer</p>	<p>Origine financement : GAL ESM</p>

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Chimay (a), Couvin (b) et Momignies (c)	
	Description : Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019 et mettre en œuvre le Programme wallon de Réduction des Pesticides (PwRP), tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal...	
	Maîtres d'œuvre : Chimay*, Couvin, Momignies	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Chimay, Couvin, Momignies

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Résoudre certains problèmes de traitement avec des pesticides à proximité des berges des cours d'eau par des citoyens sur la commune de Couvin	
	Description : Suite à la constatation de zones traitées à l'herbicide dans des propriétés privées lors de l'inventaire des atteintes des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Zéro pesticide au bord de l'eau" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maître d'œuvre : Couvin	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Couvin)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Couvin, CRHM
Atteintes concernées : <u>3 atteintes prioritaires</u> → AI A06, AI A07, AI A09 (L'Aisne)		

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Résoudre certains problèmes de traitement avec des pesticides, d'utilisation d'engrais ou d'installation de cultures trop proches des berges des cours d'eau par des agriculteurs sur les communes de Chimay (a), Couvin (b) et Momignies (c)	
	Description : Suite à l'inventaire des atteintes des cours d'eau qui montre que certaines parcelles agricoles ne respectent pas la bande tampon de 6 mètres le long des cours d'eau sans utilisation de pesticides ou de fertilisants, sensibiliser les agriculteurs (distribution du dépliant "Zéro pesticide au bord de l'eau" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maîtres d'œuvre : Chimay*, Couvin, Momignies	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Chimay – Couvin)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Chimay, Couvin, Momignies CRHM
	Atteintes concernées : <u>5 atteintes prioritaires</u> → RAW AU02 (ruisseau de Rawe) → BFF AU02 (La Brouffe), GM A01, GM A02 (Le Grand Morby), JON AU01 (Ruisseau de la Jonquière) 5 atteintes non prioritaires → AI A08, AI A11, GO A01, PE A06 → WO A08 (la Wartoise)	

Houille	► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Beauraing (a) et Gedinne (b)	
	Description : Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019 et mettre en œuvre le Programme wallon de Réduction des Pesticides (PwRP), tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal...	
	Maîtres d'œuvre : Beauraing, Gedinne	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Beauraing, Gedinne

Houille	► Proposer aux citoyens de Gedinne un atelier de fabrication de produits écologiques pour le jardin et promouvoir de bonnes pratiques pour remplacer l'utilisation des herbicides et insecticides	
	Description : Organiser un atelier, une conférence ou un stand de sensibilisation sur les alternatives à l'usage des pesticides au jardin.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaire : Gedinne	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM	

Samson	► Mettre en place des mesures visant à réduire l'utilisation des pesticides sur le domaine public à Andenne (a), Assesse (b), Gesves (c) et Ohey (d)	
	Description : Pour réduire la pollution des eaux par les pesticides et répondre à la future législation interdisant totalement leur usage sur le domaine public à partir de 2019 et mettre en œuvre le Programme wallon de Réduction des Pesticides (PwRP), tester et adopter des techniques alternatives, mettre en place un plan de gestion différenciée, former le personnel communal...	
	Maîtres d'œuvre : Andenne, Assesse, Gesves, Ohey	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Andenne, Assesse, Gesves, Ohey

Samson	► Résoudre certains problèmes de traitement avec des pesticides à proximité des berges des cours d'eau par des citoyens sur la commune de Gesves	
	Description : Suite à la constatation de zones traitées à l'herbicide dans des propriétés privées lors de l'inventaire des atteintes des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Zéro pesticide au bord de l'eau" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maître d'œuvre : Gesves	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Namur)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Gesves, CRHM
Atteintes concernées : <u>2 atteintes prioritaires</u> → FGE AU04, FGE AU05 (Ruisseau des Fonds de Gesves)		

Samson	► Résoudre certains problèmes de traitement avec des pesticides à proximité des berges des cours d'eau par des citoyens sur la commune de Gesves	
	Description : Suite à la constatation de zones traitées à l'herbicide dans des propriétés privées lors de l'inventaire des atteintes des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Zéro pesticide au bord de l'eau" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maître d'œuvre : Gesves	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Namur)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Gesves, CRHM
Atteintes concernées : <u>5 atteintes prioritaires</u> → ARV AU01 (Ruisseau d'Arville), FGE AU02, FGE AU03 (Ruisseau des Fonds de Gesves), LB A01 (Ruisseau de Labas), SAM AU01 (Le Samson) 5 atteintes non prioritaires → CC A02, NR A01, WA A01, WA A02, WA A06		

Th.7

5.3.7 Thématique 7 : Pollutions historiques et accidentelles ^(DCE) → 6 actions

Bocq, Burnot, EBNO, Houille, Samson	▶ Sensibiliser la population d'Yvoir (a), Profondeville (b), Couvin (c), Gedinne (d) et Andenne (e) aux problèmes de pertes d'hydrocarbures vers les cours d'eau et les nappes phréatiques	
	Description : Suite à la constatation de zones traitées à l'herbicide dans des propriétés privées lors de l'inventaire des atteintes des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Zéro pesticide au bord de l'eau" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maîtres d'œuvre : Andenne, Couvin, Gedinne, Profondeville, Yvoir	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DCENN	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Andenne, Couvin, Gedinne, Profondeville, Yvoir, CRHM, SPW
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → BUR AU05 (Burnot)		

Eaux Blanche, Noire et	▶ Réaliser l'inventaire et le contrôle des citernes à mazout de plus de 3000 litres des infrastructures communales de la Ville de Couvin	
	Description : Identifier toutes les citernes et faire un état des lieux de leur étanchéité.	
	Maître d'œuvre : Couvin	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Couvin

Th.8

5.3.8 Thématique 8 : Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques ^(DCE) → 13 actions

SBH	▶ Prendre des mesures favorisant l'hydromorphologie et la biodiversité lors de toute intervention sur les cours d'eau non navigables de 2^e catégorie en Province de Namur	
	Description : Assurer la continuité longitudinale et latérale des cours d'eau, permettre la mobilité des cours d'eau, et assurer une gestion raisonnée de la ripisylve en tenant compte des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	
	Maître d'œuvre : Province de Namur/Cellule Cours d'Eau	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Province de Namur

Meuse	► Poursuivre l'installation de centrales hydroélectriques "fish friendly" sur les barrages de la Haute-Meuse	
	Description : A la suite du test du prototype de Hun (2010-2015) et de l'installation des centrales d'Hastière et de Waulsort (2016), poursuivre les études, les aménagements du fleuve et le suivi des installations des autres centrales hydroélectriques sur les barrages mosans réalisées par la société Rutten, notamment à Tailfer et Rivière (à partir de 2017).	
	Maître d'œuvre : SPW/ DGO2/DVHN*	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : SPW/DGO2/DVHN (Sofico)

Meuse	► Réaménager les échelles à poissons des barrages de Tailfer et Rivière sur la Haute-Meuse	
	Description : Réaliser les études, demander les permis et réaménager les échelles à poissons afin de favoriser la libre circulation des poissons en Haute-Meuse.	
	Maître d'œuvre : SPW/ DGO2/DVHN*	
	Partenaire : SPW/DGO3/DNF - Service de la Pêche	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : SPW/DGO2/DVHN	

Meuse	► Poursuivre la verdurisation des berges de la Meuse au niveau de la confluence avec la Lesse à Dinant	
	Description : Poursuivre la verdurisation des berges autour de l'île Saint-Jean, dans les perrés et à hauteur du canal de débordement de la Lesse en y plantant des hélophytes. Délivrer les autorisations nécessaires. Profiter du chômage de la Meuse pour mener à bien les travaux nécessitant l'installation d'un support de fixation pour les plantes aquatiques. Suivre les aménagements réalisés.	
	Maître d'œuvre : SPW/DGO3/DNF – Pépinière domaniale*	
	Partenaires : Dinant, SPW/DGO2/DVHN	
	Échéance : 2018	
Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : SPW/DGO3/DNF – Pépinière domaniale, Dinant	

Meuse	► Restaurer les noues de Waulsort (a), du Colébi (b) et de Tailfer (c) afin que les poissons de la Meuse puissent les réutiliser comme frayère	
	Description : Réaliser des analyses des boues, désenvaser les noues, rétablir les connexions avec le fleuve, éclaircir la ripisylve bordant les noues.	
	Maître d'œuvre : FHPMa*	
	Partenaires : MWP, SPW/DGO3/DNF - Service de la Pêche, SPW/DGO3/DNF (Dinant – Namur), SPW/DGO2/DVHN	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : FHPMa	

Meuse	► Installer des frayères verticales artificielles le long de l'île Vas-t-y-Frotte à Jambes afin que le poisson de la Meuse puisse s'y reproduire	
	Description : Installer sur des structures métalliques verticales des peignes en plastiques pouvant accueillir les pontes de poissons. Etablir avec le DNF et la DVHN une convention d'installation des structures dans la passe non navigable de l'île.	
	Maître d'œuvre : FHPMa*	
	Partenaires : MWP, SPW/DGO3/DNF – Service de la Pêche, SPW/DGO3/DNF (Namur), SPW/DGO2/DVHN	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : FHPMa

Affluents hastiérodinants	► Sensibiliser les propriétaires des étangs de Taviet à une meilleure gestion du débit d'eau capté afin de maintenir un débit d'eau minimum à l'étiage dans le lit principal du ruisseau des Fonds de Leffe	
	Description : Un débit capté pour alimenter les étangs d'environ 90 % du débit total du cours d'eau a été constaté lors de l'inventaire des atteintes des cours d'eau. Le tronçon de ruisseau juste en aval était dès lors complètement à sec en période d'étiage. Sensibiliser et trouver une solution avec les propriétaires pour garantir un débit minimum en tout temps dans le lit principal du ruisseau.	
	Maître d'œuvre : Dinant	
	Partenaire : Province de Namur/Cellule Cours d'Eau	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Dinant
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → LEF CA02 (ruisseau des Fonds de Leffe)		

Affluents namurois	► Sensibiliser les propriétaires des châteaux de Fernelmont, possédant des étangs ou douves alimentés par un ruisseau, à une meilleure gestion du débit d'eau capté afin de maintenir un débit d'eau minimum à l'étiage dans le lit principal du cours d'eau	
	Description : Des débits captés parfois très importants pour alimenter les étangs ont été constatés lors des inventaires des atteintes des cours d'eau. Les tronçons de ruisseaux juste en aval étant parfois complètement à sec en période d'étiage. Sensibiliser et trouver une solution avec les propriétaires pour garantir un débit minimum en tout temps dans le lit principal du ruisseau.	
	Maître d'œuvre : Fernelmont	
	Partenaires : Province de Namur/Cellule Cours d'Eau, Cellule coordination CRHM, Cellule coordination CR Meuse aval	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Propriétaire, FEAMP
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → FW EN01 (ruisseau de Franc-Warêt)		

Bocq	► Résoudre le problème de perte d'eau depuis le Petit Bocq (3^e catégorie) vers un étang à hauteur de la rue de Maibes dans le hameau de Frisée (Schaltin)	
	Description : La berge du Petit Bocq (sous gestion communale à cet endroit) étant fragilisée, des pertes d'eau vers un étang privé ont été constatées lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau. Afin d'éviter le détournement complet du débit du ruisseau et la mise à sec des tronçons juste en aval en période d'étiage, assurer la consolidation de la berge le long de cet étang.	
	Maître d'œuvre : Hamois	
	Partenaires : Province de Namur/Cellule Cours Eau, Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Hamois, propriétaire
	Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → PBO PR01 (Petit Bocq)	

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Aménager une passe à poisson sur l'Eau Blanche :	
	<ul style="list-style-type: none"> • au droit du barrage du lieu-dit de la Forge Monseu à Virelles (a) • au droit du barrage du bief de l'ancien moulin de Vaulx (b) 	
	Description : Concerter les administrations publiques concernées et les utilisateurs du cours d'eau, étudier/planifier et réaliser les travaux d'aménagement d'une passe à poissons sur ce tronçon de l'Eau Blanche classée en 1 ^{re} catégorie sur la commune de Chimay	
	Maître d'œuvre : SPW/ DGO3/DCENN (Namur)	
	Partenaires : Chimay, SPW/DGO3/DNF (Chimay), FHPMa, Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2017	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : SPW/DGO3/DCENN (Namur)
Atteintes concernées : <u>2 atteintes prioritaires</u> → EB EN27 (Eau Blanche) → EB EN28 (Eau Blanche)		

5.3.9 Thématique 9 : Valoriser les ressources stratégiques en eau ^(DCE)

Il n'y a pas d'action inscrite dans cette thématique par les partenaires du CRHM.

5.3.10 Thématique 10 : Prévention des risques d'inondation ^(PGRI) → 3 actions

SBH	▶ Diffusion des nouvelles informations cartographiques concernant les cartes d'aléa d'inondation, des zones inondables et des risques d'inondation auprès des partenaires du CRHM	
	Description : Action « Prévention » n°569 du Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2015-2021 en Wallonie. Collaboration de la Cellule de coordination du CRHM à la diffusion auprès de ses partenaires des cartes notamment lors des comités locaux de concertation ou des rencontres communales.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM

SBH	▶ Remettre un avis technique pour toute demande visant à la réalisation d'un projet situé à proximité d'un cours d'eau ou dans sa zone d'aléa d'inondation par débordement du cours d'eau, en Province de Namur	
	Description : Informer les responsables communaux et les citoyens des contraintes liées aux cours d'eau et des risques liés aux débordements en cas de crue.	
	Maître d'œuvre : Province de Namur/Cellule Cours d'Eau	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Province de Namur

Burnot	▶ Envisager une mise à ciel ouvert du ruisseau de Besinne à la confluence avec le Burnot à Arbre	
	Description : Action "Prévention" n°376 du Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2015-2021 en Wallonie. Afin de réduire le risque d'inondation par débordement dans la zone de confluence à Besinne (Arbre).	
	Maître d'œuvre : Province de Namur/Cellule Cours d'Eau	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Province de Namur

5.3.11 Thématique 11 : Protection contre les risques d'inondation ^(PGRI) → 22 actions

SBH	► Assurer l'entretien, la gestion et le curage superficiel des cours d'eau de 1^{re} catégorie sur le District de Namur	
	Description : Assurer les missions légales (coupes d'arbres, évacuation d'entraves à l'écoulement des eaux, curage de certains cours d'eau là où cela est nécessaire...) et apporter des améliorations ponctuelles (protections de berges, aménagements particuliers...), en tenant compte des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	
	Maître d'œuvre : SPW/ DGO3/DCENN (Namur)*	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : SPW/ DGO3/DCENN (Namur)

SBH	► Assurer les travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation des cours d'eau non navigables de 2^e catégorie en Province de Namur	
	Description : Assurer les missions légales en tenant compte des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	
	Maître d'œuvre : Province de Namur/Cellule Cours d'Eau	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Province de Namur

SBH	► Evacuer, dans les plus bref délais, les entraves créant un risque non négligeable d'inondation des zones habitées ou sensibles sur les cours d'eau non navigables de 2^e catégorie en Province de Namur	
	Description : Assurer les missions légales en tenant compte des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	
	Maître d'œuvre : Province de Namur/Cellule Cours d'Eau	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Province de Namur

SBH	► Stabiliser les berges des cours d'eau non navigables de 2^e catégorie qui le nécessitent en Province de Namur	
	Description : Assurer les missions légales en tenant compte des Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (PARIS).	
	Maître d'œuvre : Province de Namur/Cellule Cours d'Eau	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Province de Namur

Meuse	► Assurer l'entretien ordinaire des berges, chemins de halage, barrages et écluses de la Haute-Meuse	
	Description : Assurer les missions légales d'entretien et de remise en état des écluses, des barrages, du halage et des berges de la Meuse par le personnel de la DVHN et par des entreprises privées avec lesquelles la DVHN passe les marchés. Veiller à la bonne implantation et au suivi des autorisations d'installation des embarcadères et des planchers de pêche le long du halage et des berges mosanes.	
	Maître d'œuvre : SPW/DGO2/DVHN*	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : SPW/DGO2/DVHN

Meuse	► Réaliser des travaux extraordinaires d'entretien des berges, chemins de halage, barrages et écluses à l'occasion du chômage de la Haute-Meuse	
	Description : Vérifier l'état des ouvrages d'art et réaliser les travaux d'entretien et d'amélioration nécessaires à leur bon fonctionnement afin de garantir une bonne gestion de l'écoulement des eaux du fleuve et limiter les risques d'inondation.	
	Maître d'œuvre : SPW/DGO2/DVHN*	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : SPW/DGO2/DVHN

Meuse	► Concerter les gestionnaires des cours d'eau navigables et non navigables préalablement à la mise en chômage de la Haute-Meuse	
	Description : Concertation des gestionnaires des cours d'eau en vue de coordonner les travaux d'entretien/de curage qui seront menés aux confluences entre les affluents et la Meuse lors de son chômage en septembre/octobre 2017.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : SPW/DGO2/DVHN, SPW/ DGO3/DCENN (Namur), Province de Namur/Cellule Cours d'Eau	
	Échéance : 2017	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM

Meuse	► Nettoyer et curer les pertuis des cours d'eau de 2^e catégorie à leur embouchure avec la Meuse en période de chômage de la Meuse en Province de Namur	
	Description : Action "Protection" n°378 du Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2015-2021 en Wallonie. Lors du chômage programmé par la DGO2 en septembre/octobre 2017.	
	Maître d'œuvre : Province de Namur/Cellule Cours d'Eau	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Province de Namur

Affluents hastiéro-	► Remettre à gabarit le ruisseau des Fonds de Leffe en 2^e catégorie à Dinant avec mise en place d'un mur de berge pour consolider le talus et éviter les éboulements	
	Description : Action "Protection" n°377 du Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2015-2021 en Wallonie.	
	Maître d'œuvre : Province de Namur/Cellule Cours d'Eau	
	Échéance : 2021	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Province de Namur

Affluents namurois	► Résoudre les entraves à l'écoulement des eaux liées à la présence de clôtures en travers du lit du ruisseau de l'Eglise (3^e catégorie) dans la rue du Calvaire à Marchovelette	
	Description : Suite à l'observation de clôtures ou treillis placés en travers du ruisseau jusqu'à la surface du lit du cours d'eau et risquant notamment d'accumuler des branchages et autres objets emportés lors des crues, sensibiliser les riverains et faire lever ces obstacles à l'écoulement des eaux pouvant engendrer des inondations dans cette zone d'habitat.	
	Maître d'œuvre : Fernelmont	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Fernelmont, CRHM	
Atteintes concernées : <u>3 atteintes prioritaires</u> → EGL EN01, EGL EN02, EGL EN03 (ruisseau de l'Eglise)		

Affluents namurois	► Informer les agriculteurs et citoyens de Fernelmont sur les bonnes mesures à prendre pour limiter les problèmes de ruissellement et de coulées boueuses	
	Description : Sensibiliser les citoyens, montrer des exemples d'aménagements réalisés en milieu agricole pour limiter les inondations par ruissellement et coulées boueuses. Pour ce faire, organiser une séance d'information ou une visite de terrain des aménagements planifiés dans le PGRI, éditer un article de sensibilisation dans le bulletin communal...	
	Maître d'œuvre : Fernelmont	
	Partenaires : Inasep, Cellule coordination CRHM, Cellule coordination CR Meuse aval	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Fernelmont	

Affluents namurois	► Entretien du pertuis et curer le Houyoux à Namur	
	Description : Action "Protection" n°206 du Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2015-2021 en Wallonie. Afin de réduire le risque d'inondation en amont du tronçon souterrain du Houyoux classé en 1 ^{re} catégorie, en cas de crues dans le bassin versant.	
	Maître d'œuvre : SPW/ DGO3/DCENN (Namur)*	
	Échéance : 2021	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : SPW/ DGO3/DCENN (Namur)

Bocq	► Mettre en place un nouveau pertuis sur le ruisseau de Leignon sous la place de la gare à Ciney	
	Description : Action "Protection" n°206 du Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2015-2021 en Wallonie.	
	Maître d'œuvre : Province de Namur/Cellule Cours d'Eau	
	Échéance : 2021	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Province de Namur

Bocq et Samson	► Etude des meilleures solutions de protection et mise en œuvre de projets prioritaires afin de réduire le risque d'inondation par ruissellement à Assesse	
	Description : Etude des meilleures solutions de protection contre les inondations en collaboration avec la Cellule Giser. Prioriser les interventions et mise en œuvre des sites prioritaires.	
	Maître d'œuvre : Assesse	
	Partenaires : Cellule Giser, Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Assesse, SPW	

Eaux Blanche, Noire et	► Réaliser un entretien des travaux menés sur l'Eau Blanche pour améliorer la traversée du village de Virelles	
	Description : Action "Protection" n°201 du Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2015-2021 en Wallonie. Entretien de la passerelle, de la diguette, du mur de berge en rive gauche, des ponts de la RN et en amont du village, de la coupure sèche en aval du village.	
	Maître d'œuvre : SPW/ DGO3/DCENN (Namur)*	
	Échéance : 2021	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : SPW/ DGO3/DCENN (Namur)

Eaux Blanche, Noire et	► Modifier le tracé de l'Eau Noire en France pour améliorer l'écoulement côté belge à Cul des Sarts	
	Description : Action "Protection" n°374 du Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2015-2021 en Wallonie. Redessiner la courbe du passage du cours d'eau sous le pont.	
	Maître d'œuvre : Province de Namur/Cellule Cours d'Eau	
	Échéance : 2021	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Province de Namur

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Enlever les déchets et entraves à l'écoulement des eaux présents à Bourlers dans la section canalisée du ruisseau de Longchamp (3^e catégorie) afin de limiter le risque d'inondation	
	Description : Suite aux problèmes d'inondation signalés par le passé et à la présence d'accumulation de déchets et entraves dans le cours d'eau canalisé au centre du village (en aval du magasin de bricolage sous la rue du Lavoir), procéder à un entretien de ce cours d'eau classé en 3 ^e catégorie.	
	Maître d'œuvre : Chimay*	
	Échéance : 2017	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Chimay

Houille	► Envisager la mise en place de retenues d'eau en amont des deux communes de Givet et Gedinne pour pallier au débordement de la Houille	
	Description : Action "Protection" n°195 du Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2015-2021 en Wallonie. A la suite des propositions d'aménagements faites dans le cadre du projet Interreg "P2IH", évaluer les propositions, concerter les acteurs locaux sur la commune de Gedinne.	
	Maître d'œuvre : SPW/ DGO3/DCENN (Namur)*	
	Partenaires : Province Namur/Cellule Cours d'Eau, Gedinne, Cellule Coordination CRHM	
	Échéance : 2021	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : SPW/ DGO3/DCENN (Namur)	

Samson	► Réaliser une étude hydraulique et topographique sur le Samson en 1^{re} catégorie à Thon	
	Description : Action "Protection" n°187 du Plan de Gestion des Risque d'Inondation 2015-2021 en Wallonie. Afin de réduire le risque d'inondation par débordement du cours d'eau à hauteur de la place de Thon.	
	Maître d'œuvre : SPW/ DGO3/DCENN (Namur)*	
	Échéance : 2021	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : SPW/ DGO3/DCENN (Namur)

Samson	► Etablir une diguette et élargir le pont/pertuis sur le Samson en 1^{re} catégorie à Thon	
	Description : Action "Protection" n°208 du Plan de Gestion des Risque d'Inondation 2015-2021 en Wallonie. Afin de réduire le risque d'inondation par débordement du cours d'eau à hauteur de la place de Thon.	
	Maître d'œuvre : SPW/ DGO3/DCENN (Namur)*	
	Échéance : 2021	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : SPW/ DGO3/DCENN (Namur)

Th.11

Samson	► Modifier le pertuis qui permet le passage du Ravin del Boule sous la N90 à Maizeret	
	Description : Action "Protection" n°522 du Plan de Gestion des Risque d'Inondation 2015-2021 en Wallonie. Afin de limiter les risques d'inondation et mieux réguler le débit du ruisseau, modifier l'entrée ou tout le pertuis sous la route.	
	Maître d'œuvre : Andenne	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Andenne

Samson	► Réaliser des aménagements pour réduire le risque d'inondation dans les rues du Bois d'Ohey et Grande Ruelle à Ohey	
	Description : Suite au cadastre réalisé par l'Inasep, réaliser des aménagements pour limiter les problèmes d'inondation des habitations de ces deux rues.	
	Maître d'œuvre : Ohey	
	Partenaire : Inasep	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Ohey
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → FGE AU02 (ruisseau des Fonds de Gesves)		

Th.12

5.3.12 Thématique 12 : Préparation des événements d'inondation ^(PGRI) → 1 action

SBH	► Mettre à jour, imprimer et diffuser la brochure sur les droits et devoirs des riverains des cours d'eau en Province de Namur	
	Description : Action "Préparation" n°371 du Plan de Gestion des Risque d'Inondation 2015-2021 en Wallonie.	
	Maître d'œuvre : Province de Namur/Cellule Cours d'Eau	
	Échéance : 2021	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Province de Namur

5.3.13 Thématique 13 : Réparation et analyse post-crise après des inondations ^(PGRI) → 2 actions

Affluents namurois	► Mettre en dérivation la Gelbressée en 2^e catégorie et restaurer les étangs de Marche-les-Dames pour éviter l'envasement du cours d'eau	
	Description : Action "Réparation" n°375 du Plan de Gestion des Risque d'Inondation 2015-2021 en Wallonie. Dans le cadre de mesures compensatoires pour un projet d'implantation d'éoliennes à Fernelmont.	
	Maître d'œuvre : Province de Namur/Cellule Cours d'Eau	
	Partenaire : SPW/DGO3/DNF (Namur)	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Province de Namur, SPW/DGO3/DNF (Namur)

Bocq	► Réalisation d'un cadastre des zones inondées à Assesse et sensibilisation des citoyens	
	Description : Elaboration d'un cadastre des zones inondées. Organisation de séances d'information et de sensibilisation pour les citoyens et les agriculteurs.	
	Maître d'œuvre : Assesse	
	Partenaires : Cellule Giser, Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Assesse, SPW, CRHM

5.3.14 Thématique 14 : Espèces invasives ^(hors DCE et PGRI) → 62 actions

SBH	► Poursuivre la gestion des foyers de berce du Caucase le long des routes régionales	
	Description : Sur base de l'enquête menée par la Cellule interdépartementale des Espèces invasives (SPW/DGO3/CiEi), éradiquer systématiquement par coupe sous le collet les plants de berce du Caucase présents le long des axes routiers (autoroutes et routes nationales), en veillant à réaliser cette gestion avant la montée en fleurs des plantes.	
	Maître d'œuvre : SPW/DGO1*	
	Partenaire : SPW/DGO3/CiEi	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : SPW
Atteintes concernées : <u>127 sites identifiés</u> sur le territoire de la Haute-Meuse par l'enquête du SPW		

SBH	► Eviter le fauchage et la dissémination des renouées asiatiques lors de l'entretien et des aménagements des bords de routes régionales	
	Description : Afin d'éviter l'accroissement des massifs de renouées existants et limiter la propagation de cette plante, ne pas les faucher systématiquement en bord de routes. Ne pas disséminer dans l'environnement les morceaux de tiges à l'occasion de coupes ou dans les transports de terre de remblais. Former le personnel régional.	
	Maître d'œuvre : SPW/DGO1*	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : SPW/DGO1

SBH	► Engager des étudiants pour apporter un soutien à la Cellule de coordination du CRHM dans la gestion de la balsamine de l'Himalaya dans les différentes vallées infestées de la Haute-Meuse	
	Description : Un budget annuel est consacré par le CRHM à l'engagement d'étudiants pour l'arrachage des balsamines de l'Himalaya avec la Cellule de coordination du CRHM afin d'assurer une gestion globale, dans une logique amont-aval, dans chacune des vallées où des stations ont été identifiées lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : 54.000€ / 3 ans	Origine financement : CRHM

SBH	► Lutter de manière coordonnée d'amont en aval contre les plantes invasives le long des cours d'eau non navigables de 2^e catégorie en Province de Namur, en priorité la berce du Caucase et la balsamine de l'Himalaya	
	Description : Participer à des chantiers de gestion/d'arrachage, collaborer aux actions de gestion menées par les partenaires du CRHM.	
	Maître d'œuvre : Province de Namur/Cellule Cours d'Eau et Cellule Environnement	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Province de Namur

SBH	► Informer les partenaires du CRHM des moyens de lutte biologique pour éradiquer les renouées asiatiques	
	Description : Rappeler les bons gestes pour éviter la propagation des renouées, présenter des solutions alternatives (concurrence avec la clématite...) de gestion.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM

Meuse	► Informer le gestionnaire et les sociétés sous-traitantes qui assurent l'entretien de la végétation des berges de la Meuse sur les bonnes pratiques à adopter pour gérer les plantes invasives et favoriser les plantes indigènes typiques des perrés mosans	
	Description : Par l'édition d'un document rappelant les bonnes pratiques à adopter et/ou l'organisation d'une séance pratique d'information par la Cellule de coordination du CRHM, sensibiliser la DVHN et les entreprises sous-traitantes qui assurent l'entretien des domaines publics en bord de Meuse.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaire : SPW/DGO2/DVHN	
	Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire		Origine financement : SPW, CRHM

Meuse	► Poursuivre la sensibilisation du grand public face à la problématique de l'augmentation des populations de bernache du Canada sur les communes d'Andenne (a), Dinant (b), Hastière (c), Namur (d), Profondeville (e) et Yvoir (f)	
	Description : Continuer d'informer les citoyens face aux problématiques engendrées par cette espèce invasive. Inciter à stopper le nourrissage des oiseaux d'eau en bord de Meuse. Diffuser le dépliant d'information du SPW et/ou éditer un article dans le bulletin communal ou sur le site web communal.	
	Maîtres d'œuvre : Andenne, Dinant, Hastière, Namur, Profondeville, Yvoir	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/CiEi	
	Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire		Origine financement : Andenne, Dinant, Hastière, Namur, Profondeville, Yvoir, CRHM, SPW

Meuse	► Poursuivre la gestion des populations de bernache du Canada dans la vallée de la Haute-Meuse	
	Description : Le SPW poursuit la gestion des œufs de bernache du Canada sur les îles mosanes au début du printemps. Cette mesure est complétée depuis 2016 par la gestion des populations adultes de bernache du Canada au début de l'été sur plusieurs sites de mue en Haute-Meuse. Les communes et la Cellule de coordination du CRHM apportent si nécessaire un soutien dans la mise en place des actions locales de gestion par le SPW.	
	Maîtres d'œuvre : SPW/DGO3/CiEi, SPW/DGO3/DCENN, SPW/DGO3/DNF (Dinant – Namur)	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, Dinant, Hastière, Namur, Profondeville, Yvoir	
	Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : À déterminer		Origine financement : SPW

Meuse et affluents hastiéro-dinantais	► Poursuivre la lutte contre la berce du Caucase sur les communes de Dinant (a) et Hastière (b)	
	Description : Suivre l'évolution des populations de berces du Caucase identifiées par l'enquête du SPW sur le territoire de la Haute-Meuse, sensibiliser les citoyens, gérer les sites sur le domaine public, communiquer toute nouvelle observation de cette plante invasive dangereuse pour la santé publique.	
	Maîtres d'œuvre : Dinant, Hastière	
	Partenaires : SPW/DGO3/CiEi, SPW/DGO3/DNF (Dinant), Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Dinant, Hastière, SPW, CRHM
Atteintes concernées : Pas de sites localisés le long d'un cours d'eau mais il y a des sites dans le bassin versant qui sont inscrits dans l'enquête SPW : n ^{os} 78 – 440 – 1030 – 3315 (a) n° 1162 (b)		
Meuse et affluents hastiéro-dinantais	► Réaliser un inventaire des massifs de renouées asiatiques sur le territoire d'Hastière et gérer les sites problématiques	
	Description : La Cellule de coordination du CRHM fournit la localisation des massifs observés comme points noirs le long des cours d'eau. Une formation à la bonne gestion des renouées peut également être proposée. La Commune d'Hastière gère les massifs de son territoire (injection au pistolet, application des bonnes pratiques pour limiter la propagation dans l'environnement, sensibilisation des citoyens).	
	Maître d'œuvre : Hastière	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Hastière, CRHM
Atteintes concernées : <u>11 atteintes non prioritaires</u> → HER IN36, HER IN41, HER IN42, HER IN43, HER IN46 (Hermeton), MAU IN01 (ruisseau de Maurenne), Me IN013, Me IN014, Me IN015, Me IN016, Me IN019 (Meuse)		
Affluents hastiéro-dinantais	► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya dans la vallée du ruisseau de Massembre	
	Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur les tronçons identifiés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser les riverains, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Beauraing, Hastière, SPW/DGO3/DNF (Beauraing – Dinant)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM
Atteintes concernées : <u>42 atteintes prioritaires</u> → MA IN06, MA IN07, MA IN08, MA IN09, MA IN10, MA IN11, MA IN12, MA IN13, MA IN14, MA IN15, MA IN16, MA IN17, MA IN18, MA IN19, MA IN20, MA IN21, MA IN22, MA IN23, MA IN24, MA IN25, MA IN26, MA IN27, MA IN28, MA IN29, MA IN30, MA IN31 (ruisseau de Massembre), PR IN01, PR IN02, PR IN03, PR IN04, PR IN05, PR IN06, PR IN07, PR IN08, PR IN09, PR IN10, PR IN11, PR IN12, PR IN13, PR IN14, PR IN16, PR IN17 (ruisseau des Prés d'en Bas)		

Affluents hastiéro-dinantais	► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya dans la vallée de la Leffe	
	Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur les tronçons identifiés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser les riverains, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Dinant, SPW/DGO3/DNF (Dinant)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM
Atteintes concernées : <u>2 atteintes prioritaires</u> → LEF IN01, LEF IN02 (ruisseau des Fonds de Leffe)		

Meuse et affluents namurois	► Poursuivre la lutte contre la berce du Caucase sur les communes de Fernelmont (a), de La Bruyère (b) et de Namur (c)	
	Description : Suivre l'évolution des populations de berces du Caucase identifiées par l'enquête du SPW sur le territoire de la Haute-Meuse, sensibiliser les citoyens, gérer les sites sur le domaine public, communiquer toute nouvelle observation de cette plante invasive dangereuse pour la santé publique.	
	Maîtres d'œuvre : Fernelmont, La Bruyère, Namur	
	Partenaires : SPW/DGO3/CiEi, SPW/DGO3/DNF (Namur), Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Fernelmont, La Bruyère, Namur, SPW, CRHM
Atteintes concernées : <u>1 atteinte prioritaire</u> → VI IN02 (ruisseau de Vigneroule) = SPW n°3320 (c) Mais d'autres spots sur le territoire sont inscrits dans l'enquête SPW : Fernelmont → n°s 2251 – 2258 – 2259 – 2596 – 3276 – 3283 (a) La Bruyère → n°s 26 – 436 – 1426 – 2199 – 2783 – 3049 – 3194 – 3298 – 3503 (b) Namur → n°s 32 – 134 – 142 – 444 – 2083 – 2118 – 2120 – 2440 – 2774 – 2782 – 2789 – 2801 – 3039 – 3203 – 3246 – 3252 – 3263 – 3278 – 3365 – 3388 – 3389 – 3951 (c)		

Affluents namurois	► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya dans la vallée du Houyoux	
	Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur les tronçons identifiés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser les riverains, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Eghezée, La Bruyère, Namur, SPW/DGO3/DNF (Namur)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM
Atteintes concernées : <u>37 atteintes prioritaires</u> → AR IN01, ARQ IN01 (Arquet), BE IN02, BE IN04, BE IN05, BE IN06 (Ry d'Argent), BE IN07, FRI IN00 (Frizet), HYX IN02, HYX IN03, HYX IN05, HYX IN06, HYX IN07, HYX IN09, HYX IN10, HYX IN11, HYX IN12, HYX IN13, HYX IN14, HYX IN15, HYX IN16, HYX IN17, HYX IN18, HYX IN19, HYX IN20, HYX IN21, HYX IN23, HYX IN25, HYX IN31, HYX IN32, HYX IN35 (Houyoux), LM IN01, LM IN02, LM IN03, LM IN04, LM IN06, LM IN07 (ruisseau de Saint Lambert)		

Affluents namurois	► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya dans la vallée de la Gelbressée	
	Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur les tronçons identifiés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser les riverains, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Fernelmont, Namur, SPW/DGO3/DNF(Namur)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM
Atteintes concernées : <u>5 atteintes prioritaires</u> → EGL IN02 (ruisseau de l'Eglise), FGR IN01 (ruisseau du Fond des Grimaux), GEL IN01, GEL IN09, GEL IN10 (Gelbressée)		

Affluents namurois	► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya le long des petits affluents de la Meuse namuroise	
	Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur les tronçons identifiés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser les riverains, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Namur, SPW/DGO3/DNF (Namur)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM
Atteintes concernées : <u>4 atteintes prioritaires</u> → EP IN01, EP IN02, EP IN03 (ruisseau d'Erpent), VI IN01 (ruisseau de Vigneroule)		

Affluents namurois	► Gérer certains massifs de renouées asiatiques sur la commune d'Eghezée	
	Description : La Commune d'Eghezée dispose d'un pistolet injecteur pour traiter les massifs de renouées et assurera le traitement de massifs de renouées asiatiques dans le vallon du ruisseau du Bois de Mehaigne. La Cellule de coordination du CRHM fournira la localisation des éventuelles stations repérées lors de l'inventaire des atteintes du cours d'eau.	
	Maître d'œuvre : Eghezée	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Eghezée
Atteinte concernée : 1 atteinte non prioritaire → Autre n°6 (ruisseau du Bois de Mehaigne)		

Affluents namurois	► Sensibiliser les conseils cynégétiques pour inciter les chasseurs à tirer les bernaches du Canada dans les plaines agricoles et aux abords des plans d'eau de la commune d'Eghezée.	
	Description : Contacter les conseils cynégétiques, fournir un article de sensibilisation, inciter au tir des bernaches du Canada en période de chasse.	
	Maître d'œuvre : Eghezée	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/CiEi	
	Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Eghezée, CRHM, SPW	

Affluents namurois	► Former le personnel communal de La Bruyère à la reconnaissance et à la gestion de certaines plantes invasives	
	Description : La Cellule de coordination du CRHM assurera une formation à la bonne gestion de la berce du Caucase, des renouées asiatiques et de la balsamine de l'Himalaya auprès du personnel de la Commune de La Bruyère.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaire : La Bruyère	
	Échéance : 2017	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM	

Bocq	► Poursuivre la lutte contre la berce du Caucase sur les communes d'Assesse (a), Ciney (b), Hamois (c) et Yvoir (d)	
	Description : Suivre l'évolution des populations de berces du Caucase identifiées par l'enquête du SPW sur le territoire de la Haute-Meuse, sensibiliser les citoyens, gérer les sites sur le domaine public, communiquer toute nouvelle observation de cette plante invasive dangereuse pour la santé publique.	
	Maîtres d'œuvre : Assesse, Ciney, Hamois, Yvoir	
	Partenaires : SPW/DGO3/CiEi, SPW/DGO3/DNF (Dinant – Namur – Rochefort), Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Assesse, Ciney, Hamois, Yvoir, SPW, CRHM
Atteintes concernées : <u>6 atteintes prioritaires</u> → PBO IN01 (Petit Bocq) = SPW n°4335 (a) → BQ IN02 (Bocq) = SPW n°3065 (b) → PBO IN05, PBO IN06 (Petit Bocq) = SPW n° ^{os} 194 – 2344 – 2981 – 3953 (c) → ME IN60, ME IN62 (Meuse) = SPW n°2081 (d) Mais d'autres spots sur le territoire sont inscrits dans l'enquête SPW : Assesse → n° 3284 (a) Ciney → n° ^{os} 1007 – 1165 – 2931 – 2932 – 3066 (b) Hamois → n° ^{os} 194 – 2344 – 2981 – 3953 (c) Yvoir → n°2264 (d)		

Bocq	► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya dans la vallée du Bocq	
	Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur les tronçons identifiés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser les riverains, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Ciney, Hamois, Yvoir, SPW/DGO3/DNF (Dinant - Rochefort), Natagora, CNB	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM
Atteintes concernées : <u>89 atteintes prioritaires</u> → PU IN01 (ruisseau de Purnode), BQ IN03, BQ IN04, BQ IN05, BQ IN08, BQ IN09, BQ IN10, BQ IN11, BQ IN12, BQ IN13, BQ IN14, BQ IN15, BQ IN16, BQ IN17, BQ IN18, BQ IN19, BQ IN20, BQ IN21, BQ IN22, BQ IN23, BQ IN24, BQ IN27, BQ IN28, BQ IN29, BQ IN30, BQ IN31, BQ IN32, BQ IN33, BQ IN34, BQ IN35, BQ IN36, BQ IN37, BQ IN38, BQ IN39, BQ IN40, BQ IN41, BQ IN42, BQ IN43, BQ IN44, BQ IN45, BQ IN46, BQ IN47, BQ IN48, BQ IN49, BQ IN50, BQ IN51, BQ IN52, BQ IN53, BQ IN54, BQ IN55, BQ IN56, BQ IN57, BQ IN58, BQ IN59, BQ IN60, BQ IN61, BQ IN62, BQ IN63, BQ IN64, BQ IN66, BQ IN67, BQ IN69, BQ IN70, BQ IN71, BQ IN73, BQ IN74, BQ IN76, BQ IN77, BQ IN78, BQ IN79, BQ IN80, BQ IN81, BQ IN82, BQ IN83, BQ IN84, BQ IN85, BQ IN86, BQ IN87, BQ IN88, BQ IN89, BQ IN90, BQ IN91, BQ IN92, BQ IN93, BQ IN94 (Bocq), PBO IN02, PBO IN03, PBO IN04 (Petit Bocq), SK IN01 (ruisseau de Skeuvre)		

Bocq	► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya dans la vallée du Crupet	
	Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur les tronçons identifiés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser les riverains, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Assesse, SPW/DGO3/DNF (Namur), Natagora, CNB	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM
Atteintes concernées : <u>23 atteintes prioritaires</u> → CR IN01, CR IN03, CR IN07, CR IN08, CR IN11, CR IN12, CR IN13, CR IN15, CR IN16, CR IN18, CR IN20, CR IN21, CR IN23, CR IN24, CR IN25, CR IN26, CR IN27, CR IN28, CR IN29, CR IN30, CR IN31, CR IN32, CR IN33 (ruisseau de Crupet)		

Bocq	► Sensibiliser la population à ne pas nourrir ou favoriser l'installation du raton-laveur dans la vallée du Crupet	
	Description : Cette espèce invasive est présente dans la vallée du Crupet et menace l'équilibre des populations de plusieurs espèces indigènes (oiseaux, batraciens, mollusques, plantes des berges...). Sensibiliser la population via l'édition d'un article ou l'information à l'occasion d'évènements citoyens. Suivre l'évolution des populations localement.	
	Maître d'œuvre : Assesse	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Namur)	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Assesse, CRHM

Bocq et Samson	► Sensibiliser la population à ne pas détenir ou relâcher dans la nature des tortues exotiques	
	Description : Cette espèce invasive est parfois présente dans les étangs de la vallée du Crupet et menace l'équilibre des populations de batraciens, d'insectes aquatiques voire de poissons. Sensibiliser la population via l'édition d'un article ou l'information à l'occasion d'évènements citoyens. Suivre l'évolution des populations localement.	
	Maître d'œuvre : Assesse	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Namur)	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Assesse, CRHM

Bocq et Samson	▶ Former le personnel communal d'Assesse (a) et d'Yvoir (b) à la reconnaissance et à la gestion de certaines plantes invasives	
	Description : La Cellule de coordination du CRHM assurera une formation à la bonne gestion de la berce du Caucase, des renouées asiatiques et de la balsamine de l'Himalaya auprès du personnel des communes d'Assesse et d'Yvoir.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Assesse, Yvoir	
	Échéance : 2017	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire		Origine financement : CRHM

Burnot – Mollignée	▶ Poursuivre la lutte contre la berce du Caucase sur les communes de Florennes (a), Mettet (b), Onhaye (c), Profondeville (d)	
	Description : Suivre l'évolution des populations de berce du Caucase identifiées par l'enquête du SPW sur le territoire de la Haute-Meuse, sensibiliser les citoyens, gérer les sites sur le domaine public, communiquer toute nouvelle observation de cette plante invasive dangereuse pour la santé publique.	
	Maîtres d'œuvre : Florennes, Mettet, Onhaye, Profondeville	
	Partenaires : SPW/DGO3/CiEi, SPW/DGO3/DNF (Dinant – Namur – Philippeville), Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Florennes, Mettet, Onhaye, Profondeville, SPW, CRHM
Atteintes concernées : <u>11 atteintes prioritaires</u> → FLO IN02 (= SPW n°3636), FLO IN03 (= SPW n°3633) (Ruisseau de Floye), MOL IN01 (= SPW n°3635) (La Mollignée), ST IN01 (= SPW n°2325) (Ruisseau de Stave) (b) → ML IN31 (= SPW n° 3270), ML IN33 (= SPW n°3271), ML IN34 (= SPW n°3272), ML IN38 (= SPW n°3273), ML IN47 (= SPW n°3274), MOL IN02 (= SPW n°3638) (Mollignée) (c) → BUR IN03 (Burnot) = SPW n°3627 (d) Mais d'autres spots sur le territoire sont inscrits dans l'enquête SPW : Florennes → n°447 (a) Mettet → n° ^{os} 1184, 2322, 2323, 3558 (b) Onhaye → n° ^{os} 1182, 1428, 2768, 2769, 2808, 2809, 3314, 3957 (c) Profondeville → n° ^{os} 2082, 3204, 3324 (d)		

Burnot – Mollignée	► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya dans la vallée du Burnot	
	Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur les tronçons identifiés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser les riverains, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Mettet, Profondeville, SPW/DGO3/DNF (Namur – Philippeville)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM
Atteintes concernées : <u>7 atteintes prioritaires</u> → BUR IN01 (Le Burnot), FF IN01, FF IN02, FF IN03, FF IN05, FF IN06 (Ruisseau du Fond de Maison - Le Fossé), RS IN01 (Ruisseau du Ris)		

Burnot – Mollignée	► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya dans la vallée de la Mollignée	
	Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur les tronçons identifiés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser les riverains, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Mettet, Onhaye, SPW/DGO3/DNF (Dinant – Philippeville)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM
Atteintes concernées : <u>31 atteintes prioritaires</u> → FLO IN01 (La Floye), ML IN02, ML IN04, ML IN30, ML IN32, ML IN35, ML IN36, ML IN37, ML IN39, ML IN40, ML IN41, ML IN42, ML IN43, ML IN44, ML IN45, ML IN48, ML IN49, ML IN50, ML IN51, ML IN52, ML IN53, ML IN54, ML IN55, ML IN56, ML IN57 (La Mollignée), ST IN02, ST IN03, ST IN04, ST IN05, ST IN06, ST IN07 (Ruisseau de Stave)		

Burnot – Mollignée	► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya dans la vallée du Flavion	
	Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur les tronçons identifiés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser les riverains, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Florennes, Onhaye, SPW/DGO3/DNF (Dinant – Philippeville)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM
Atteintes concernées : <u>5 atteintes prioritaires</u> → FAL IN01, FAL IN02, FAL IN03, FAL IN04, FAL IN05 (ruisseau dit « de Falaën »)		

Burnot – Mollignée	▶ Former le personnel communal de Mettet (a) et Profondeville (b) à la reconnaissance et à la gestion de certaines plantes invasives	
	Description : La Cellule de coordination du CRHM assurera une formation à la bonne gestion de la berce du Caucase, des renouées asiatiques et de la balsamine de l'Himalaya auprès du personnel des communes de Mettet et de Profondeville.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Mettet, Profondeville	
	Échéance : 2017	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire		Origine financement : CRHM

Eaux Blanche, Noire et Oise	▶ Poursuivre la lutte contre la berce du Caucase sur les communes de Chimay (a) et Couvin (b)	
	Description : Suivre l'évolution des populations de berce du Caucase identifiées par l'enquête du SPW sur le territoire de la Haute-Meuse, sensibiliser les citoyens, gérer les sites sur le domaine public, communiquer toute nouvelle observation de cette plante invasive dangereuse pour la santé publique.	
	Maîtres d'œuvre : Chimay*, Couvin	
	Partenaires : SPW/DGO3/CiEi, SPW/DGO3/DNF (Chimay – Couvin), Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	
Atteintes concernées : <u>3 atteintes prioritaires</u> → EB IN38 (l'Eau Blanche) = SPW n°3366 (a) → AI IN06 (= SPW n°3400) (L'Aisne), BFF IN03 (= SPW n°3637) (La Brouffe) (b) Mais d'autres spots sur le territoire sont inscrits dans l'enquête SPW : Chimay → n°s 439, 906, 1028 (a) Couvin → n°s 187, 3102, 3639, 3640 et 3954 (b)		

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya dans la vallée de l'Eau Blanche	
	Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur les tronçons identifiés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser les riverains, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Chimay, Couvin, Momignies, SPW/DGO3/DNF (Chimay – Couvin), HIT	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM
Atteintes concernées : 99 atteintes prioritaires → BD IN02, BD IN03, BD IN04, BD IN05, BD IN07 (ruisseau de Bardompré), EB IN01, EB IN03, EB IN04, EB IN05, EB IN06, EB IN07, EB IN08, EB IN09, EB IN10, EB IN11, EB IN12, EB IN13, EB IN14, EB IN15, EB IN16, EB IN17, EB IN18, EB IN19, EB IN20, EB IN21, EB IN22, EB IN23, EB IN24, EB IN25, EB IN26, EB IN27, EB IN28, EB IN29, EB IN30, EB IN31, EB IN32, EB IN33, EB IN34, EB IN35, EB IN36, EB IN39, EB IN40, EB IN41, EB IN43 ,EB IN44, EB IN46, EB IN47, EB IN48, EB IN49, EB IN50, EB IN51, EB IN52, EB IN53, EB IN54, EB IN55, EB IN56, EB IN57, EB IN58, EB IN59, EB IN60, EB IN61, EB IN62, EB IN63, EB IN64, EB IN65, EB IN66, EB IN67, EB IN68, EB IN69, EB IN70, EB IN71, EB IN72, EB IN73, EB IN74, EB IN75, EB IN76, EB IN77, EB IN78, EB IN79, EB IN80, EB IN81, EB IN82, EB IN83, EB IN84, EB IN85, EB IN86, EB IN87, EB IN88, EB IN89, EB IN90, EB IN91, EB IN92, EB IN93, EB IN94, EB IN96, EB IN97 (l'Eau Blanche), GM IN01, GM IN02 ,GM IN03 (le Grand Morby)		

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya dans la vallée de l'Eau Noire	
	Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur les tronçons identifiés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser les riverains, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Chimay, Couvin, SPW/DGO3/DNF (Chimay - Couvin)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM
Atteintes concernées : 57 atteintes prioritaires → EN IN04, EN IN05, EN IN06, EN IN07, EN IN08, EN IN09, EN IN10, EN IN11, EN IN12, EN IN13, EN IN14, EN IN16, EN IN17, EN IN18, EN IN19, EN IN20, EN IN21, EN IN22, EN IN23, EN IN24, EN IN25, EN IN27, EN IN29, EN IN34, EN IN37, EN IN38, EN IN40, EN IN41, EN IN42, EN IN43, EN IN46, EN IN48, EN IN49, EN IN51, EN IN52, EN IN53, EN IN55, EN IN57, EN IN58, EN IN59, EN IN61, EN IN64, EN IN66, EN IN67, EN IN68, EN IN70, EN IN71, EN IN73, EN IN74, EN IN76, EN IN78, EN IN79 (l'Eau Noire), FRA IN01, FRA IN03 ,FRA IN04, FRA IN05 (ri de France), LIS IN01 (ruisseau de Lisbonne)		

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya dans la vallée du Ry Pernelle	
	Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur les tronçons identifiés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser les riverains, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Couvin, SPW/DGO3/DNF (Couvin), SPW/DGO2/Barrages	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM
	Atteintes concernées : <u>34 atteintes prioritaires</u> : PE IN01, PE IN02, PE IN03, PE IN04, PE IN05, PE IN06, PE IN09, PE IN10, PE IN11, PE IN12, PE IN13, PE IN14, PE IN15, PE IN16, PE IN17, PE IN18, PE IN19, PE IN20, PE IN21, PE IN22, PE IN23, PE IN24, PE IN25, PE IN26, PE IN27, PE IN28, PE IN29, PE IN30, PE IN31, PE IN32, PE IN33, PE IN34, PE IN35, PE IN36 (Le Ry de Pernelle)	

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya dans la vallée du ruisseau d'Aisne	
	Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur les tronçons identifiés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser les riverains, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Couvin, SPW/DGO3/DNF (Couvin)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM
Atteintes concernées : <u>6 atteintes prioritaires</u> → AI IN01, AI IN02, AI IN03, AI IN04, AI IN05, AI IN07 (L'Aisne)		

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya dans les vallées de l'Oise et de l'Eau d'Anor	
	Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur les tronçons identifiés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser les riverains, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Chimay, Momignies, SPW/DGO3/DNF (Chimay), HIT	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM
Atteintes concernées : <u>29 atteintes prioritaires</u> → EA IN01, EA IN02, EA IN03, EA IN04, EA IN05, EA IN06, EA IN07, EA IN08, EA IN09, EA IN10, EA IN11, EA IN12, EA IN13, EA IN14, EA IN15, EA IN16, EA IN17 (l'Eau d'Anor), OS IN01, OS IN03, OS IN04, OS IN05, OS IN06, OS IN07, OS IN08, OS IN09, OS IN10, OS IN11, OS IN12, OS IN13 (l'Oise)		

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Gérer certains massifs de renouées asiatiques sur la commune de Momignies	
	Description : La Cellule de coordination du Contrat de rivière Sambre mettra à disposition de la Commune de Momignies un pistolet injecteur pour traiter les massifs de renouées.	
	Maître d'œuvre : Momignies	
	Partenaire : Cellule coordination CR Sambre	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Momignies, Cellule coordination CR Sambre
Atteintes concernées : 2 atteintes non prioritaires → EB IN02 (l'Eau Blanche), OS IN02 (l'Oise)		

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Former le personnel communal de Couvin à la reconnaissance et à la gestion de certaines plantes invasives	
	Description : La Cellule de coordination du CRHM assurera une formation à la bonne gestion de la berce du Caucase, des renouées asiatiques et de la balsamine de l'Himalaya auprès du personnel de la Ville de Couvin.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaire : Couvin	
	Échéance : 2017	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM

Houille	► Poursuivre la lutte contre la berce du Caucase sur les communes de Beauraing (a) et Gedinne (b)	
	Description : Suivre l'évolution des populations de berce du Caucase identifiées par l'enquête du SPW sur le territoire de la Haute-Meuse, sensibiliser les citoyens, gérer les sites sur le domaine public, communiquer toute nouvelle observation de cette plante invasive dangereuse pour la santé publique.	
	Maîtres d'œuvre : Beauraing, Gedinne	
	Partenaires : SPW/DGO3/CiEi, SPW/DGO3/DNF (Beauraing), Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Beauraing, Gedinne, SPW, CRHM
Atteintes concernées : <u>2 atteintes prioritaires</u> → FL IN02 (= SPW n°3) (Ruisseau de Fontenelle), MAL IN03 (= SPW n°3634) (Ruisseau de Malvoisin) (b) Mais d'autres spots sur le territoire sont inscrits dans l'enquête SPW : Beauraing → n°761 (a) Gedinne → n°s 74, 75, 76, 292, 1169, 3257, 3391 (b)		

Houille	► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya dans la vallée de la Houille	
	Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur les tronçons identifiés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser les riverains, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Gedinne, Beauraing, SPW/DGO3/DNF (Beauraing), Natagora	
	Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire		Origine financement : CRHM

Houille	► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya dans la vallée du ruisseau de Fontenelle	
	Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur le tronçon dans un jardin privé identifié lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser le riverain, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Gedinne, SPW/DGO3/DNF (Beauraing)	
	Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire		Origine financement : CRHM
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → FL IN02 (Ruisseau de Fontenelle)		

Houille	► Sensibiliser la population à ne pas nourrir ou favoriser l'installation du raton-laveur dans la vallée de la Houille	
	Description : Cette espèce invasive est présente dans la vallée de la Houille et menace l'équilibre des populations de plusieurs espèces indigènes (oiseaux, batraciens, mollusques, plantes des berges...). Sensibiliser la population via l'édition d'un article ou l'information à l'occasion d'évènements citoyens. Suivre l'évolution des populations localement.	
	Maître d'œuvre : Gedinne	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Beauraing)	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire		Origine financement : Gedinne, CRHM

Samson	► Poursuivre la lutte contre la berce du Caucase sur les communes d'Andenne (a) et Gesves (b)	
	Description : Suivre l'évolution des populations de berce du Caucase identifiées par l'enquête du SPW sur le territoire de la Haute-Meuse, sensibiliser les citoyens, gérer les sites sur le domaine public, communiquer toute nouvelle observation de cette plante invasive dangereuse pour la santé publique.	
	Maîtres d'œuvre : Andenne, Gesves	
	Partenaires : SPW/DGO3/CiEi, SPW/DGO3/DNF (Namur), Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Andenne, Gesves, SPW, CRHM
Atteinte concernée : Des spots sur le territoire sont inscrits dans l'enquête SPW (mais hors berge) : Andenne → n ^{os} 756, 1008, 3082, 3958, 3959 (a) Gesves → n ^{os} 782, 3386, 3387 (b)		

Samson	► Poursuivre la lutte contre la balsamine de l'Himalaya dans la vallée du Samson	
	Description : Procéder à un arrachage systématique des pieds entre juillet et septembre sur les tronçons identifiés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau, sensibiliser les riverains, signaler toute nouvelle observation. Action menée par la Cellule de coordination avec l'aide d'étudiants et éventuellement de partenaires/bénévoles locaux.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Andenne, Gesves, Ohey, SPW/DGO3/DNF (Namur), PCDN de Gesves, PCDN d'Ohey	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM
Atteintes concernées : <u>29 atteintes prioritaires</u> → BOH IN01 (ruisseau du Bois d'Ohey), FGE IN01 (Ruisseau des Fonds de Gesves), LAB IN01, LB IN01, LB IN02, LB IN03, LB IN04, LB IN05, LB IN06, LB IN07 (ruisseau de Labas), SAM IN05, SAM IN06, SAM IN07, SAM IN08, SAM IN09, SAM IN10, SAM IN11, SAM IN13, SAM IN14, SAM IN15, SAM IN19, SAM IN20, SAM IN21, SAM IN22 (Samson), STR IN02, STR IN04 (Strouvia), WA IN01, WA IN02, WAN IN01 (ruisseau de Wanet)		

5.3.15 Thématique 15 : Déchets dans le lit des cours d'eau et en zone rivulaire (hors DCE et PGRI) → 53 actions

Meuse et affluents hastiéro-dinantais	▶ Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur les communes de Dinant (a) et Hastière (b)	
	Description : Suite à des accumulations récurrentes de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Stop aux déchets verts dans la rivière" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maîtres d'œuvre : Dinant, Hastière	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Dinant)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Dinant, Hastière, CRHM
Atteintes concernées : → <u>5 atteintes prioritaires</u> et 15 atteintes non prioritaires à Dinant (a) → 4 atteintes non prioritaires à Hastière (b) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i>		

Meuse et affluents hastiéro-dinantais	▶ Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur les communes de Dinant (a) et Hastière (b)	
	Description : Suite à des accumulations récurrentes de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Stop aux déchets ménagers dans la rivière" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maîtres d'œuvre : Dinant, Hastière	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Dinant, Hastière, CRHM
Atteintes concernées : → <u>3 atteintes prioritaires</u> et 52 atteintes non prioritaires à Dinant (a) → <u>7 atteintes prioritaires</u> et 23 atteintes non prioritaires à Hastière (b) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i>		

Affluents hastiéro-	▶ Réaliser une action de dépollution d'un site karstique en Haute-Meuse	
	Description : Nettoyer de ses déchets un site karstique identifié par la CWEPS sur le territoire des communes partenaires du CRHM, avec le soutien des clubs spéléologiques locaux de l'UBS.	
	Maître d'œuvre : CWEPS*	
	Partenaires : UBS, Cellule coordination CRHM, communes	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CWEPS, CRHM	

Meuse et affluents namurois	► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur les communes d'Eghezée (a), Fernelmont (b), La Bruyère (c) et Namur (d)	
	Description : Suite à des accumulations récurrentes de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Stop aux déchets verts dans la rivière" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maîtres d'œuvre : Eghezée, Fernelmont, La Bruyère, Namur	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Namur)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Eghezée, Fernelmont, La Bruyère, Namur, CRHM
Atteintes concernées : → 1 atteinte non prioritaire à Eghezée (a) → <u>1 atteinte prioritaire</u> et 5 atteintes non prioritaires à Fernelmont (b) → <u>10 atteintes prioritaires</u> et 8 atteintes non prioritaires à La Bruyère (c) → <u>15 atteintes prioritaires</u> et 34 atteintes non prioritaires à Namur (d) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i>		

Meuse et affluents namurois	► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur les communes d'Eghezée (a), Fernelmont (b), La Bruyère (c) et Namur (d)	
	Description : Suite à des accumulations récurrentes de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Stop aux déchets ménagers dans la rivière" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maîtres d'œuvre : Eghezée, Fernelmont, La Bruyère, Namur	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Eghezée, Fernelmont, La Bruyère, Namur, CRHM
Atteintes concernées : → <u>1 atteinte prioritaire</u> et 9 atteintes non prioritaires à Eghezée (a) → <u>2 atteintes prioritaires</u> et 25 atteintes non prioritaires à Fernelmont (b) → <u>6 atteintes prioritaires</u> et 34 atteintes non prioritaires à La Bruyère (c) → <u>10 atteintes prioritaires</u> et 85 atteintes non prioritaires à Namur (d) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i>		

Affluents namurois	► Proposer des actions de nettoyage des déchets le long des cours d'eau à l'occasion des "Journées blanches" aux écoles de La Bruyère	
	Description : La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère pourra encadrer des opérations rivières propres, avec l'aide de la Cellule de coordination du CRHM, auprès de quelques classes des écoles de La Bruyère lors de la dernière semaine de juin. La Commune de La Bruyère fera la promotion de cette action auprès des établissements scolaires et récoltera les déchets ramassés.	
	Maître d'œuvre : Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère*	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, La Bruyère	
	Échéance : 2017	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : La Bruyère, CRHM
Atteintes concernées : À identifier		

Bocq	► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur les communes d'Assesse (a), Ciney (b), Hamois (c) et Yvoir (d)	
	Description : Suite à des accumulations récurrentes de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Stop aux déchets verts dans la rivière" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maîtres d'œuvre : Assesse, Ciney, Hamois, Yvoir	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Dinant – Namur – Rochefort)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Assesse, Ciney, Hamois, Yvoir, CRHM
Atteintes concernées : → <u>3 atteintes prioritaires</u> et 11 atteintes non prioritaires à Assesse (a) → <u>6 atteintes prioritaires</u> et 5 atteintes non prioritaires à Ciney (b) → <u>6 atteintes prioritaires</u> et 16 atteintes non prioritaires à Hamois (c) → <u>9 atteintes prioritaires</u> et 7 atteintes non prioritaires à Yvoir (d) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i>		

Bocq	► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur les communes d'Assesse (a), Ciney (b), Hamois (c) et Yvoir (d)	
	Description : Suite à des accumulations récurrentes de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Stop aux déchets ménagers dans la rivière" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maîtres d'œuvre : Assesse, Ciney, Hamois, Yvoir	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Assesse, Ciney, Hamois, Yvoir, CRHM
Atteintes concernées : → <u>8 atteintes prioritaires</u> et 30 atteintes non prioritaires à Assesse (a) → <u>12 atteintes prioritaires</u> et 42 atteintes non prioritaires à Ciney (b) → <u>2 atteintes prioritaires</u> et 60 atteintes non prioritaires à Hamois (c) → <u>4 atteintes prioritaires</u> et 32 atteintes non prioritaires à Yvoir (d) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i>		

Bocq	► Placer le barrage aux OFNI's à Emptinne et sensibiliser les écoles de l'entité d'Hamois	
	Description : Suite à des accumulations récurrentes de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains par le placement du barrage qui récolte les déchets flottants à hauteur du pont à Emptinne sur le Bocq, proposer une animation "déchets" aux écoles d'Hamois.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaire : Hamois	
	Échéance : 2017	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM, Hamois

Burnot – Mollignée	<p>► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur les communes de Florennes (a), Mettet (b), Onhayé (c) et Profondeville (d)</p>	
	<p>Description : Suite à des accumulations récurrentes de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Stop aux déchets verts dans la rivière" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.</p>	
	<p>Maîtres d'œuvre : Florennes, Mettet, Onhayé, Profondeville</p>	
	<p>Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Dinant – Namur – Philippeville)</p>	
	<p>Échéance : Récurrent</p>	
	<p>Estimation budgétaire : Budget ordinaire</p>	<p>Origine financement : Florennes, Mettet, Onhayé, Profondeville, CRHM</p>
<p>Atteintes concernées : → <u>1 atteinte prioritaire</u> et 3 atteintes non prioritaires à Florennes (a) → <u>8 atteintes prioritaires</u> et 20 atteintes non prioritaires à Mettet (b) → <u>1 atteinte prioritaire</u> et 2 atteintes non prioritaires à Onhayé (c) → <u>5 atteintes prioritaires</u> et 11 atteintes non prioritaires à Profondeville (d) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i></p>		

Burnot – Mollignée	<p>► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur les communes de Florennes (a), Mettet (b), Onhayé (c) et Profondeville (d)</p>	
	<p>Description : Suite à des accumulations récurrentes de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Stop aux déchets ménagers dans la rivière" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.</p>	
	<p>Maîtres d'œuvre : Florennes, Mettet, Onhayé, Profondeville</p>	
	<p>Partenaire : Cellule coordination CRHM</p>	
	<p>Échéance : Récurrent</p>	
	<p>Estimation budgétaire : Budget ordinaire</p>	<p>Origine financement : Florennes, Mettet, Onhayé, Profondeville, CRHM</p>
<p>Atteintes concernées : → <u>1 atteinte prioritaire</u> et 17 atteintes non prioritaires à Florennes (a) → <u>5 atteintes prioritaires</u> et 93 atteintes non prioritaires à Mettet (b) → <u>1 atteinte prioritaire</u> et 12 atteintes non prioritaires à Onhayé (c) → <u>5 atteintes prioritaires</u> et 29 atteintes non prioritaires à Profondeville (d) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i></p>		

Burnot – Mollignée	► Organiser une Opération Rivière Propre dans le village de Corenne le long du Flavion	
	Description : Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles, Frigolite...) et autres déchets (inertes, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains lors de l'organisation d'un ramassage des déchets dans le village. Cette action pourrait faire partie d'une fiche projet du PCDN de Florennes.	
	Maître d'œuvre : Florennes	
	Partenaires : PCDN Florennes, Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire		Origine financement : Florennes, CRHM

Burnot – Mollignée	► Organiser une Opération Rivière Propre dans les villages de Biesmerée, Ermeton et Stave le long de la Floye et de la Mollignée	
	Description : Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, pneus, ferrailles, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains lors de l'organisation d'un ramassage des déchets dans le village.	
	Maître d'œuvre : Mettet	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire		Origine financement : Mettet, CRHM

Burnot – Mollignée	► Placer des panneaux de sensibilisation aux endroits récurrents de dépôts de déchets constatés dans la zone amont de la vallée de la Mollignée	
	Description : Suite à des accumulations de déchets ménagers constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, placer des panneaux de sensibilisation et d'interdiction de déposer de déchets aux endroits problématiques et fréquentés des villages de Stave, Biesmerée et Ermeton. Le CRHM réalise les panneaux en collaboration avec l'administration communale. La Commune fournit les supports (piquets) et réalise le placement.	
	Maître d'œuvre : Mettet	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : À déterminer		Origine financement : CRHM, Mettet

Eaux Blanche, Noire et Oise	<p>► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur les communes de Chimay (a), Couvin (b) et Momignies (c)</p>	
	<p>Description : Suite à des accumulations récurrentes de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Stop aux déchets verts dans la rivière" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.</p>	
	<p>Maîtres d'œuvre : Chimay*, Couvin, Momignies</p>	
	<p>Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Chimay – Couvin)</p>	
	<p>Échéance : Récurrent</p>	
	<p>Estimation budgétaire : Budget ordinaire</p>	<p>Origine financement : Chimay, Couvin, Momignies, CRHM</p>
<p>Atteintes concernées : → <u>5 atteintes prioritaires</u> et 7 atteintes non prioritaires à Chimay (a) → <u>12 atteintes prioritaires</u> et 16 atteintes non prioritaires à Couvin (b) → 2 atteintes non prioritaires à Momignies (c) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i></p>		

Eaux Blanche, Noire et Oise	<p>► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur les communes de Chimay (a), Couvin (b) et Momignies (c)</p>	
	<p>Description : Suite à des accumulations récurrentes de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Stop aux déchets ménagers dans la rivière" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.</p>	
	<p>Maîtres d'œuvre : Chimay*, Couvin, Momignies</p>	
	<p>Partenaire : Cellule coordination CRHM</p>	
	<p>Échéance : Récurrent</p>	
	<p>Estimation budgétaire : Budget ordinaire</p>	<p>Origine financement : Chimay, Couvin, Momignies, CRHM</p>
<p>Atteintes concernées : → <u>18 atteintes prioritaires</u> et 179 atteintes non prioritaires à Chimay (a) → <u>7 atteintes prioritaires</u> et 128 atteintes non prioritaires à Couvin (b) → <u>5 atteintes prioritaires</u> 32 atteintes non prioritaires à Momignies (c) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i></p>		

Eaux Blanche, Noire et Oise	<p>► Organiser une Opération Rivière Propre le long de l'Eau Noire à Couvin</p>	
	<p>Description : Suite à des accumulations de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets divers constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains lors de l'organisation d'un ramassage des déchets dans le centre de la ville avec des bénévoles.</p>	
	<p>Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM</p>	
	<p>Partenaires : Couvin, Scouts de Couvin</p>	
	<p>Échéance : 2019</p>	
<p>Estimation budgétaire : Budget ordinaire</p>	<p>Origine financement : Couvin, CRHM</p>	

Houille	► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur les communes de Beauraing (a) et Gedinne (b)	
	Description : Suite à des accumulations récurrentes de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Stop aux déchets verts dans la rivière" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maîtres d'œuvre : Beauraing, Gedinne	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Beauraing)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Beauraing, Gedinne, CRHM
Atteintes concernées : → 2 atteintes non prioritaires à Beauraing (a) → <u>1 atteinte prioritaire</u> et 8 atteintes non prioritaires à Gedinne (b) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i>		

Houille	► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur les communes de Beauraing (a) et Gedinne (b)	
	Description : Suite à des accumulations récurrentes de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Stop aux déchets ménagers dans la rivière" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maîtres d'œuvre : Beauraing, Gedinne	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Beauraing, Gedinne, CRHM
Atteintes concernées : → 24 atteintes non prioritaires à Beauraing (a) → <u>5 atteintes prioritaires</u> et 36 atteintes non prioritaires à Gedinne (b) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i>		

Houille	► Rencontrer le ferrailleur automobile de la rue des Sorets à Louette-Saint-Pierre pour le sensibiliser à la problématique des déchets présents dans le lit de la Houille	
	Description : Suite à des accumulations de vieilles voitures, ferrailles et autre appareil électro-ménagers encore constatées en 2016 lors de l'inventaire de la Houille en crête de berge et dans le lit du cours d'eau sur plusieurs centaines de mètres entre Louette et Gedinne, rencontrer l'exploitant et le sensibiliser aux problèmes (pollution, dissémination des déchets vers l'aval, risque d'entrave à l'écoulement) et à la législation en vigueur.	
	Maître d'œuvre : Gedinne	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Gedinne, CRHM
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → (numéro encore à fixer)		

Samson	► Résoudre certains problèmes de déchets verts localisés à proximité des cours d'eau sur les communes d'Andenne (a), Assesse (b) et Gesves (c)	
	Description : Suite à des accumulations récurrentes de déchets verts (tontes de pelouses, branchages, composts...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Stop aux déchets verts dans la rivière" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maîtres d'œuvre : Andenne, Assesse, Gesves	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Namur)	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Andenne, Assesse, Gesves, CRHM
Atteintes concernées : → <u>3 atteintes prioritaires</u> et 12 atteintes non prioritaires à Andenne (a) → <u>1 atteinte prioritaire</u> et 5 atteintes non prioritaires à Assesse (b) → <u>22 atteintes prioritaires</u> et 19 atteintes non prioritaires à Gesves (c) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i>		

Samson	► Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur les communes d'Andenne (a), Assesse (b) et Gesves (c)	
	Description : Suite à des accumulations récurrentes de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Stop aux déchets ménagers dans la rivière" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.	
	Maîtres d'œuvre : Andenne, Assesse, Gesves	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Andenne, Assesse, Gesves, CRHM
Atteintes concernées : → <u>2 atteintes prioritaires</u> et 15 atteintes non prioritaires à Andenne (a) → <u>4 atteintes prioritaires</u> et 36 atteintes non prioritaires à Assesse (b) → <u>8 atteintes prioritaires</u> et 71 atteintes non prioritaires à Gesves (c) <i>(Liste des numéros d'atteintes disponible auprès de la Cellule de coordination)</i>		

► **Résoudre certains problèmes de déchets ménagers et d'autres déchets localisés à proximité des cours d'eau sur la commune de Vresse**

Description : Suite à des accumulations récurrentes de déchets ménagers (canettes, bouteilles, sacs poubelles...) et autres déchets (inertes, bois, ferrailles, pneus, bâches, plastiques...) constatées lors de l'inventaire des cours d'eau, sensibiliser les riverains (distribution du dépliant "Stop aux déchets ménagers dans la rivière" du CRHM), leur rappeler la législation et trouver des solutions.

Maître d'œuvre : Vresse*

Partenaire : Cellule coordination CRHM

Échéance : Récurrent

Estimation budgétaire : Budget ordinaire

Origine financement : Vresse, CRHM

Atteintes concernées : 5 atteintes non prioritaires → GT D01, GT D02 (ruisseau de la Goutelle), MG D01, MG D02, MG D03 (ruisseau du Moulin du Gicque)

5.3.16 Thématique 16 : Patrimoine ^(hors DCE et PGRI) → 4 actions

► **Mettre en valeur le ry d'Argent dans le parc des Dames blanches à Rhisnes**

Description : Suite à l'acquisition d'une parcelle par la Commune de La Bruyère, entretenir les berges du ry d'Argent, mettre en valeur le ruisseau dans le paysage, aménager les abords dans le parc (mobilier urbain, panneaux de sensibilisation...).

Maître d'œuvre : La Bruyère

Partenaires : PCDN La Bruyère, Cellule coordination CRHM

Échéance : 2019

Estimation budgétaire : À déterminer

Origine financement : La Bruyère, CRHM

► **Aménager la parcelle communale qui longe le Flavion au centre du village de Flavion**

Description : Proposer un aménagement de cette parcelle afin de mettre en valeur le ruisseau au centre du village de Flavion : enlèvement des déchets et autres chancres paysagers, plantations (haies, pré fleuri, plantes héliophytes), sentier d'accès, panneau d'information, mobilier urbain...

Maître d'œuvre : Florennes

Partenaires : PCDN Florennes, SPW/DGO3/DNF (Philippeville), Cellule coordination CRHM

Échéance : 2019

Estimation budgétaire : À déterminer

Origine financement : Florennes

Th.16

Burnot – Mollignée	► Restaurer le système de pompes de la station de pompage de Fechelonne localisée le long du Flavion à Weillen et développer des activités didactiques autour de ce patrimoine	
	Description : Dans le cadre d'un partenariat entre la Province de Namur et la Commune d'Onhaye, restaurer les pompes, créer des panneaux didactiques, réaliser un dossier pédagogiques à destination des écoles de l'entité. Un soutien technique et pédagogique sera assuré par la Province de Namur.	
	Maître d'œuvre : Onhaye	
	Partenaires : Province de Namur/Service Patrimoine culturel, Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2017	
Estimation budgétaire : 10.000 €		Origine financement : Province de Namur

Burnot – Mollignée	► Développer des activités présentant le patrimoine de la vallée du Flavion	
	Description : Sur base des documents et recherches menées par le Cercle d'histoire "Autour du Floyon", organiser une exposition, présenter une conférence sur le patrimoine (moulins, lieux dits...), une visite de terrain...	
	Maître d'œuvre : Cercle d'histoire d'Onhaye (asbl « Autour du Floyon »)	
	Partenaire : Onhaye	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : À déterminer		Origine financement : Onhaye

Th.17

5.3.17 Thématique 17 : Ouvrages le long des cours d'eau ^(hors DCE et PGRI) → **13 actions**

Meuse	► Poursuivre la réalisation d'un encorbellement surplombant le fleuve en rive droite au centre de Dinant	
	Description : Encorbellement de la Meuse, réorganisation de la zone d'amarrage des péniches, création d'une nouvelle zone piétonne, création d'un RAVeL...	
	Maîtres d'œuvre : SPW/DGO2/DVHN*, Dinant	
	Échéance : 2017	
	Estimation budgétaire : 5.500.000 €	

Affluents hastiéro-dinantais	► Réparer et stabiliser le mur de soutènement de la rue de la Lisonette à la sortie de Grognaux qui s'écroule vers la berge droite du ruisseau des Fonds de Leffe	
	Description : Des trous en bord de voirie, un mur de soutènement instable et des pierres tombant vers le ruisseau ont été constatés lors de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau en contre-haut d'une zone de captage SWDE. Afin de sécuriser la route et éviter un affaissement dans le lit du ruisseau classé en 2 ^e catégorie à cet endroit, réaliser des travaux de stabilisation.	
	Maître d'œuvre : Dinant	
	Partenaire : Province de Namur/Cellule Cours d'Eau	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Dinant
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → LEF PR01 (ruisseau des Fonds de Leffe)		

Affluents hastiéro-dinantais	► Restaurer le pont enjambant le ruisseau des Fonds de Leffe sous la route de Dinant à Achêne	
	Description : Suite à l'affaissement de terres et de pierres sous le pont constaté lors de l'inventaire des atteintes au cours d'eau, évaluer les dégâts et restaurer le pont sous cette voirie communale.	
	Maître d'œuvre : Ciney	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Ciney
	Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → LEF OU01 (La Leffe)	

Affluents namurois	► Restaurer le pont enjambant la Gelbressée sous la N992 (rue Notre-Dame du Vivier) à Marche-les-Dames	
	Description : Suite à la détérioration du muret en pierre du pont lors d'un accident routier, restaurer le pont sur cette voirie régionale.	
	Maître d'œuvre : SPW/DGO1*	
	Échéance : 2017	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : CRHM

Affluents namurois	► Réparer la dalle de la chambre de visite de la partie souterraine du ruisseau de Crespon (3^e catégorie) à Wierde	
	Description : Sur ce cours d'eau de 3 ^e catégorie (où le gestionnaire est la Ville de Namur), réparer ou sécuriser la dalle de béton qui est fendue et qui s'ouvre vers le ruisseau souterrain.	
	Maître d'œuvre : Namur	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Namur
	Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → CRE OU01 (ruisseau de Crespon)	

Bocq	► Restaurer le pont enjambant le ruisseau de Biron sous l'Avenue Schlogel à Ciney	
	Description : Suite à la détérioration du parement et des pilastres constatée lors de l'inventaire des atteintes au cours d'eau, évaluer les dégâts et restaurer le pont sous cette voirie communale.	
	Maître d'œuvre : Ciney	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Ciney
Atteinte concernée : <u>1 atteinte prioritaire</u> → BR OU01 (ruisseau de Biron)		

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Restaurer :	
	<ul style="list-style-type: none"> • le pilier de la passerelle enjambant l'Eau Blanche dans le village de Lompret (a) • le pont enjambant l'Eau Blanche sur la voirie reliant la rue du Moulin et la rue les Roches à Villers-la-Tour (b) • le pont enjambant le ruisseau des Quatre Frères dans la rue Robert Willame à Forges (c) 	
	Description : Suite à la détérioration d'ouvrages constatée lors de l'inventaire de l'Eau Blanche et de l'Oise, restaurer ceux-ci.	
	Maître d'œuvre : Chimay*	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Chimay
Atteintes concernées : <u>3 atteintes prioritaires</u> → EB OU03 (l'Eau Blanche) (a) → EB OU02 (l'Eau Blanche) (b) → OS OU01 (l'Oise) (c)		

Samson	► Inspecter les ponts et ouvrages d'art communaux de Gesves	
	Description : Suite au projet pilote de gestion des ponts communaux mené par la Commune de Gesves avec le soutien du SPW, réaliser l'inspection des ouvrages et planifier les travaux nécessaires pour réparer les ponts détériorés. La Cellule de coordination transmettra régulièrement toutes observations d'ouvrages d'art dégradés réalisées lors de l'inventaire des atteintes au cours d'eau.	
	Maître d'œuvre : Gesves	
	Partenaire : Cellule de coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Gesves, SPW
Atteintes concernées : <u>3 atteintes prioritaires</u> → FGE OU02, FGE OU05, FGE OU07 (Ruisseau des Fonds de Gesves) 6 atteintes non prioritaires → BRI OU02, FGE OU03, SAM OU02, SAM OU04, STR OU01, STR OU02		

Samson	► Restaurer : <ul style="list-style-type: none"> • le pont enjambant le ruisseau des Fonds de Gesves dans la rue du Pont d'Aoust à Gesves (a) • le pont enjambant le ruisseau des Fonds de Gesves dans la rue du Baty Pire à Gesves (b) • le pont enjambant le ruisseau de la Pichelotte dans la rue Les Fonds à Gesves (c) 	
	Description : Suite à la détérioration d'ouvrages constatée lors de l'inventaire du ruisseau des Fonds de Gesves, restaurer ceux-ci.	
	Maître d'œuvre : Gesves	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Gesves
Atteintes concernées : <u>3 atteintes prioritaires</u> → FGE OU02 (Ruisseau des Fonds de Gesves) (a) → FGE OU05 (Ruisseau des Fonds de Gesves) (b) → FGE OU07 (Ruisseau des Fonds de Gesves) (c)		

5.3.18 Thématique 18 : Habitats et espèces sensibles ^(hors DCE et PGRI) → 4 actions

SBH	► Poursuivre l'opération annuelle de protection des batraciens lors des migrations printanières sur des sites en Province de Namur	
	Description : Dresser l'inventaire des sites herpétologiques, informer les bénévoles, accompagner la résolution de problèmes lors des migrations, remettre des avis techniques, proposer des aménagements de sites, sensibiliser	
	Maître d'œuvre : Province de Namur/Cellule Environnement	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Province de Namur

Meuse	► Organiser un sauvetage des poissons pris au piège dans les poches d'eau et les écluses lors du chômage de la Meuse	
	Description : Lors début du chômage de la Meuse, repêcher les poissons pris au piège dans les poches d'eau non connectées à l'écoulement du fleuve et les remettre dans les eaux vives.	
	Maître d'œuvre : FHPMa*	
	Partenaire : SPW/DGO3/DNF/Service de la Pêche	
	Échéance : 2017	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : FHPMa, SPW/DGO3/DNF/Service de la Pêche	

Th.18

Bocq	► Poursuivre le suivi de la migration des batraciens et les aménagements des crapauducs de la rue de Mont au niveau du Domaine de Ronchinne à Maillen	
	Description : Suite au placement de 2 crapauducs lors de la réfection de la route, poursuivre les tests pour améliorer l'efficacité de la migration des batraciens vers l'étang du domaine, concerter les propriétaires des terrains concernés.	
	Maîtres d'œuvre : CNB Diable Vauvert, Assesse	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Namur), Wild Scan	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire :	À déterminer	Origine financement : Assesse, CRHM

Houille	► Informer les citoyens de Gedinne sur les impacts, la législation, l'intérêt du castor dans la vallée de la Houille	
	Description : Via l'organisation soit d'une conférence, soit d'une visite de terrain et/ou l'édition d'un article d'information, sensibiliser les citoyens aux impacts et à l'intérêt du castor mais aussi sur la législation en vigueur et les mesures à prendre à cas de nuisances.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Gedinne, SPW/DGO3/Direction de la Nature	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire :	Budget ordinaire	Origine financement : CRHM, Gedinne, SPW

Th.19

5.3.19 Thématique 19 : Tourisme, activités sportives et loisirs ^(hors DCE et PGRI) → **32 actions**

SBH	► Editer et diffuser un document de sensibilisation au respect du cours d'eau et de l'environnement rivulaire à destination des camps de mouvements de jeunesse	
	Description : Dans le cadre de l'édition du document "Jeune et forêt" par l'asbl Empreintes, y inclure des fiches "eau" reprenant les bonnes pratiques à avoir en matière de déchets, de choix du lieu d'installation des feuillées, de rejets d'eaux usées, de construction de barrage dans le lit du ruisseau, de gestion de plantes invasives...	
	Maître d'œuvre : Empreintes asbl	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2017	
Estimation budgétaire :	À déterminer	Origine financement : Empreintes asbl, CRHM

SBH	<p>► Sensibiliser les responsables des camps de mouvements de jeunesse et les propriétaires des terrains qui les accueillent au respect du cours d'eau et de l'environnement rivulaire sur les communes de</p> <ul style="list-style-type: none"> • Andenne (a) • Assesse (b) • Beauraing (c) • Chimay (d) • Ciney (e) • Couvin (f) • Dinant (g) • Fernelmont (h) • Florennes (i) • Gedinne (j) • Gesves (k) • Hamois (l) • Hastière (m) • La Bruyère (n) • Momignies (o) • Mettet (p) • Namur (q) • Onhaye (r) • Profondeville (s) • Vresse (t) • Yvoir (u) 	
	<p>Description : Informer des bonnes pratiques à avoir en matière de déchets, de choix du lieu d'installation des feuillées, de rejets d'eaux usées, de construction de barrages dans le lit du ruisseau, de gestion de plantes invasives... Transmettre un document de sensibilisation rappelant ces pratiques et éventuellement rencontrer les troupes établies en bord d'un cours d'eau sur le territoire de la commune.</p>	
	<p>Maîtres d'œuvre : Toutes les communes concernées</p>	
	<p>Partenaire : Cellule coordination CRHM</p>	
	<p>Échéance : Récurrent</p>	
<p>Estimation budgétaire : Budget ordinaire</p>		
<p>Origine financement : Toutes les communes concernées</p>		

Meuse	<p>► Sensibiliser les plaisanciers, sportifs, promeneurs et riverains aux réglementations et au respect environnemental de la Haute-Meuse</p>	
	<p>Description : Diffusion d'un dépliant de sensibilisation édité par le CRHM et contenant des informations sur les règles de navigation, le respect entre utilisateurs et la protection du milieu naturel de la vallée mosane. Distribution et affichage aux endroits stratégiques (écluses, ports de plaisance, clubs sportifs, offices du tourisme, panneaux extérieurs...). Edition d'un article dans la presse locale. Traduction et édition de ce dépliant en anglais, néerlandais et allemand.</p>	
	<p>Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM</p>	
	<p>Partenaires : SPW/DGO2/DVHN, Andenne, Dinant, Hastière, Namur, Profondeville, Yvoir, FFSNW, FFY, RCNSM, FHPMa</p>	
	<p>Échéance : 2017</p>	
<p>Estimation budgétaire : À déterminer</p>		
<p>Origine financement : CRHM</p>		

Meuse	<p>► Créer et placer des panneaux de sensibilisation aux réglementations et au respect environnemental de la Haute-Meuse à destination des plaisanciers, sportifs, promeneurs et riverains du halage mosan</p>	
	<p>Description : Sur base du dépliant de sensibilisation réalisé par le CRHM en 2016, créer et éditer des panneaux de sensibilisation qui seront placés aux rampes d'accès du fleuve et à hauteur de sites touristiques et de loisirs identifiés. La Cellule de coordination du CRHM réalisera les panneaux et financera leur édition, la DVHN assurera le placement de ceux-ci le long du halage.</p>	
	<p>Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM</p>	
	<p>Partenaire : SPW/DGO2/DVHN</p>	
	<p>Échéance : 2018</p>	
<p>Estimation budgétaire : À déterminer</p>		
<p>Origine financement : CRHM, SPW/DGO2/DVHN</p>		

Meuse	► Poursuivre les réunions du groupe de travail "Sensibilisation des Plaisanciers en Haute-Meuse"	
	Description : Poursuivre la concertation et la réflexion sur les mesures à prendre et à faire appliquer afin de réduire l'impact des utilisateurs de la Haute-Meuse sur l'environnement, améliorer le respect mutuel entre utilisateurs, faire respecter au mieux la législation en vigueur et optimiser son contrôle.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : SPW/DGO2/DVHN, SPW/DGO2/DRT, FFSNW, FFY, RCNSM, FHPMa, Police fluviale	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire :	Budget ordinaire	Origine financement : CRHM

Meuse	► Rénover :	
	<ul style="list-style-type: none"> • le Ravel sur le tronçon de halage de la Haute-Meuse compris entre Wépion (Namur) et Basbaras (Profondeville) (a) • le Ravel sur le tronçon de halage de la Haute-Meuse à hauteur de Jambes (Namur) (b) 	
	Description : Réaliser les travaux de réaménagement du halage en rives gauche et droite.	
	Maître d'œuvre : SPW/DGO2/DVHN*	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire :	À déterminer	Origine financement : SPW/DGO2/DVHN

Meuse	► Mener une gestion environnementale du site rocheux de Freÿr en bord de Meuse entre Anseremme et Waulsort	
	Description : Organiser annuellement un enlèvement des débris, l'entretien des sentiers, la gestion de la pelouse calcaire située au sommet du rocher des "5 ânes" et la protection des nichées de faucon pèlerin. Une sensibilisation des grimpeurs via le site web, la revue du Club alpin belge ou encore par la pose de panneaux sera également réalisée.	
	Maître d'œuvre : Club alpin belge	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire :	Budget ordinaire

Meuse	► Mener une gestion environnementale du site rocheux des Grands Malades en bord de Meuse à Namur	
	Description : Organiser annuellement une lutte contre les espèces invasives (spécialement les ailantes et les renouées asiatiques), la protection d'espèces indigènes, le comptage annuel et le suivi des stations d'orobanche du lierre, l'entretien de la pelouse calcaire du sommet, l'enlèvement des débris et la sensibilisation des grimpeurs.	
	Maître d'œuvre : Club alpin belge	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire :	Budget ordinaire

Bocq	► Installer des panneaux de sensibilisation et d'information sur des cavités souterraines remarquables en Haute-Meuse	
	Description : Placer des panneaux d'information et de sensibilisation sur la richesse faunistique/floristique et sur la protection des cavités/rochers/dolines au Trou de l'Eglise, au Trou Wéron et au Trou Bernard à Mont (Yvoir) pour informer et sensibiliser les sportifs utilisant le site.	
	Maître d'œuvre : UBS, CWEPS*	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Dinant – Namur), Yvoir	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : À déterminer		Origine financement : CRHM

Burnot – Mollignée	► Mettre en valeur un cours d'eau de la commune de Mettet par un itinéraire pédestre, des activités pédagogiques pour les écoles et un évènement festif	
	Description : Sur base d'une fiche projet du GAL ESM, un itinéraire pédestre autour du Burnot à Saint-Gérard est envisagé. Si cette localisation est retenue, il contribuerait à la mise en valeur des atouts patrimoniaux et naturels de l'abbaye de Brogne et serait développé en partenariat avec la Commune et l'association qui a en charge sa gestion. La restauration de la source Saint-Pierre sur le site de l'abbaye y est notamment envisagée (abatage d'arbres, agrandissement de la mare associée à la source, plantation d'hélophytes...). Une MAE prairie inondable (projet pilote à l'échelle de la Wallonie) pourrait aussi y être implantée en rive droite du Burnot, avec réalisation d'un panneau explicatif des travaux réalisés et des objectifs de la mesure.	
	Maîtres d'œuvre : Cellule coordination CRHM, Cellule coordination CR Sambre	
	Partenaires : GAL ESM, Mettet, asbl Monuments et Sites de Saint-Gérard et Graux, Natagriwal	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : À déterminer		Origine financement : GAL ESM

Burnot – Mollignée	► Mettre en valeur un cours d'eau de la commune de Florennes par un itinéraire pédestre ou cycliste, des activités pédagogiques pour les écoles et un évènement festif	
	Description : Cette action découle d'une fiche projet du GAL ESM portée par le CRHM, comme opérateur, et par le CR Sambre, comme partenaire associé. Le choix du cours d'eau et de l'itinéraire sera réalisé durant l'hiver 2016-2017.	
	Maîtres d'œuvre : Cellule coordination CRHM, Cellule coordination CR Sambre	
	Partenaires : GAL ESM, Florennes	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : À déterminer		Origine financement : GAL ESM

5.3.20 Thématique 20 : Information et sensibilisation générale (hors DCE et PGRI) → **68 actions**

SBH	<p>► Proposer et/ou promouvoir des activités de sensibilisation au domaine de l'eau lors des Journées Wallonnes de l'Eau sur les communes de :</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Andenne (a) • Assesse (b) • Beauraing (c) • Chimay (d) • Ciney (e) • Couvin (f) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dinant (g) • Eghezée (h) • Fernelmont (i) • Florennes (j) • Gedinne (k) • Gesves (l)
	<ul style="list-style-type: none"> • Hamois (m) • Hastière (n) • La Bruyère (o) • Momignies (p) • Mettet (q) • Namur (r) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ohey (s) • Onhaye (t) • Profondeville (u) • Vresse (v) • Yvoir (w)
	<p>Description : Proposer des activités, promouvoir les activités organisées par d'autres partenaires, apporter un soutien à un autre partenaire pour mener à bien une activité. Exemples d'activité : balades nature le long d'un cours d'eau ou d'une zone humide, visites de sites liés à l'eau (station d'épuration, station de pompage, moulins...), ateliers de fabrication de produits d'entretien écologiques, animations pour les enfants (batraciens, rivière, oiseaux, poissons, cycle de l'eau, castor...), conférences, expositions, formations...</p>	
	<p>Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM</p>	
<p>Partenaires : Tous les partenaires</p>		
<p>Échéance : Récurrent</p>		
<p>Estimation budgétaire : 4.000€ / an + budget ordinaire</p>		<p>Origine financement : CRHM, SPW</p>

SBH	<p>► Mettre en place un réseau de panneaux de signalisation des cours d'eau au niveau des ponts et passerelles des sentiers de promenade et des pistes cyclables sur les communes de :</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Andenne (a) • Assesse (b) • Beauraing (c) • Chimay (d) • Ciney (e) • Couvin (f) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dinant (g) • Eghezée (h) • Fernelmont (i) • Florennes (j) • Gesves (k) • Hamois (l)
	<ul style="list-style-type: none"> • Hastière (m) • La Bruyère (n) • Momignies (o) • Mettet (p) • Namur (q) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ohey (r) • Onhaye (s) • Profondeville (t) • Vresse (u) • Yvoir (v)
	<p>Description : Dans la continuité du projet « signalétique cours d'eau » mené par la Cellule de coordination du CRHM en 2012 et 2013 (294 panneaux routiers ayant été placés le long des routes communales), poursuivre le signalement des cours d'eau, cette fois au niveau des voiries lentes (sentiers communaux, circuits de promenade, Ravel, voiries PicVerts...) avec le placement de panneaux spécifiques adaptés aux voiries lentes (trespa). Le CRHM fournit les panneaux et un encadrement pour le placement, la commune fournit les supports (piquets) et réalise le placement.</p>	
	<p>Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM</p>	
<p>Partenaires : Les communes adhérentes au projet</p>		
<p>Échéance : Récurrent</p>		
<p>Estimation budgétaire : À déterminer</p>		<p>Origine financement : CRHM, les communes</p>

SBH	► Réaliser, au bénéfice des écoles et du grand public, des ateliers et animations de sensibilisation à la nature sur la thématique des rivières	
	Description : Proposer l'animation "Le ruisseau, la rivière, le fleuve près de mon école" ou toute autre animation sur le thème de la rivière.	
	Maître d'œuvre : Province de Namur/Cellule Environnement	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Province de Namur

SBH	► Proposer aux écoles du territoire de la Haute-Meuse un projet de sensibilisation au cycle anthropique et à la qualité de l'eau	
	Description : L'asbl Empreintes proposera chaque année à 5 classes le projet "Çà coule de source" où 4 animations seront réalisées (découverte du cycle anthropique, épuration de l'eau, indice biotique et comment agir à l'école). Un dossier de recueil d'activités pédagogiques sera aussi fourni aux écoles participantes. La Cellule de coordination du CRHM prendra en charge l'une de ces animations.	
	Maître d'œuvre : Empreintes asbl	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Empreintes asbl, CRHM	

SBH	► Publier des articles informatifs relatifs aux phénomènes karstiques de la Haute-Meuse dans la revue "Eco-karst"	
	Description : Editer régulièrement des articles présentant des sites karstiques ou des actions de gestion/restauration de ceux-ci dans la revue de la CWEPSS pour informer les spéléologues.	
	Maître d'œuvre : CWEPSS*	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CWEPSS

SBH	► Proposer un organigramme des différentes autorités pouvant intervenir pour solutionner les différents types d'atteintes relevées lors des inventaires des cours d'eau	
	Description : Afin d'aider les partenaires du CRHM, lister, pour chaque type d'atteintes, les autorités pouvant agir pour tenter de résoudre les points noirs relevés par la Cellule de coordination du CRHM.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM

SBH	▶ Proposer différentes mesures (destinées à protéger ou mieux gérer les ressources en eau et l'environnement rivulaire) à communiquer ou à imposer aux citoyens par les communes lors de la délivrance d'un permis d'urbanisme	
	Description : Afin d'aider les partenaires du CRHM, lister les mesures (installation d'une citerne à eau de pluie, non-imperméabilisation des surfaces, équipement de systèmes économes en consommation d'eau, système d'épuration des eaux, bonnes pratiques, implantation d'espèces indigènes dans les jardins...) qui pourraient être incluses dans les permis d'urbanisme ou communiquées lors de la délivrance aux citoyens. Communiquer cela à l'occasion d'une conférence ou dans un document synthétique.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM

Meuse	▶ Mener des actions de sensibilisation au milieu aquatique avec le grand public et les écoles lors du chômage de la Meuse à Dinant (a), Hastière (b), Namur (c), Profondeville (d) et Yvoir (e)	
	Description : Organiser une « Opération Rivière Propre », proposer des animations de découverte du milieu aquatique mosan, sensibiliser la population locale.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Dinant, Hastière, Namur, Profondeville, Yvoir, SPW/DGO2/DVHN, SPW/DGO3/DNF - Service de la Pêche, Province de Namur/Cellule Environnement, Empreintes asbl, FTPN, FHPMa, Scouts, Patro...	
	Échéance : 2017	
Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : CRHM	

Meuse	▶ Animer un stand de sensibilisation aux problématiques de l'eau à l'occasion de la "Fête autour de l'Eau" en bord de Meuse à Profondeville	
	Description : La Cellule de coordination du CRHM animera un stand de sensibilisation lors de cette fête où diverses thématiques pourront être abordées (produits d'entretien écologiques, plantes invasives, épuration de l'eau, poissons, problèmes liés à l'eau...)	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaire : Profondeville	
	Échéance : 2017	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM	

Meuse et affluents hastiéro-dinantais	► Promouvoir l'Atlas du karst de la Haute-Meuse dinantaise	
	Description : La Direction des Eaux souterraines du SPW éditera en 2017 un nouvel Atlas du karst de la Haute-Meuse dinantaise. La promotion devra être assurée via le bulletin communal, via le site Internet (localisation, risques, mesures à prendre...) ou via un point de vente communal. Une visite de sites karstiques sera organisée par la CWEPSS et un topoguide de la balade organisée proposé.	
	Maître d'œuvre : CWEPSS*	
	Partenaires : Dinant, Hastière, Onhaye, Yvoir, Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2017	
Estimation budgétaire :	Budget ordinaire	Origine financement : CWEPSS

Meuse et affluents namurois	► Promouvoir l'Atlas du karst de la Haute-Meuse namuroise	
	Description : La Direction des Eaux souterraines du SPW éditera en 2018 un nouvel Atlas du karst de la Haute-Meuse namuroise. La promotion devra être assurée via le bulletin communal, via le site Internet (localisation, risques, mesures à prendre...) ou via un point de vente communal. Une visite de sites karstiques sera organisée par la CWEPSS et un topoguide de la balade organisée proposé.	
	Maître d'œuvre : CWEPSS*	
	Partenaires : Namur, Profondeville, Yvoir, Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2018	
Estimation budgétaire :	Budget ordinaire	Origine financement : CWEPSS

Bocq	► Réaliser et placer des panneaux d'information et de sensibilisation à la rivière à Natoye, Hamois et Mohiville	
	Description : Trois zones sont identifiées par la Commune d'Hamois pour placer des panneaux didactiques : à hauteur des aménagements du projet Walphy à Natoye, à hauteur de la zone de détente dans le Bois de Chaumont à Hamois, à hauteur de l'espace public près de la fontaine à Mohiville. La Commune d'Hamois mettra à disposition un support pour fixer les panneaux et participera à la rédaction du contenu des panneaux. Le CRHM aidera la Commune d'Hamois pour rédiger ce contenu et financera l'impression des panneaux.	
	Maître d'œuvre : Hamois	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, SPW/DGO3/DNF (Rochefort)	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire :	À déterminer	Origine financement : CRHM, Hamois

Burnot – M oignée	► Animer un stand de sensibilisation aux problématiques de l'eau à l'occasion de la "Journée de l'Arbre" à Mettet	
	Description : La Cellule de coordination du CRHM animera un stand de sensibilisation lors de cette fête où diverses thématiques pourront être abordées (produits d'entretien écologiques, plantes invasives, épuration de l'eau, poissons, problèmes liés à l'eau...).	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaire : Mettet	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire		Origine financement : CRHM

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Présenter les aménagements réalisés pour favoriser la continuité longitudinale du cours d'eau et la restauration/l'installation d'ouvrages sur l'Eau Noire au centre de Couvin et sensibiliser les riverains au respect de la rivière	
	Description : Suite aux travaux menés par la DCENN pour effacer ou aménager les barrages et seuils afin de rétablir la libre circulation des poissons sur l'Eau Noire et suite à la restauration du corps de garde du pont de la rue de la Falaise et l'installation d'une nouvelle passerelle par la Ville de Couvin, présenter l'utilité de ces aménagements et sensibiliser les citoyens à mieux respecter le cours d'eau (visite, conférence, articles...).	
	Maître d'œuvre : Couvin	
	Partenaires : SPW/DGO3/DCENN (Namur), Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire		Origine financement : Couvin, CRHM

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Proposer des stages de pêche sur les étangs des communes de Chimay (a) et Momignies (b)	
	Description : La Fédération halieutique et piscicole du sous bassin Meuse amont proposera des stages de pêche pour les enfants. Les communes de Chimay et Momignies assureront la promotion de ceux-ci.	
	Maître d'œuvre : FHPMa*	
	Partenaires : Chimay, Momignies	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : À déterminer		Origine financement : FHPMa

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Réunir en concertation les gestionnaires belges et français des bassins versants de l'Oise et de la Wautoise	
	Description : Organiser une journée d'échange qui réunirait les gestionnaire de cours d'eau côté belge avec les autorités communales et le Parc naturel côté français. L'idée serait de pouvoir échanger sur les pratiques de gestion des cours d'eau de part et d'autre de la frontière.	
	Maître d'œuvre : Cellule de coordination CRHM	
	Partenaires : Momignies, HIT, SPW/DGO3/DNF (Chimay), autorités françaises	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM

Houille	► Proposer une exposition photographique "Beauraing se jette à l'eau"	
	Description : A la suite du concours photos mené par la Ville de Beauraing en 2016, sélectionner les meilleurs clichés et monter une exposition photos itinérante qui pourra être proposée aux citoyens lors des Journées Wallonnes de l'Eau et lors d'autres festivités locales.	
	Maître d'œuvre : Beauraing	
	Partenaires : Cellule coordination CRHM, Cellule coordination CR Lesse	
	Échéance : 2017	
Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : CRHM, CR Lesse, Beauraing	

Houille	► Poursuivre la collaboration avec le centre communal de classes vertes "Les Arpents verts" à Houdremont pour animer des groupes scolaires sur les thématiques "Castor" et "Fange de l'Abîme"	
	Description : La Cellule de coordination du CRHM poursuivra sa collaboration avec la Commune de Gedinne pour animer des groupes sur des sites de castors et dans les zones humides de la Croix-Scaille.	
	Maîtres d'œuvre : Gedinne, Cellule coordination CRHM	
	Partenaire : Les Arpents Verts	
	Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : 11.000 €/3ans	Origine financement : Gedinne	

Samson	► Identifier des mares présentant un intérêt didactique et y développer des animations autour du milieu aquatique sur le territoire d'Ohey	
	Description : Identifier des mares qui aurait un intérêt pédagogique (avec un accès facile, l'accord du propriétaire, didactiquement intéressant, sur lequel un projet pourrait être développé...). Réaliser certains aménagements didactiques et d'accessibilité. Organiser une formation à l'animation en milieu aquatique pour les membres du PCDN. Proposer des balades régulières pour les écoles et les citoyens autour de certaines mares.	
	Maître d'œuvre : PCDN Ohey	
	Partenaires : Ohey, SPW/DGO3/DNF (Namur), Cellule coordination CRHM, CNB, Natagora	
	Échéance : 2017	
Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : PCDN Ohey	

Th.20

Samson	► Proposer des journées de découverte de la pêche lors des stages de vacances organisés par la Commune d'Ohey	
	Description : Proposer des initiations à la pêche à l'étang de la rue du Moulin à Ohey. Signature d'une convention avec l'école de pêche de Wallonie.	
	Maître d'œuvre : Ohey	
	Partenaires : Ecole de pêche de Wallonie, Saumon Samson 2000	
	Échéance : 2017	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Ohey

Th.21

5.3.21 Thématique 21 : Etude et caractérisation des cours d'eau (hors DCE et PGRI) → **9 actions**

SBH	► Réaliser l'inventaire des atteintes des cours d'eau du territoire de la Haute-Meuse	
	Description : Poursuivre l'inventaire des cours d'eau en relevant les différents types d'atteintes suivants : captages, déchets, entraves (répond à l'action "prévention" n°568 du Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2015-2021 en Wallonie), érosions, ouvrages, plantes invasives, protections de berge, rejets, autres ; encoder tous les résultats dans une base de données et compiler les résultats dans un rapport synthétique.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM

SBH	► Diffuser les résultats de l'inventaire des atteintes des cours d'eau aux partenaires du CRHM et définir les priorités	
	Description : Fournir les résultats d'inventaire aux partenaires à l'occasion des Comités locaux et de l'Assemblée générale où les priorités seront validées. Diffuser ces résultats via l'application "Fulcrum" (localisation cartographique et fiche synthétique pour chaque point noir identifié). Transmettre un rapport synthétique aux gestionnaires des cours d'eau.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM

SBH	▶ Proposer aux partenaires du CRHM qui le souhaitent, la réalisation d'un Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) sur un cours d'eau de la Haute-Meuse ou la mise à disposition du matériel d'analyse nécessaire à sa réalisation	
	Description : Afin de caractériser la qualité biologique d'un cours d'eau ou d'évaluer l'impact d'une perturbation survenue, la Cellule de coordination du CRHM dispose du matériel et des connaissances nécessaires pour réaliser un IBGN. Elle pourra réaliser ponctuellement certaines analyses et fournir un rapport succinct, toujours dans la limite de ses disponibilités en personnel. Elle pourra aussi mettre à disposition ce matériel pour ses partenaires.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM

SBH	▶ Réaliser un Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) pour évaluer l'impact d'un rejet ponctuel d'eaux non épurées d'une station d'épuration de l'Inasep sur la qualité biologique d'un cours d'eau de la Haute-Meuse	
	Description : A la demande de l'Inasep, la Cellule de coordination du CRHM pourra, dans la limite de ses disponibilités en personnel, réaliser un IBGN afin d'évaluer l'impact d'un dysfonctionnement ponctuel ayant entraîné un rejet direct d'eaux usées vers un cours d'eau. Elle pourra aussi fournir un rapport succinct.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaire : Inasep	
	Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM	

SBH	▶ Mettre à disposition des partenaires du CRHM un matériel d'analyse physico-chimique des eaux pour réaliser des études locales ponctuelles de certains cours d'eau	
	Description : Suite à l'acquisition d'un kit d'analyse physico-chimique des eaux par la Cellule de coordination du CRHM pour ses partenaires, prêter ce matériel et assurer la formation à sa manipulation.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM

SBH	► Mettre à jour la cartographie des phénomènes karstiques de la Haute-Meuse et informer les partenaires du CRHM de son existence	
	Description : La CWPSS réalisera 3 fois par an une mise à jour des données cartographiques des sites karstiques (accessible via le site web "WalOnMap"). La Cellule de coordination du CRHM informera ses partenaires de l'existence de ces données.	
	Maître d'œuvre : CWPSS*	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : Récurrent	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire		Origine financement : CWPSS

Meuse et affluents hastiéro-dinants	► Concevoir et éditer un Atlas du Karst de la Haute-Meuse dinantaise	
	Description : En 2015 et 2016, la CWPSS a réalisé une mise à jour, l'illustration et des relevés et recherches complémentaires, sur les phénomènes karstiques et les eaux souterraines situés sur deux rives de la Meuse au nord et au sud de Dinant. Un nouvel atlas viendra compléter les ouvrages existants qui couvraient les principaux "affluents karstiques" (Viroin, Bocq & Samson, Molignée et Burnot, Lesse, Hoyoux) de la Haute-Meuse et de la Meuse entre Namur et Huy.	
	Maîtres d'œuvre : SPW/DGO3/DESou*, CWPSS*	
	Partenaires : UNamur, Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2017	
Estimation budgétaire : À déterminer		Origine financement : SPW/DGO3/DESou

Meuse et affluents namurois	► Concevoir et éditer un Atlas du Karst de la Haute-Meuse namuroise	
	Description : En 2017, la CWPSS réalisera une mise à jour, l'illustration et des relevés et recherches complémentaires, sur les phénomènes karstiques et les eaux souterraines situés sur deux rives de la Meuse entre l'axe formé par la Molignée et le Bocq et Namur. Un nouvel atlas viendra compléter les ouvrages existants qui couvraient les principaux "affluents karstiques" (Viroin, Bocq & Samson, Molignée et Burnot, Lesse, Hoyoux) de la Haute-Meuse et de la Meuse entre Namur et Huy.	
	Maître d'œuvre : SPW/DGO3/DESou*, CWPSS*	
	Partenaires : UNamur, Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2018	
Estimation budgétaire : À déterminer		Origine financement : SPW/DGO3/DESou

Affluents namurois	▶ Mettre à disposition de la Commune d'Eghezée un matériel d'analyse physico-chimique des eaux pour réaliser des études locales ponctuelles de certains cours d'eau dans le cadre de l'Agenda 21	
	Description : Suite à l'acquisition d'un kit d'analyse physico-chimique des eaux par la Cellule de coordination du CRHM pour ses partenaires, prêter ce matériel aux bénévoles de l'Agenda 21 d'Eghezée à la demande.	
	Maîtres d'œuvre : Eghezée, Agenda 21 d'Eghezée	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire		Origine financement : CRHM

5.3.22 Thématique 22 : Autres (hors DCE et PGRI) → 10 actions

SBH	▶ Editer une brochure « Comment fabriquer ses produits d'entretien écologiques ? ».	
	Description : Concevoir et éditer une brochure fournissant des explications, conseils et un recueil de recettes de produits d'entretien écologiques.	
	Maîtres d'œuvre : Cellule coordination CRHM, Amis de la Terre	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	

SBH	▶ Réaliser des panneaux de sensibilisation sur la thématique des produits d'entretien écologiques.	
	Description : Concevoir et réaliser des panneaux fournissant des explications, conseils sur les produits d'entretien écologiques afin d'utiliser ceux-ci sur le stand du CRHM ou lors d'une exposition.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : Budget ordinaire	

SBH	<p>► Renforcer le rôle de "conseiller technique et/ou juridique" de la Province de Namur auprès des communes (et par conséquent des citoyens) en matière d'appui technique et juridique à la gestion des cours d'eau non navigables.</p>	
	<p>Description : Aider les pouvoirs communaux dans leur gestion des cours d'eau de 3^e catégorie et non classés.</p>	
	<p>Maître d'œuvre : Province de Namur/Cellule Cours d'Eau</p>	
	<p>Échéance : 2019</p>	
	<p>Estimation budgétaire : Budget ordinaire</p>	<p>Origine financement : Province de Namur</p>

Meuse	<p>► Mettre en place une police domaniale le long du halage mosan</p>	
	<p>Description : Afin de pouvoir mieux contrôler et faire appliquer la législation en vigueur sur le domaine public le long de la Meuse, mettre en place une police domaniale où les gardes de section seront formés et assermentés pour devenir policiers domaniaux.</p>	
	<p>Maître d'œuvre : SPW/DGO2/DVHN*</p>	
	<p>Échéance : 2017</p>	
	<p>Estimation budgétaire : À déterminer</p>	<p>Origine financement : SPW/DGO2</p>

Affluents namurois	<p>► Favoriser l'utilisation de produits d'entretien écologiques dans les bâtiments communaux et proposer un atelier "Fabrication de produits d'entretien écologiques" au personnel de nettoyage de la Commune de La Bruyère</p>	
	<p>Description : Favoriser l'achat et l'utilisation de produits écologiques ayant moins d'impact sur la dégradation de la qualité des eaux dans les bâtiments communaux de La Bruyère. La Cellule de coordination proposera un atelier sur les produits d'entretien écologiques au personnel de nettoyage pour les sensibiliser.</p>	
	<p>Maître d'œuvre : La Bruyère</p>	
	<p>Partenaire : Cellule coordination CRHM</p>	
	<p>Échéance : 2017</p>	
	<p>Estimation budgétaire : À déterminer</p>	<p>Origine financement : La Bruyère, CRHM</p>

Affluents namurois	<p>► Réduire la consommation en eau des infrastructures communales de Fernelmont</p>	
	<p>Description : En 2016, l'administration communale étudiera la consommation en eau et électricité des bâtiments communaux dans le cadre du projet "POLLEC 2". Des propositions d'équipement et des mesures de gestion pour réduire cette consommation seront faites en 2017 et mises en place par la suite.</p>	
	<p>Maître d'œuvre : Fernelmont</p>	
	<p>Échéance : 2018</p>	
		<p>Estimation budgétaire : À déterminer</p>

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Poursuivre la rénovation du réseau de distribution d'eau de la Régie communale des Eaux de Chimay afin de réduire les pertes en eau	
	Description : Suite aux importantes fuites d'eau constatées dans les canalisations d'eau de la Ville de Chimay en 2013, poursuivre progressivement la rénovation du réseau de distribution afin de réduire les pertes en eau. En 2015, le rendement approchait les 40 % et il devrait atteindre les 50 % fin 2016. Les investissements continueront d'être menés par la Ville de Chimay au-delà de cette période pour encore améliorer ce rendement.	
	Maître d'œuvre : Chimay*	
	Échéance : 2019	
	Estimation budgétaire : À déterminer	Origine financement : Chimay

Houille	► Sensibiliser les citoyens de Gedinne (a) et de Vresse (b) à l'utilisation de produits d'entretien écologiques	
	Description : Afin de protéger les eaux de surface et souterraines des substances chimiques traditionnelles, proposer un atelier de fabrication de produits d'entretien écologiques pour les citoyens et/ou animer un stand de sensibilisation sur le marché de Gedinne en période estivale.	
	Maître d'œuvre : Cellule coordination CRHM	
	Partenaires : Gedinne, Vresse	
	Échéance : 2017	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : CRHM	

Samson	► Sensibiliser et responsabiliser les citoyens d'Andenne à réduire la charge polluante dans leurs eaux usées	
	Description : Informer les citoyens des substances couramment utilisées dans les habitations qui sont nocives pour l'environnement (produits d'entretien, pesticides, solvants, hydrocarbures...) et proposer des alternatives (produits plus écologiques, primes à l'installation de systèmes de traitement des eaux usées...) via l'édition d'articles, l'organisation d'un atelier, d'une visite, d'un stand d'information lors de journées à destination du grand public, la distribution d'information lors d'une demande de permis d'urbanisme...	
	Maître d'œuvre : Andenne	
	Partenaire : Cellule coordination CRHM	
	Échéance : 2019	
Estimation budgétaire : Budget ordinaire	Origine financement : Andenne, CRHM	

5.3.23 Thématique 23 : Subsidés ^(hors DCE et PGRI) → 25 actions

5.3.23.1 Sous-thématique 23.1 : Régionaux

SBH	▶ Engagement moral du Service public de Wallonie de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement régional pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM.	
	Maître d'œuvre : • SPW/DGO3/DESu → <i>Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019</i>	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 148.848,82€/an (Plafond 2013)		Origine financement : SPW/DGO3/DESu

5.3.23.2 Sous-thématique 23.2 : Provinciaux

SBH	▶ Engagement moral de la Province de Namur de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement provincial pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM. Appui technique à la Cellule de coordination.	
	Maître d'œuvre : • Province de Namur → <i>Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019. Mise à disposition de locaux, services et d'un appui technique</i>	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 17.828€/an		Origine financement : Province de Namur

5.3.23.3 Sous-thématique 16.3 : Communaux

293 Meuse et Samson	▶ Engagement moral de la Ville d'Andenne de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Ville d'Andenne → <i>Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019</i>	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 1.000€/an		Origine financement : Ville d'Andenne

Bocq et Samson	► Engagement moral de la Commune d'Assesse de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune d'Assesse → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 1.000€/an		Origine financement : Commune d'Assesse

Houille	► Engagement moral de la Ville de Beauraing de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Ville de Beauraing → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 1.000€/an		Origine financement : Ville de Beauraing

Eaux Blanche, Noire et Oise	► Engagement moral de la Ville de Chimay de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Ville de Chimay → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 3.000€/an		Origine financement : Ville de Chimay

Bocq	► Engagement moral de la Ville de Ciney de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Ville de Ciney → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 3.000€/an		Origine financement : Ville de Ciney

Eaux Blanche, Noire et Oise	▶ Engagement moral de la Ville de Couvin de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Ville de Couvin → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 3.000€/an		Origine financement : Ville de Couvin

Meuse et affluents hastiérodinantais	▶ Engagement moral de la Ville de Dinant de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Ville de Dinant → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 4.958€/an		Origine financement : Ville de Dinant

Affluents namurois	▶ Engagement moral de la Commune d'Eghezée de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière *	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune d'Eghezée → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019.	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 500€/an		Origine financement : Commune d'Eghezée

Affluents namurois	▶ Engagement moral de la Commune de Fernelmont de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune de Fernelmont → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 500€/an		Origine financement : Commune de Fernelmont

Burnot-Molignée	► Engagement moral de la Commune de Florennes de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune de Florennes → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 1.000€/an		Origine financement : Commune de Florennes

Houille	► Engagement moral de la Commune de Gedinne de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune de Gedinne → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 3.000€/an		Origine financement : Commune de Gedinne

Samson	► Engagement moral de la Commune de Gesves de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune de Gesves → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 2.000€/an		Origine financement : Commune de Gesves

Bocq	► Engagement moral de la Commune d'Hamois de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune d'Hamois → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 2.000€/an		Origine financement : Commune d'Hamois

Meuse et affluents hastiéroidinants	▶ Engagement moral de la Commune d'Hastière de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune d'Hastière → <i>Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019</i>	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 5.000€/an		Origine financement : Commune d'Hastière

Affluents namurois	▶ Engagement moral de la Commune de La Bruyère de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière *	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune de La Bruyère → <i>Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019</i>	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 1.000€/an		Origine financement : Commune de La Bruyère

Burnot-Molignée	▶ Engagement moral de la Commune de Mettet de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune de Mettet → <i>Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019</i>	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 1.000€/an		Origine financement : Commune de Mettet

Eaux Blanche, Noire et Oise	▶ Engagement moral de la Commune de Momignies de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune de Momignies → <i>Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019</i>	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 2.000€/an		Origine financement : Commune de Momignies

Meuse et affluents namurois	► Engagement moral de la Ville de Namur de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Ville de Namur → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 4.960€/an		Origine financement : Ville de Namur

Samson	► Engagement moral de la Commune d'Ohey de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune d'Ohey → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 500€/an		Origine financement : Commune d'Ohey

Burnot-Molignée	► Engagement moral de la Commune d'Onhaye de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune d'Onhaye → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 1.000€/an		Origine financement : Commune d'Onhaye

Meuse et Burnot-Molignée	► Engagement moral de la Commune de Profondeville de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune de Profondeville → Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019	
	Échéance : Annuelle	
Estimation budgétaire : 4.958€/an		Origine financement : Commune de Profondeville

Meuse et Bocq	▶ Engagement moral de la Commune de Vresse-sur-Semois de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune de Vresse-sur-Semois → <i>Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019</i>	
	Échéance : Annuelle	
	Estimation budgétaire : 500€/an	Origine financement : Commune de Vresse-sur-Semois

Meuse et Bocq	▶ Engagement moral de la Commune d'Yvoir de financer le CRHM pour la durée du Protocole d'Accord 2017-2019, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 relatif aux Contrats de rivière	
	Nature : Subsidés	
	Description : Financement communal pour mener à bien toutes les missions de la Cellule de coordination du CRHM	
	Maître d'œuvre : • Commune d'Yvoir → <i>Financement durant les trois années du Protocole d'Accord 2017-2019</i>	
	Échéance : Annuelle	
	Estimation budgétaire : 5.000€/an	Origine financement : Commune d'Yvoir